Grand Arras 2040 PLUI

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Partie 3
Diagnostic agricole

Arras Communauté Urbaine

TABLE DES MATIERES

Partie 1 -
OBJECTIFS ET METHODES

1. Objectifs du diagnostic agricole 5
2. Méthodologie 5
   A. Des informations issues d'entretiens individuels avec les agriculteurs 5
   B. Précautions méthodologiques 6
3. Calendrier du diagnostic agricole 7

Partie 2 -
L'AGRICULTURE, UNE ACTIVITE DE POIDS SUR LE TERRITOIRE

1. Un territoire très propice aux activités agricoles 9
   A. Quelques données de cadrage sur le territoire et son agriculture 9
   B. Un contexte pédoclimatique particulier 10
2. Un espace façonné par les agriculteurs 11
   A. Un territoire largement mis en valeur par les activités agricoles 11
   B. Un espace agricole partagé 11
   C. Un tissu d'exploitations encore dense ? 12
   D. Des évolutions dans l'organisation du travail 14
3. Un poids économique conséquent sur le territoire de la CUA 18
   A. Des liens importants avec le tissu d'industries agro-alimentaires du secteur 18
   B. L'agriculture, un secteur économique pourvoyeur d'emplois 20

Partie 3 -
DES PRODUCTIONS DIVERSIFIEES OU UNE TENDANCE A L'HOMOGENEISATION : UNE AGRICULTURE MULTI-FACETTES

1. Une terre de polyculture ? 22
   A. Un territoire majoritairement tourné vers les grandes cultures et les cultures industrielles 22
   B. Des exploitations en polyculture-élevage encore présentes 23
   C. Utilisation des surfaces agricoles sur la CUA 24
   D. Des surfaces mises en valeur principalement par les cultures : état des lieux et principales filières 24
2. Des activités d'élevage encore présentes 30
   A. Les activités d'élevage en 2014 30
   B. Etat des lieux en 2025 : des activités d'élevage encore présentes mais en mutation, principales filières 32
3. Une faible dynamique autour des démarches qualité 38

Partie 4 -
QUELLE PLACE POUR L'AGRICULTURE DANS UN ESPACE ATTRACTIF ?

1. Un territoire qui se démarque à l'échelle des hauts de France 40
2. Une agriculture sous pression 41
   A. Un foncier agricole de plus en plus convoité 41
   B. Un bâti agricole de plus en plus contraint 45
   C. Une cohabitation avec les habitants parfois difficile 49
3. Un positionnement géographique source d'opportunités ? 53
   A. Activités de diversification présentes sur les exploitations de la CUA en résumé 53
   B. Un recours aux circuits courts en progression ? 54
   C. Activités d'accueil à la ferme 55
   D. Une présence d'unités de méthanisation sur le territoire 56
   E. Un certain essor de l'énergie solaire sur les fermes 56
4. Agriculture et enjeux environnementaux 57
   A. Approche environnementale 57
   B. Les enjeux liés à la gestion de l'eau 59

Partie 5 -
ENJEUX ET PERSPECTIVES DE L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE

1. Perspectives de l'agriculture à horizon 10/15 ans 64
   A. Vision des agriculteurs sur leur avenir 64
   B. Panorama des installations aidées 65
   C. Une pérennité des exploitations plutôt assurée sur le territoire de la CUA (RGA 2020) 66
2. Besoins et enjeux : préconisations générales pour le plui 68
   A. Assurer la pérennité des exploitations et leur développement, maillon essentiel à de nombreuses filières 68
   B. Enjeux complémentaires 68
   C. Repérage cartographique des enjeux agricoles 69

CONCLUSION 70

PARTIE 1

OBJECTIFS ET METHODES

1. Objectifs du diagnostic agricole

Le diagnostic agricole est un outil d'aide à la décision qui poursuit trois objectifs :

- Disposer d'une bonne connaissance de l'agriculture locale, de ses spécificités et de ses dynamiques
- Apprécier les besoins et les enjeux à court et à moyen terme afin d'appréhender les perspectives d'évolution de l'activité agricole du territoire
- Veiller conjointement à la bonne prise en compte de la dimension agricole sur le territoire

2. Méthodologie

A. Des informations issues d'entretiens individuels avec les agriculteurs

Cinq réunions d'information ont été coorganisées par la CUA et la Chambre d'Agriculture à l'échelle des bassins de vie (le territoire du bassin urbain a été traité avec celui du bassin ouest). Elles ont été l'occasion de donner aux agriculteurs des informations sur la démarche d'élaboration du PLUI (calendrier, enjeux pour les agriculteurs) et prise de RDV pour les permanences en mairie.

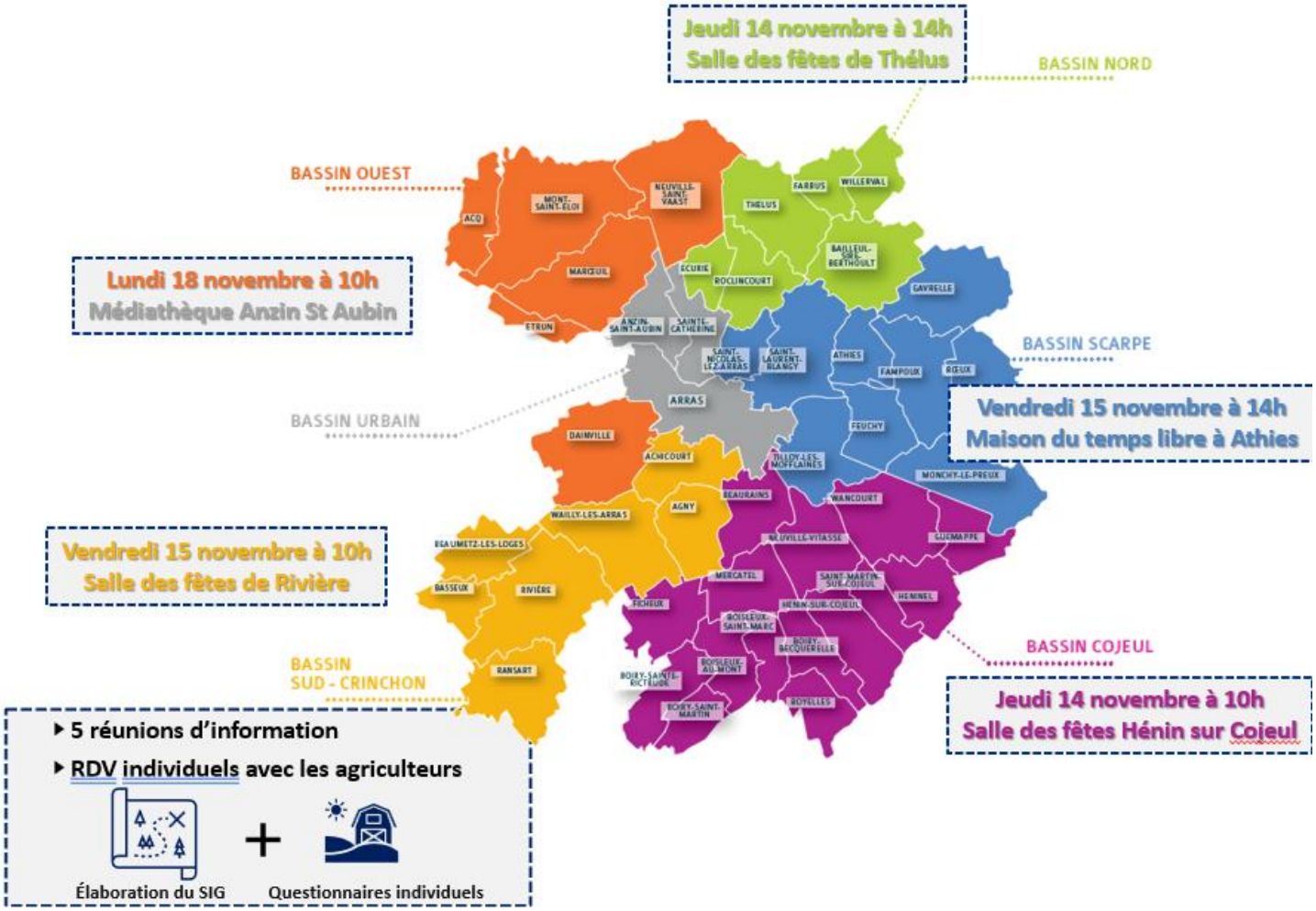

- Collecte des informations (enquêtes agricoles) par la CA NPDC entre fin 2024 et début 2025 lors de RDV individuels via :

Un questionnaire

- Informations sur les exploitants, leur âge, l'emploi, l'installation/transmission…
- Sur l'exploitation : bâti agricole, surface agricole utilisée (SAU), mode de faire valoir…
- Sur les productions (animales, végétales), les activités de diversification…
- Les perspectives à court/moyen terme

Un repérage cartographique

- Localisation du bâti agricole : sièges, sites secondaires et friches agricoles
- Surfaces agricoles à enjeux : productions, investissements particuliers, projets de bâtiments…
- Localisation des établissements en lien avec l'agriculture : ETA, CUMA, industries agroalimentaires
- Repérage des problématiques de circulations agricoles

- Autres sources de données mobilisées

— Le Recensement Général de l'Agriculture (RGA) sur plusieurs millésimes

— Des données agricoles issues de divers organismes : données internes Chambre d'Agriculture Nord Pas de Calais, Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), Mutualité Sociale Agricole (MSA)…

— Des données plus globales pour caractériser le territoire : INSEE, CCI, CEREMA…

B. Précautions méthodologiques

Définition d'une exploitation agricole

Définition du RGA lors des différentes campagnes d'enquêtes

- Avoir une **activité agricole**
- Exploitation d'une dimension supérieure à **1 ha de SAU** ou **0.2 ha de cultures spécialisées**
- Une structure soumise à une **gestion courante indépendante**

Précaution d'utilisation des données du RGA

- De par sa définition de l'exploitation agricole, le RGA inclut un certain nombre de petites structures conduites par des **retraités gardant une parcelle de subsistance** ou par des **doubles-actifs** dont l'agriculture est une activité **très secondaire** que l'on pourrait qualifier « d'agriculture de loisirs (surfaces minimes non déclarées à la PAC)
- Une source de données intéressante pour analyser les **évolutions dans le temps** et faire des **comparaisons avec les territoires voisins** mais qui sont à consolider avec des données plus précises

Définition de la Chambre d'Agriculture (structures qui ont fait l'objet d'enquêtes agricoles)

- Les exploitations agricoles en activité (hors retraités avec parcelles de subsistance) et professionnelles
- Les maraichers, arboriculteurs, horticulteurs, les centres équestres

La Chambre d'Agriculture comptabilise ainsi toujours moins d'exploitations que le RGA.

Suite aux enquêtes menées par la Chambre d'Agriculture dans le cadre de l'élaboration du PLUI méthode présentée ci-dessus) lors de l'hiver 2024/2025 un total de **204 exploitations en activité** ayant leur siège ou un bâtiment agricole significatif sur le territoire de la CUA contre 253 au RGA 2020. De même, certaines analyses ont été effectuées sur la base du Registre Parcellaire Graphique qui s'appuie sur les déclarations PAC et reprend tout type de structures agricoles, y compris des activités non professionnelles (retraités, double-actifs…)

Portée des enquêtes

Les enquêtes ont couvert **86 % des exploitations** du territoire et **70 % de sa SAU**, ce qui permet une bonne caractérisation des activités en place et la perception des principaux enjeux. Le reste de la SAU est valorisée par les exploitations non enquêtées (8 %) et pour 20 % par des exploitations extérieures à la CUA (cf. chapitre « un espace agricole partagé » pour plus de détails).

Surface Agricole Utile (SAU)

- **Surfaces mises en valeur par les agriculteurs et destinées à la production agricole**
- **Composée de terres arables (cultures céréalières, cultures fourragères, légumes, betteraves…), de surfaces toujours en herbe (prairies permanentes) et de cultures pérennes (vergers)**

Deux cas de figure se distinguent :

- Les exploitations enquêtées
  - Le repérage cartographique des sites agricoles, des bâtiments, des projets et des enjeux agricoles surfaciques (parcelles de proximité, cultures spécialisées, investissements réalisés…)
  - Le questionnaire individuel
- Les exploitations non enquêtées : les informations ont été collectées à dire d'exploitants, de responsables agricoles locaux, d'agriculteurs voisins ou d'élus. Elles sont communiquées à titre indicatif : localisation des bâtiments agricoles et de certains sites secondaires (y compris des exploitations extérieures à la CUA).
- Des informations concernant d'anciens sites agricoles ainsi que des sites actuellement loués sont également communiquées via le SIG.

Validité des données

Les données sont valables à un instant T et n'ont pas de valeur juridique. Elles correspondent à la situation de l'exploitation au moment de l'enquête et nécessitent une actualisation dans le temps.

3. Calendrier du diagnostic agricole

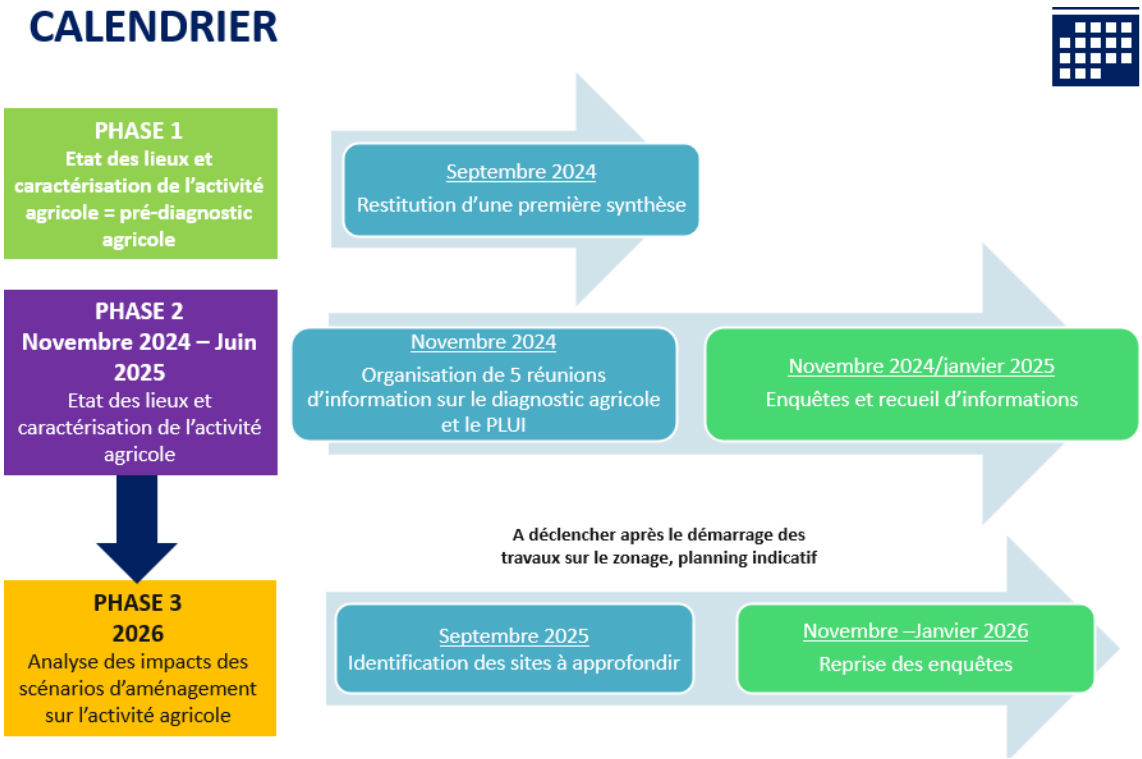

PARTIE 2

L'AGRICULTURE, UNE ACTIVITE DE POIDS SUR LE TERRITOIRE

1. Un territoire très propice aux activités agricoles

A. Quelques données de cadrage sur le territoire et son agriculture

Chiffres clé du territoire et de son agriculture

- **46 communes**
- **109 592 habitants** (INSEE 2020)
- Une densité de **358 hab/km²**

- **23 000 ha** de surfaces agricoles utiles déclarées à la PAC
- **Plus de 70 %** du territoire mis en valeur par l'agriculture
- **253 exploitations agricoles** (RGA 2020)
- **338 chefs d'exploitation** (RGA 2020)
- **84 ha de SAU par exploitation** (RGA 2020)

- De nombreux opérateurs en lien avec les activités agricoles
- Près de 8 000 emplois en lien avec l'agriculture sur le territoire

Une communauté urbaine marquée par les activités agricoles

— Arras et son aire urbaine, une centralité affirmée et une bonne desserte…
- La Communauté urbaine d'Arras se situe à la porte sud de la Région Nord Pas de Calais, au carrefour des axes reliant l'Europe du Nord au Bassin Parisien : A1, A26 et lignes TGV. Ces grands axes structurants confèrent à ce territoire une bonne accessibilité et facilitent les échanges avec des grandes agglomérations voisines.
- Un territoire structuré autour d'Arras, où se concentre une majorité de la population et des activités économiques. Les villages sont nombreux et présentent un étalement urbain relativement contenu autour des centres-bourgs.
- Une densité supérieure à la moyenne départementale (387 habitants/km², contre 220 habitants/km² à l'échelle du département du Pas-de-Calais).

— … mais également un territoire au caractère naturel et rural affirmé
- Un territoire situé à l'interface entre le haut-pays et le bas-pays de la région des Hauts de France, sur une plaine avec une altitude comprise entre 37 et 160m. La CUA compte sur son territoire 3 cours d'eau principaux qui ont contribué à modeler l'espace, propice à l'activité agricole : la Scarpe, le Crinchon et le Cojeul.
- Plus de 70 % du territoire est mis en valeur par les activités agricoles (déclarations PAC 2022).

B. Un contexte pédoclimatique particulier

— Un territoire agricole homogène

En termes de pédologie, le territoire est principalement couvert par des sols limoneux de bonne qualité pour l'agriculture très fertiles et faciles à travailler. Les couches plus profondes du sol sont composées de craie, ce qui peut engendrer une certaine fragilité du sol et des coulées de boues en cas d'épisodes pluvieux très intenses.

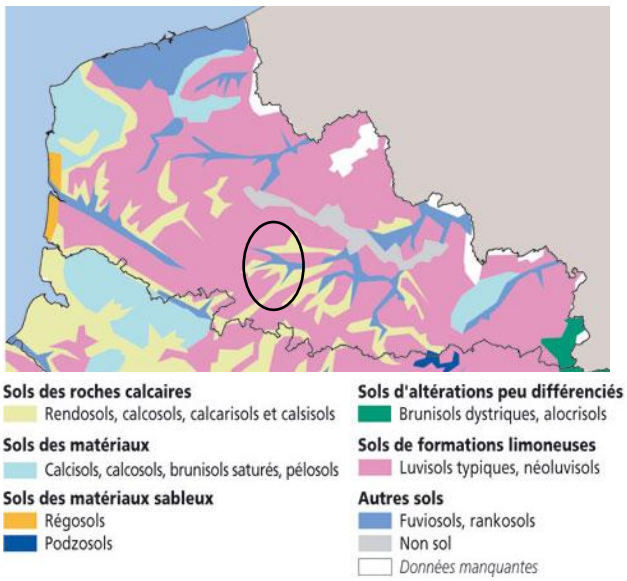

— Un climat océanique avec des influences continentales à l'Est

Le territoire est caractérisé par une pluviométrie importante et fréquente : 776 mm par an sur Arras (moyenne 1991/2021). On constate également depuis plusieurs années une multiplication des épisodes de pluies très intenses et très localisées.

En comparaison, on relève sur le même laps de temps environ 540 mm/an en Hauts-de-France (moyenne des cumuls enregistrés sur les stations de Lille-Lesquin, Dunkerque, Amiens, Cambrai, Beauvais et Saint-Quentin)

Diagramme climatique – Arras

2024

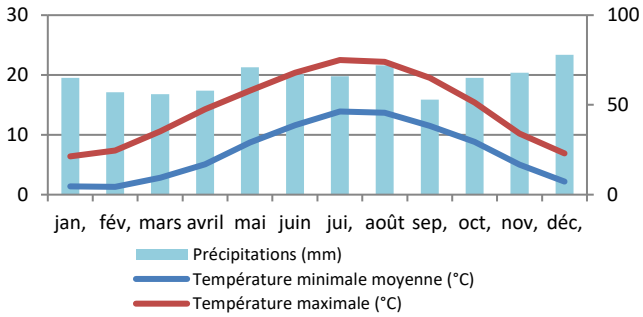

2. Un espace façonné par les agriculteurs

A. Un territoire largement mis en valeur par les activités agricoles

La Communauté Urbaine d'Arras est à hauteur de 70 % mise en valeur par des activités agricoles : grandes cultures, polyculture-élevage, activités maraichères, arboriculture… L'agriculture est présente à hauteur de 40 % de la superficie des communes de la couronne périurbaine d'Arras, puis au-delà de 70 % sur le reste du territoire.

Il s'agit d'une proportion très importante pour une communauté urbaine : à titre de comparaison, les surfaces agricoles représentent 42 % du territoire de la Métropole Européenne de Lille et 45 % de celui de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

B. Un espace agricole partagé

520 exploitations cultivent sur la CUA
Sur 23 000 ha de SAU

255* ont leur siège sur la CUA → **78 % de la SAU**

263 sont extérieures à la CUA → **22 % de la SAU**

520 exploitations cultivent sur la CUA

- Les 255* exploitations de la CUA cultivent 78 % de la SAU du territoire communautaire. Cela représente environ 58 % du territoire de la CUA. Ces surfaces représentent 80 % de leur SAU : des exploitations relativement groupées à l'intérieur du territoire communautaire
- 263 exploitations extérieures cultivent des surfaces sur la CUA à hauteur de 22 % du territoire communautaire. Cette surface représente 19 % de leur propre SAU.

Les exploitations de la CUA sont relativement bien groupées à l'intérieur du territoire communautaire et maitrisent la majeure partie du foncier agricole

*255 exploitations qui ont déclaré des surfaces à la PAC 2021, comprenant également des retraités qui auraient conservé des surfaces de subsistance et des exploitations non professionnelles

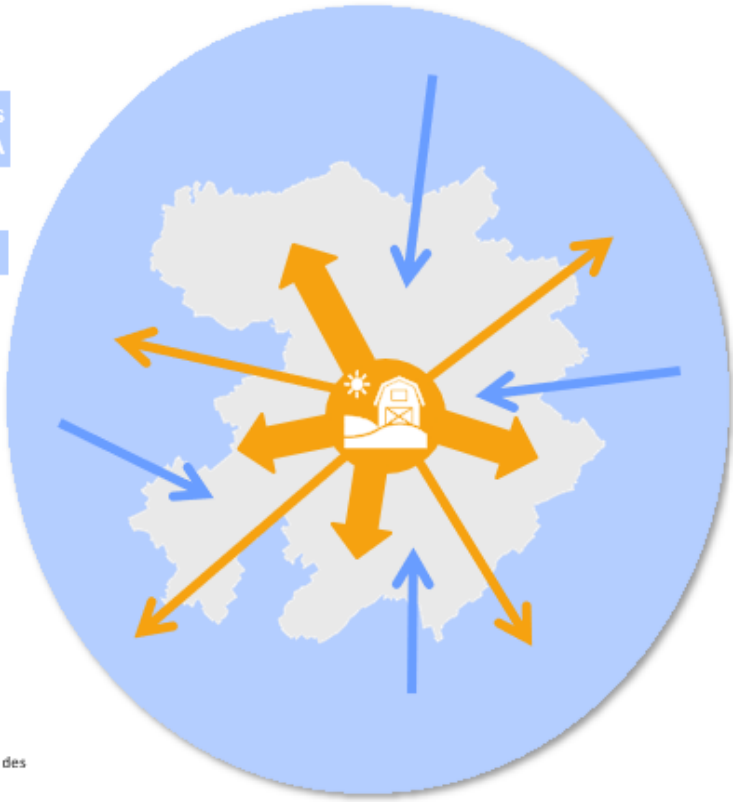

C. Un tissu d'exploitations encore dense ?

On compte en moyenne un peu plus de 5 exploitations par commune à l'échelle de la CUA (RGA 2020), avec des disparités selon les secteurs

La commune d'Arras ainsi que les secteurs adjacents fortement urbanisés comptent beaucoup moins de structures agricoles que sur les communes plus rurales du territoire. Quelques exceptions notables sont toutefois à noter, comme la commune de Dainville, qui malgré un développement urbain soutenu, conserve un nombre important d'exploitations.

La façade ouest du territoire compte davantage de structures agricoles que la partie est/sud est, en lien notamment avec des exploitations en polyculture-élevage et de taille plus réduite sur ce secteur

On rencontre des exploitations plus grandes et davantage spécialisées en grandes cultures à mesure que l'on avance vers le Cambrésis.

Il est intéressant de noter que le développement urbain sur le territoire de la CUA se concentre globalement au niveau de la tâche urbaine et des centres bourgs => de vastes plaines agricoles, des accès agricoles maintenus, un risque amoindri de conflits de voisinage dans la plaine agricole. A contrario, les sites agricoles sont en grande majorité également localisés à l'intérieur des centres-bourgs, ce qui peut générer un certain nombre de problématiques (circulations agricoles, activités qui peuvent générer des nuisances…).

Un territoire mis en valeur par l'agriculture

Part des surfaces agricoles par communes

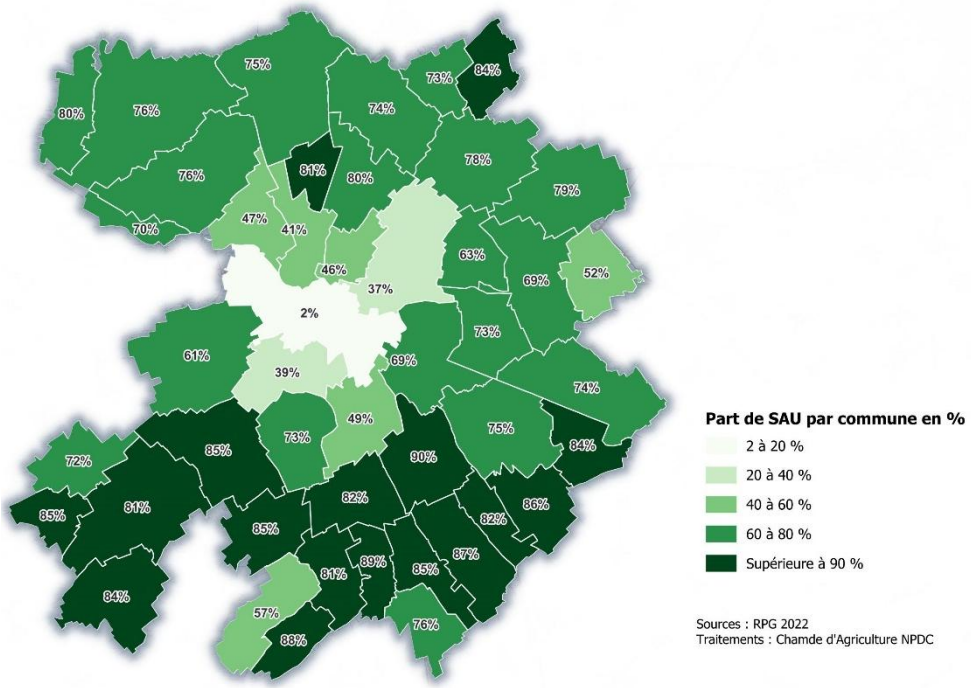

Sources : RPG 2022
Traitements : Chamde d'Agriculture NPDC

Un tissu d'exploitations agricoles encore relativement dense

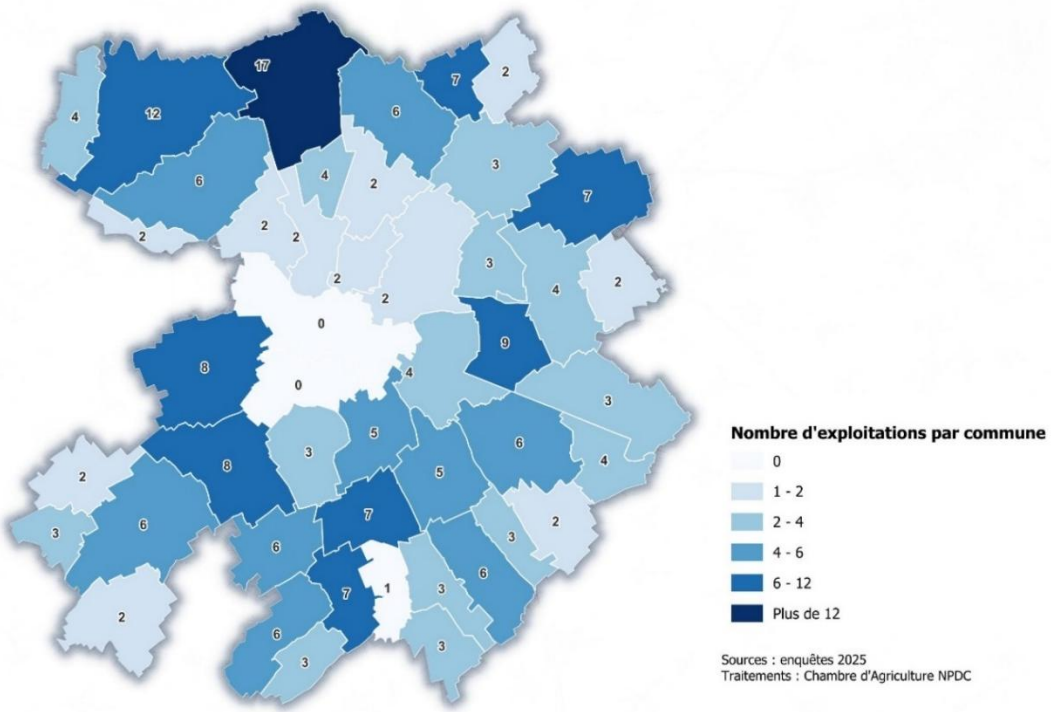

Sources : enquêtes 2025
Traitements : Chambre d'Agriculture NPDC

D. Des évolutions dans l'organisation du travail

Un développement des formes sociétaires

A l'échelle des exploitations enquêtées en 2025, 37 % sont de forme individuelle contre 49 % en 2014. A contrario, 63 % sont en forme sociétaire, ce qui ne veut pas pour autant dire qu'elles sont forcément dirigées par au moins deux chefs d'exploitation (notamment dans le cas des EARL qui peuvent être unipersonnelles).

En définitive, seulement 35 % des exploitations sont dirigées par au moins deux chefs d'exploitation (jusqu'à 4 dans certains cas).

On compte ainsi l'équivalent de 1,4 chef d'exploitation par ferme, une proportion similaire aux autres EPCI des départements du Nord et du Pas de Calais.

Répartition des exploitations par forme juridique

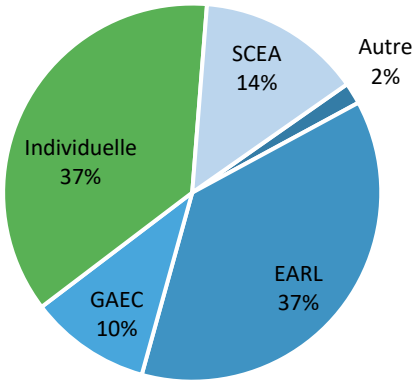

Source : diagnostic agricole 2025

Un recours croissant au salariat et aux opérateurs agricoles (ETA, CUMA)

Plus de la moitié des exploitations enquêtées a recours à de la main d'œuvre permanente et/ou saisonnière (périodes de récolte : moisson, betteraves et ensilages), en croissance par rapport à 2015.

On constate notamment une augmentation particulièrement importante du recours à des salariés saisonniers et occasionnels pour faire face aux pics d'activités dans les fermes.

Des opérateurs agricoles permettant aux exploitations d'accéder à de nombreux services

- Les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA)

Les CUMA sont des sociétés coopératives qui ont pour objectif de mettre à disposition de ses adhérents du matériel mais également dans certains cas des salariés. Elles permettent aux agriculteurs d'utiliser un matériel performant dont l'investissement ne peut être amorti individuellement.

Ces organisations relèvent d'une volonté collective des agriculteurs de se regrouper pour travailler ensemble et faire des investissements en commun.

Sur la CUA, plus d'1/4 des exploitations fait appel à au moins une CUMA, parfois en complément d'une entreprise de travaux agricoles (ETA).

3 CUMA sont présentes localement :

- La CUMA BRUNEHAUT située à Maroeuil
- La CUMA CETAUCHAMP située à Neuville St Vaast
- La CUMA des Collines de l'Artois située à Gavrelle

Les exploitants du territoire travaillent également avec des CUMA qui se trouvent en dehors du périmètre de la CUA.

- Les Entreprises de Travaux Agricoles (ETA)

Les ETA sont des prestataires privés de services et font de ce fait parties des nombreux opérateurs de la filière agricole, au même titre que les négociants, structures d'accompagnement…

Ce sont des entreprises privées possédant du matériel adapté et du personnel compétent pour effectuer des prestations de services chez les agriculteurs soit pour le compte de l'agriculteur, soit pour le compte d'entreprises agro-alimentaires.

Elles viennent notamment en aide aux exploitants pour les travaux de semis et de récoltes, d'épandage, de transports…

Sur la CUA, plus de la moitié des exploitations enquêtées ont recours aux services d'au moins une ETA, auprès des 6 entreprises présentes sur la CUA mais également sur les communes voisines.

La carte ci-dessous présente les principales ETA et CUMA (liste non exhaustive) avec lesquelles les agriculteurs de la CUA travaillent. Ces établissements génèrent des déplacements sur l'ensemble du territoire et même en dehors en fonction des pics d'activité dans les champs.

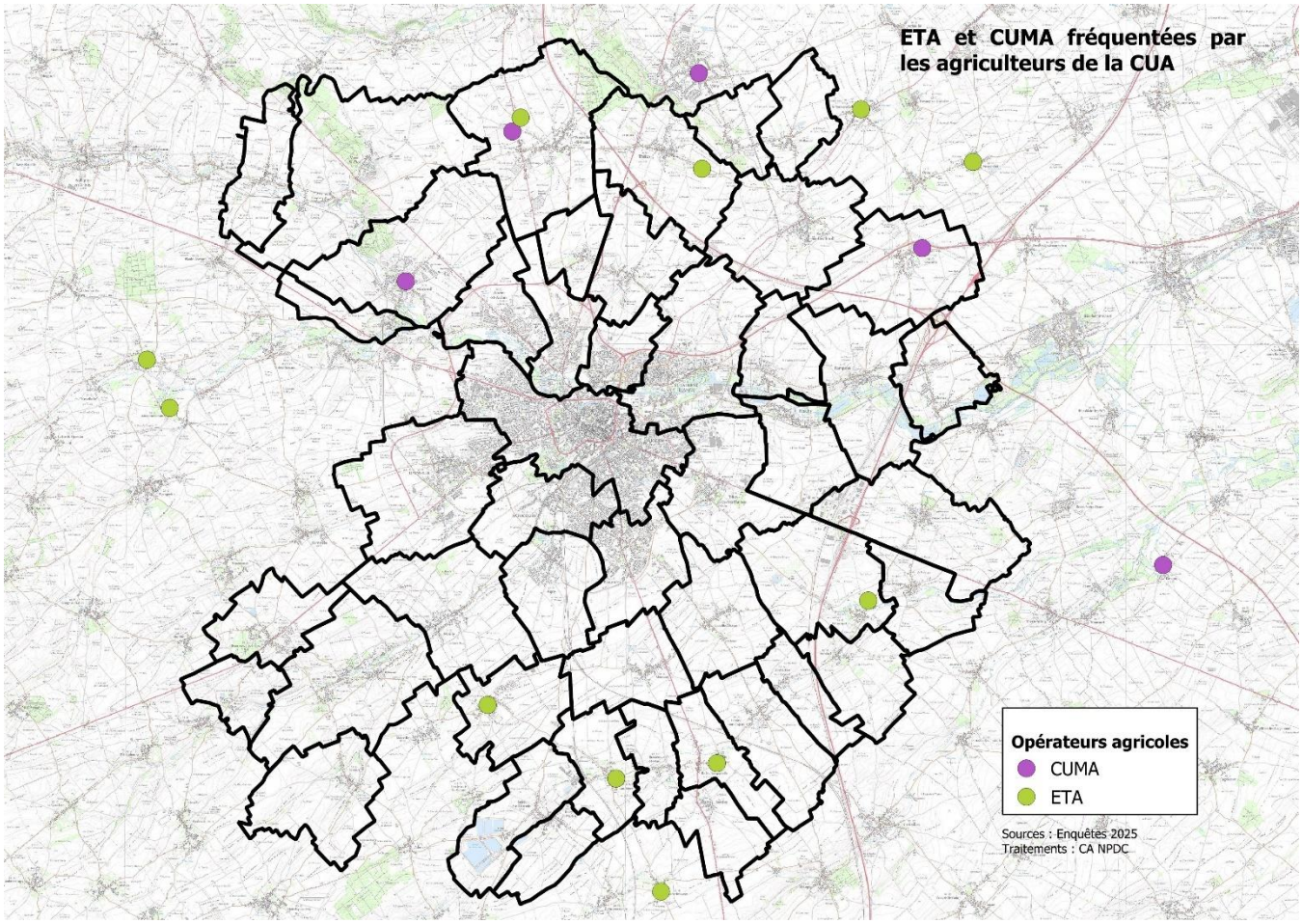

Ces différentes solutions permettent aux chefs d'exploitation d'avoir des activités et des productions diversifiées tout en ménageant autant que faire se peut leur qualité de vie et de travail. Ils sont en revanche confrontés, tout comme les ETA, à des difficultés pour trouver de la main d'œuvre et pour la fidéliser.

Un certain vieillissement des chefs d'exploitation ?

Au global, l'âge moyen des chefs d'exploitation a reculé en 10 ans : 49 ans en 2025 contre 47 ans en 2014. En revanche on constate que la classe d'âge la plus représentée sur la CUA est celle des 40-44 ans, juste avant celle des 60-64 ans qui correspond à la fin de la génération « baby-boomers ». Ainsi, avec le départ en retraite progressif des agriculteurs de cette génération, conjoncturellement plus nombreux que ceux des autres classes d'âge, l'âge moyen des exploitants devrait se stabiliser d'ici quelques années.

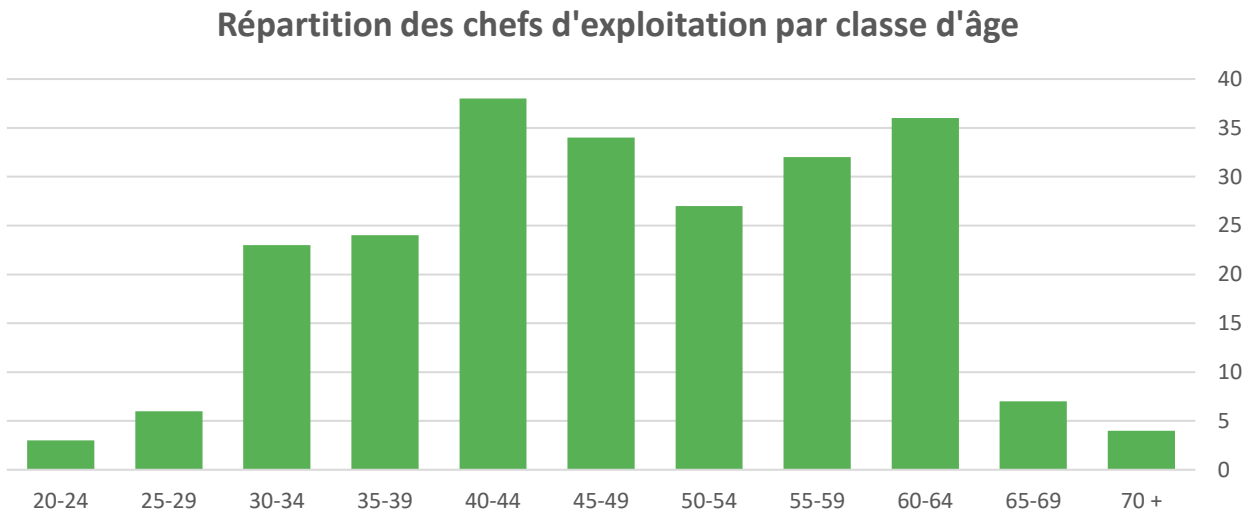

Sources : diagnostic agricole 2025

La démographie agricole est assez similaire sur les territoires voisins, avec toutefois un peu plus d'agriculteurs de moins de 40 ans présents sur les fermes de la CUA.

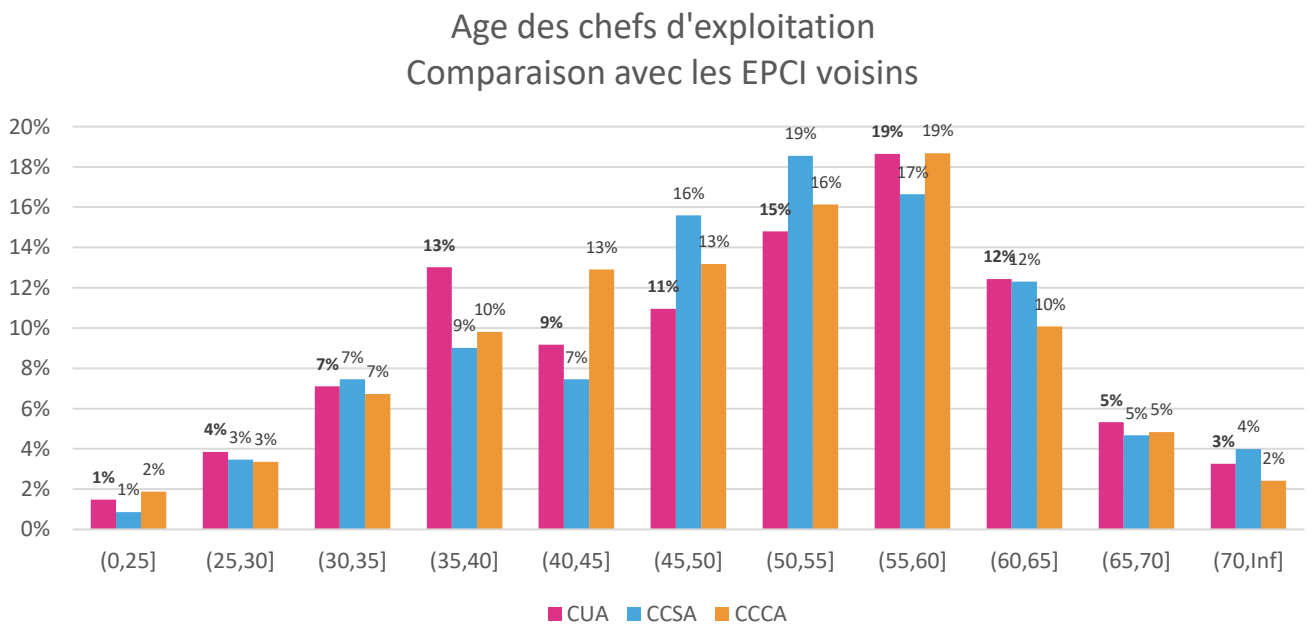

Sources : RGA 2020

En termes de répartition en fonction du genre, on a un certain équilibre par classe d'âge entre les hommes et les femmes, à l'exception de la classe des 50-54 ans. On constate également un phénomène moins marqué d'installations relais que sur d'autre territoires (reprise de l'exploitation par le conjoint lors du départ en retraite du chef d'exploitation) et davantage d'installations de jeunes femmes sur les fermes de la CUA par rapport à 2015, ce qui montre une évolution assez rapide du tissu agricole du territoire.

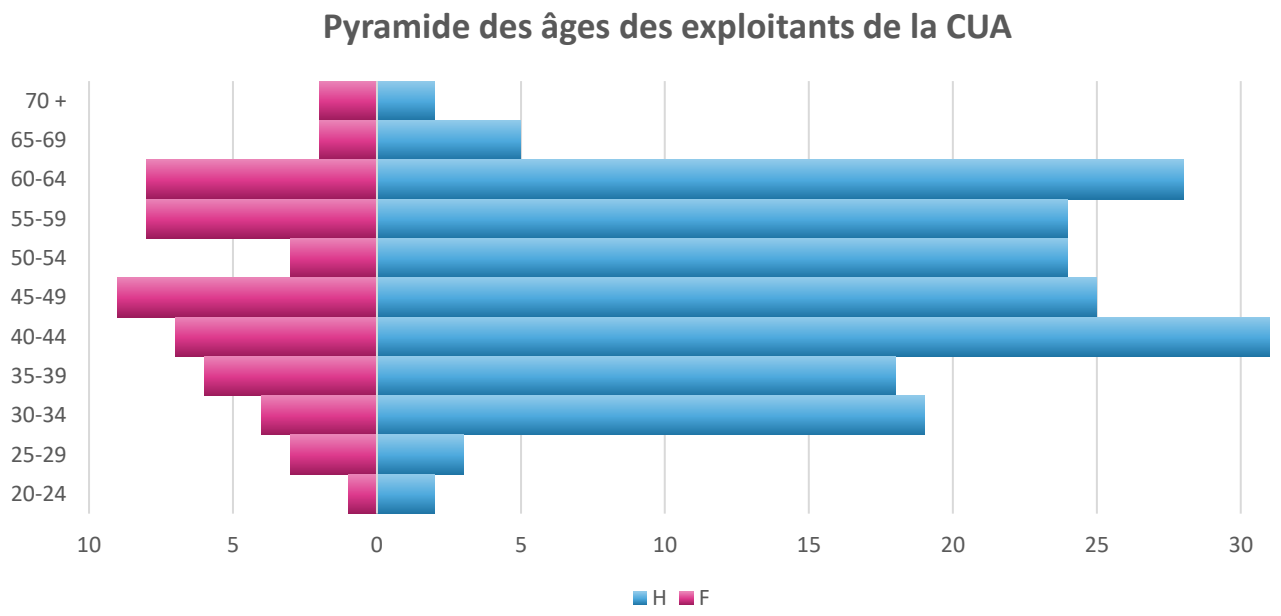

Sources : diagnostic agricole 2025

Une féminisation du métier ?

On compte en 2025 que 23% des chefs d'exploitation sur la CUA sont des femmes contre 22% en 2015. La hausse n'est pas très importante mais comme évoqué précédemment, les femmes présentes en tant que chef d'exploitation sur les fermes de la CUA en 2025 sont beaucoup plus jeunes et aussi mieux formées par rapport aux générations précédentes.

Un développement de la double-activité ?

En 2025, au niveau des exploitations enquêtées, 19 % des exploitations sont conduites en double activité, en progression par rapport à 2014 (15 %), 23 % des chefs d'exploitation sont double-actifs (19 % en 2015).

Plusieurs éléments peuvent expliquer ce type de gestion :

- Une SAU de l'exploitation insuffisante pour générer un revenu
- Une exploitation sous forme sociétaire avec plusieurs personnes à temps plein et dont un associé travaille partiellement à l'extérieur, souvent dans le secteur agricole
- L'exploitant a un métier complètement étranger au monde agricole et souhaite conserver le patrimoine de l'exploitation

3. Un poids économique conséquent sur le territoire de la CUA

A. Des liens importants avec le tissu d'industries agro-alimentaires du secteur

De établissements (et des sièges sociaux d'entreprises) en lien avec de nombreuses filières agricoles, aussi bien animales que végétales :

- Filière lait : premier employeur agroalimentaire sur le territoire, avec le transformateur Haagen Dazs et Ingrédia (transformation/cracking de lait, recherche et développement, coopérative laitière avec la Prospérité fermière sur St Pol/Ternoise)
- Filière céréale : avec de nombreux organismes de collecte (UNEAL, CARRE…) mais aussi des entreprises de seconde transformation (Cérélia, Vandemorteele…)
- Filière fruits et légumes : en frais (Fort et Vert), ou pour la transformation ou le marché de la surgélation (Agrafresh)

Répartition des emplois des industries agro-alimentaires du territoire par filière

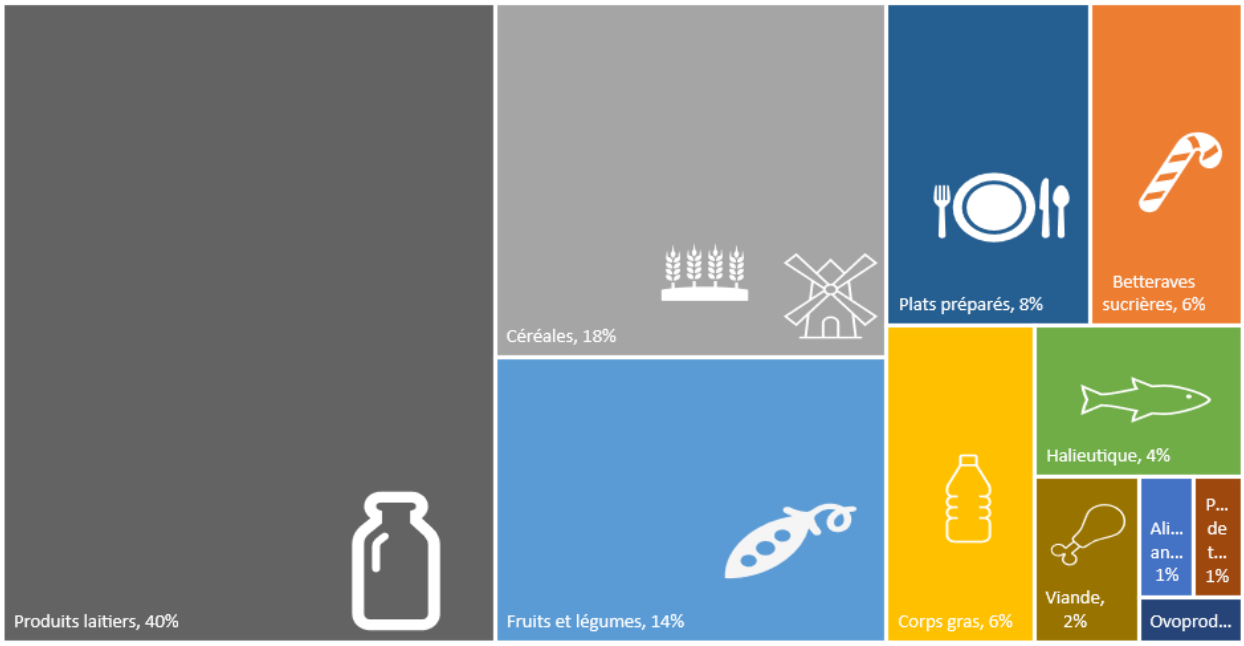

Source : Fichier agroalimentaire partenarial Hauts-de-France, CCI-Agroé-Chambre d'agriculture 2023

Industries agroalimentaires et agriculteurs

De nombreuses productions font l'objet de contrats de culture avec les industries agroalimentaires : ils se font sur la base d'un cahier des charges que les agriculteurs doivent suivre pour pouvoir vendre leur production. Ces cahiers des charges déterminent les méthodes de production nécessaires à l'obtention d'un produit répondant aux référentiels qualité de l'industriel afin d'harmoniser les pratiques agricoles entre agriculteurs et ainsi d'avoir une récolte homogène. Le respect du cahier des charges par l'agriculteur lui permet d'écouler sa production, et ce parfois sur plusieurs années, au prix convenu. Les référentiels peuvent être propres à chaque industriel (Bonduelle, Danone…) ou être des référentiels privés, comme GLOBALGAP qui est exigé par les transformateurs de pommes de terre.

Zoom sur l'agro-alimentaire

CU d'Arras

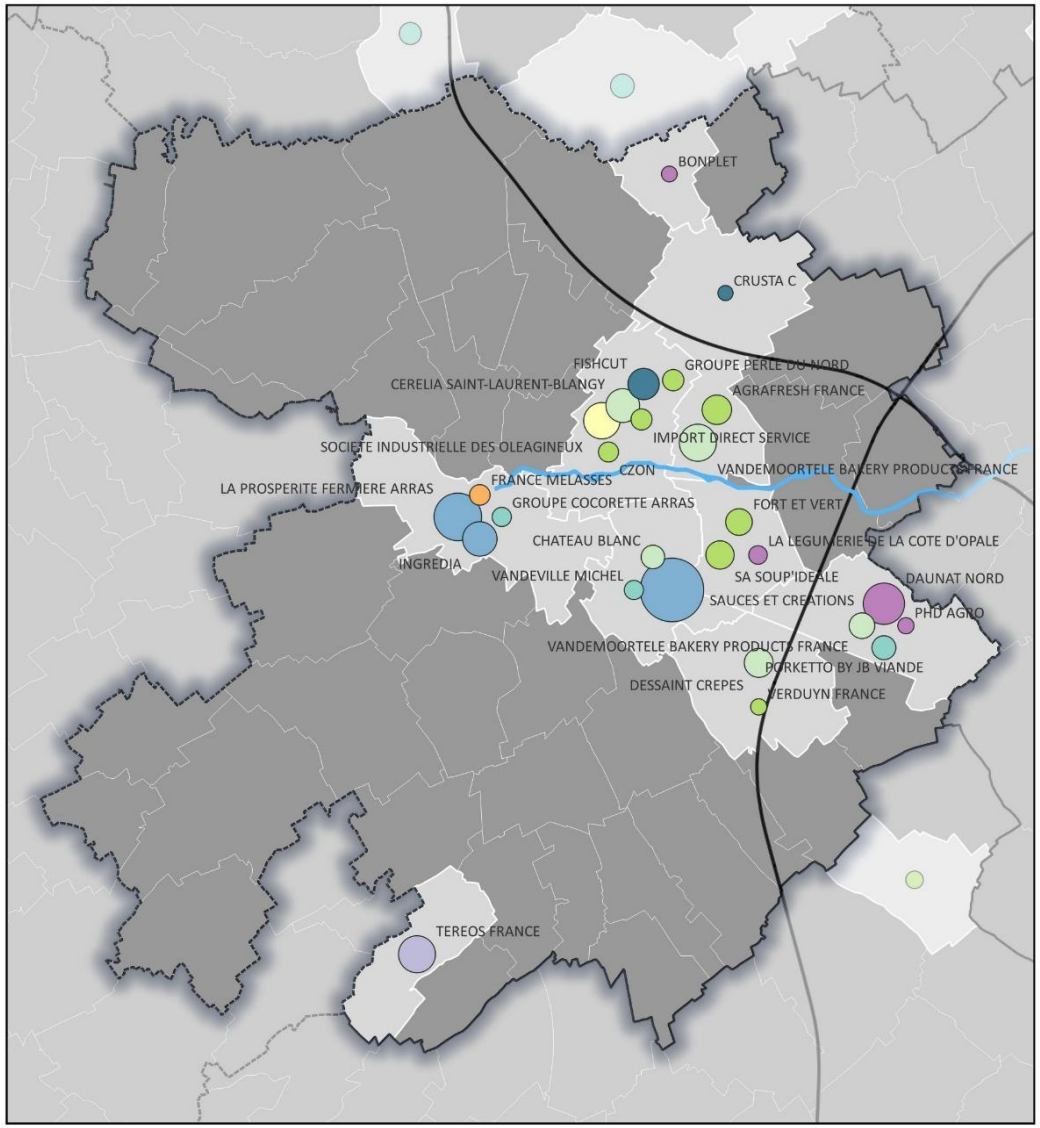

Légende

Secteur d'activité

- Alimentation animale
- Corps gras
- Fabrication de plats préparés
- Industrie des boissons
- Fabrication de sucre, confiserie, chocolaterie
- Industrie des fruits, légumes et pomme de terre
- Produits de la mer et aquaculture
- Industrie des viandes et des oeufs
- Industrie laitière
- Produits de boulangerie/pâtisserie - Pâtes alimentaires
- Travail des grains - Produits amylacés

Réseaux de communication

- Réseau autoroutier
- Réseau fluvial

Poids des établissements agro-alimentaires

28 établissements ~ **1 960** emplois

Répartition des effectifs par secteur d'activité (%)

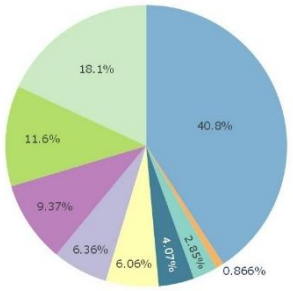

Source : Hub Agro Hauts-de-France
Ch.Agriculture Nord-Pas de Calais - Août 2024

B. L'agriculture, un secteur économique pourvoyeur d'emplois

Les 204 exploitations de la CUA génèrent 800 actifs agricoles directs. 1/3 sont des chefs d'exploitation, les 2/3 sont des salariés, permanents ou saisonniers. Cette situation s'explique par la diversité des productions végétales qui nécessitent des salariés à plusieurs périodes de l'année.
Les actifs indirects travaillant dans les entreprises de l'amont et de l'aval sont dix fois plus nombreux, en lien avec la présence de nombreuses industries agroalimentaires sur le territoire (qu'elles viennent du territoire ou de la région). Cette proportion d'emplois indirects est nettement supérieure à la moyenne des départements du Nord et du Pas de Calais, dans des proportions équivalentes à ce qui se retrouve sur la MEL.
A la différence d'autres secteurs (industrie, tertiaire…), l'emploi agricole est un emploi ancré territorialement et non délocalisable pour les actifs agricoles directs.

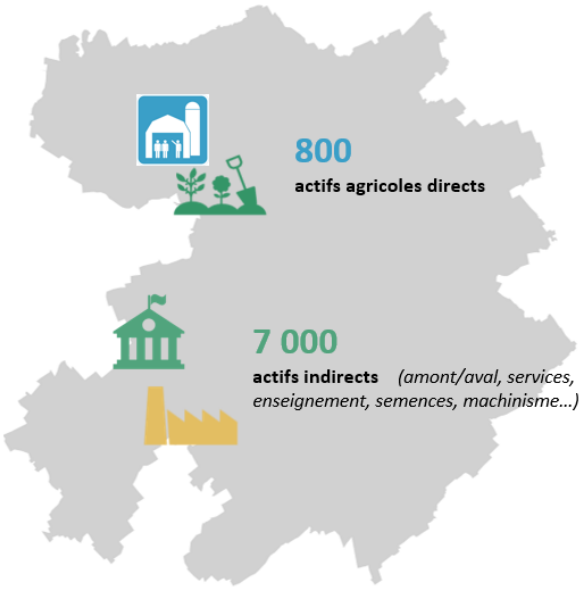

Source : Fichier agroalimentaire partenarial Hauts-de-France, CCI-Agroé-Chambre d'agriculture 2016, ACOSS 2016, MSA 59-62 et MSA Picardie 2016, Traitement Chambre d'agriculture Hauts-de-France
Note : *l'emploi correspond ici au nombre d'actifs travaillant dans l'ensemble des activités recensées de l'amont à l'aval, quel que soit le statut d'emploi, le contrat et le temps de travail*

=> Les projets d'urbanisation ont un impact notable sur les emplois agricoles directs

Près de 8 000 emplois au total générés par l'agriculture
- **1 emploi direct ⇒ 9 emplois indirects**
- **1 exploitation ⇒ 32 emplois**
- **35 emplois pour 100 ha de SAU**

Comparaison du territoire agricole de la CUA avec les Hauts de France

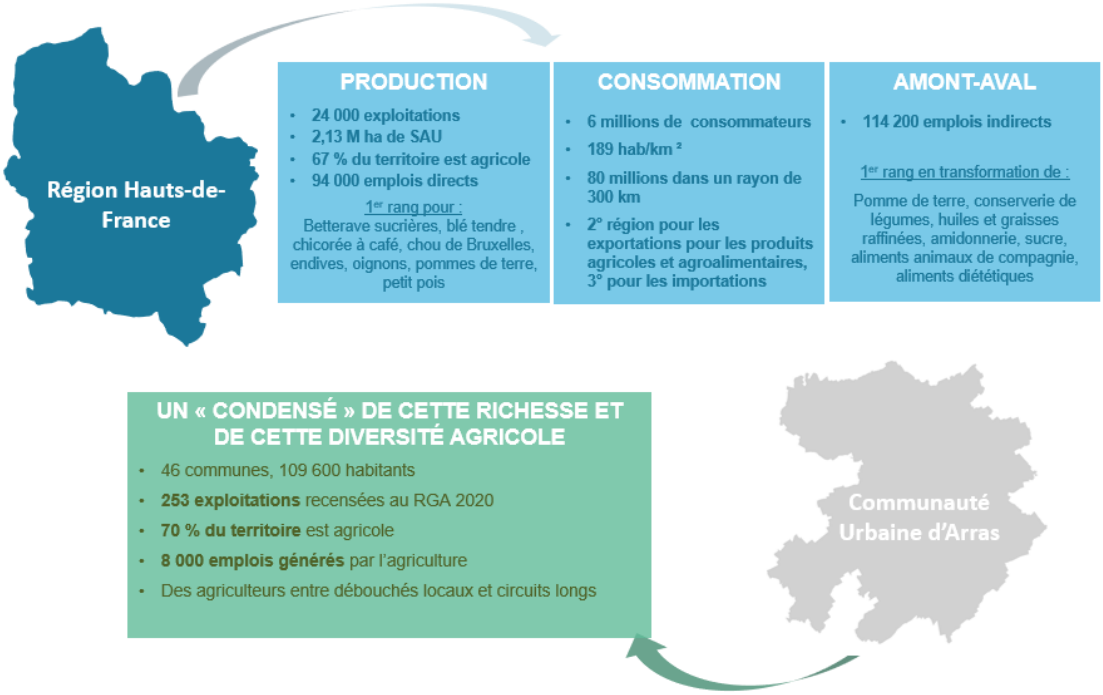

PARTIE 3

DES PRODUCTIONS DIVERSIFIEES OU UNE TENDANCE A L'HOMOGENEISATION : UNE AGRICULTURE MULTI-FACETTES

1. Une terre de polyculture ?

A. Un territoire majoritairement tourné vers les grandes cultures et les cultures industrielles

On relève sur le territoire de l'Arrageois une dominante de communes orientées en polyculture/autres grandes cultures. Le territoire élargi de l'Artois se démarque, avec celui du Cambrésis, par rapport au reste du Pas-de-Calais qui est davantage orienté vers des activités de polyculture-élevage.

Il se démarque néanmoins par rapport aux espaces agricoles des plateaux picards par une plus grande diversité des productions végétales : céréales, oléagineux et productions destinées à l'industrie (betteraves, légumes de plein champ, pommes de terre…).
Les activités d'élevage sont toujours présentes sur le territoire, avec près de 10 communes identifiées en polyculture-élevage au recensement agricole de 2020.

Elles sont également présentes sur l'ensemble du territoire mais n'apparaissent pas sur la carte ci-dessous qui correspond à une moyenne par commune des spécialisations des exploitations.

***L'OTEX** (Orientation Technico Economique des Exploitations) classe les exploitations suivant leur spécialisation, celle-ci étant déterminée par les coefficients de PBS (Production Brute Standard).* Une exploitation est **spécialisée dans un domaine si la PBS de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total**. Il est donc tout à fait possible de trouver des éleveurs dans une commune dont l'OTEX est « Autres grandes cultures ». La **production brute standard** (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations.

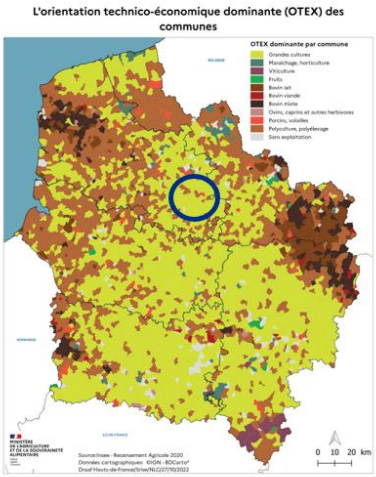

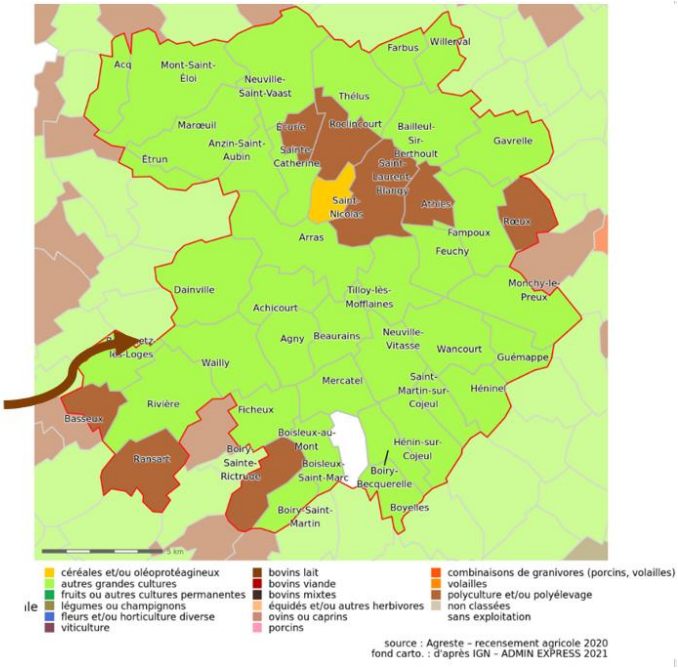

B. Des exploitations en polyculture-élevage encore présentes

Les enquêtes agricoles réalisées à l'hiver 2025 ont permis de montrer que des activités d'élevage sont présentes sur 39 % des exploitations enquêtées (46 % en 2014), et ce sur la quasi-totalité des communes de la CUA.

Ces activités d'élevage représentent une part plus ou moins importante du chiffre d'affaires des exploitations : elle est fonction du type de cheptel et du nombre de bêtes présentes sur les exploitations.

En termes de répartition géographique, les activités d'élevage sont présentes sur l'ensemble du territoire, hormis sur un arc nord-est. On compte un peu plus de sites d'élevage à proximité des cours d'eau du territoire mais sans être un critère exclusif (Maroeuil).

Sites agricoles enquêtés et orientation principale

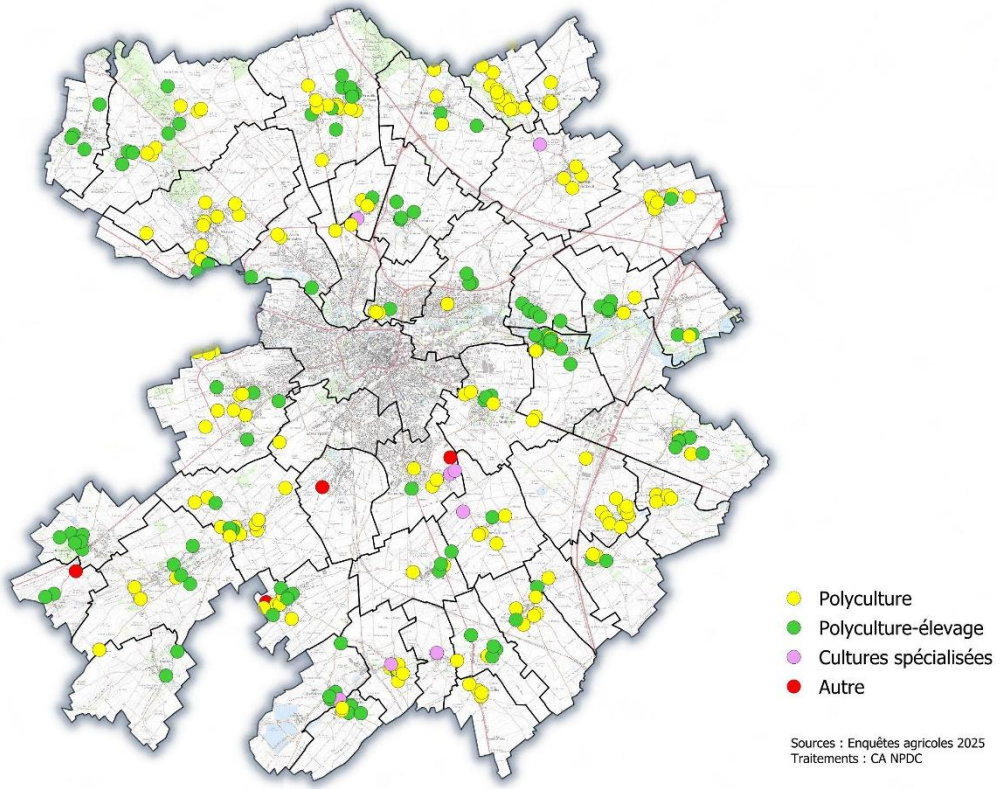

C. Utilisation des surfaces agricoles sur la CUA

- Au niveau des grands types d'utilisation du sol par l'activité agricole, on constate que les surfaces dédiées aux grandes cultures sont nettement prépondérantes, avec près de 90 % de la SAU du territoire.
- Les surfaces destinées aux activités d'élevage représentent 10 % de la SAU de la CUA, et sont réparties sur l'ensemble du territoire, avec des exploitations d'élevage présentes sur quasiment toutes les communes de la CUA.

Utilisation des surfaces agricoles sur la CUA (RPG 2023)

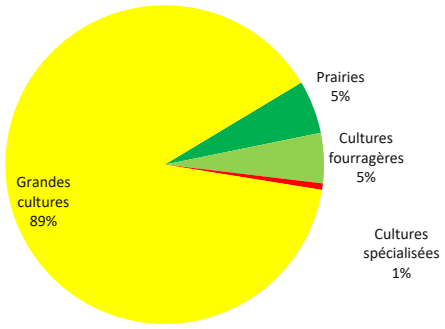

Les surfaces en prairies permanentes sont en recul d'une quarantaine d'hectares entre 2018 et 2023, en lien notamment avec l'arrêt de fermes d'élevage et d'emprises urbaines sur prairies, souvent plus présentes aux abords des bourgs, à proximité d'anciens corps de fermes.

D. Des surfaces mises en valeur principalement par les cultures : état des lieux et principales filières

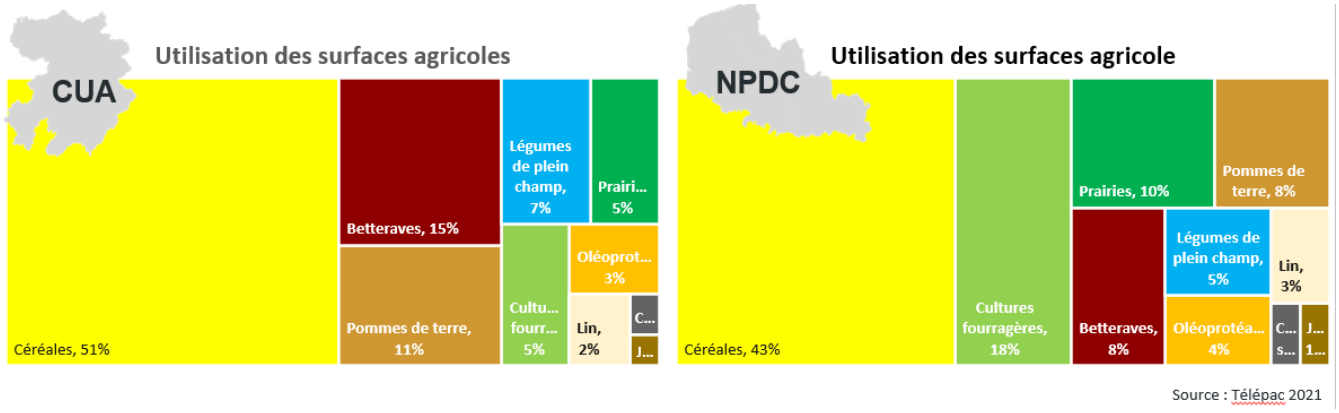

Un territoire majoritairement tourné vers les grandes cultures et les cultures industrielles

Une part dédiée aux céréales plus importante qu'à l'échelle des départements du Nord et du Pas-de-Calais : des cultures principalement destinées aux entreprises de transformation du secteur et/ou à l'export

Moins de surfaces consacrées aux activités d'élevage : 10 % à l'échelle de la CUA (prairies + cultures fourragères) contre 28 % à l'échelle du Nord Pas-de-Calais

De nombreuses cultures destinées à l'alimentation : légumes de plein champ, pommes de terre produites en frais et/ou pour la transformation (frites, conserveries, surgélation) à hauteur de 17 % de la SAU de la CUA contre 13 % en NPDC. La filière betterave sucrière, dans une moindre mesure, est également bien présente sur l'Arrageois (15% de la SAU).

Autres productions : une tendance au développement des filières lin et oléagineux sur le territoire.

La filière Céréales

Focus sur une filière emblématique du territoire

- Le territoire de la CUA étant fortement tourné vers les grandes cultures, il contribue à faire des Hauts-de-France une région française leader sur la production de céréales.
- Des opérateurs de différents maillons de la chaîne de production sont présents sur la CUA. On peut noter la présence d'UNEAL ou du groupe CARRE pour la collecte des céréales mais aussi Cérélia, Vandemoortele et Dessaint pour ce qui est de la transformation. Néanmoins, les blés utilisés dans les préparations sont pour une faible partie ceux des Hauts-de-France. En effet, ces industriels recherchent souvent des qualités de blé bien spécifiques qui ne sont pas toujours celles produites sur le territoire.

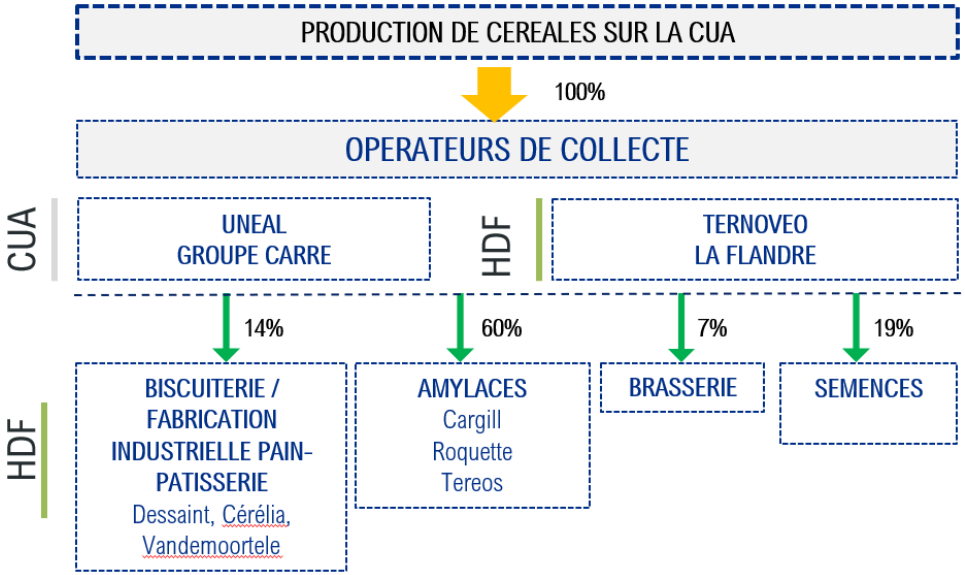

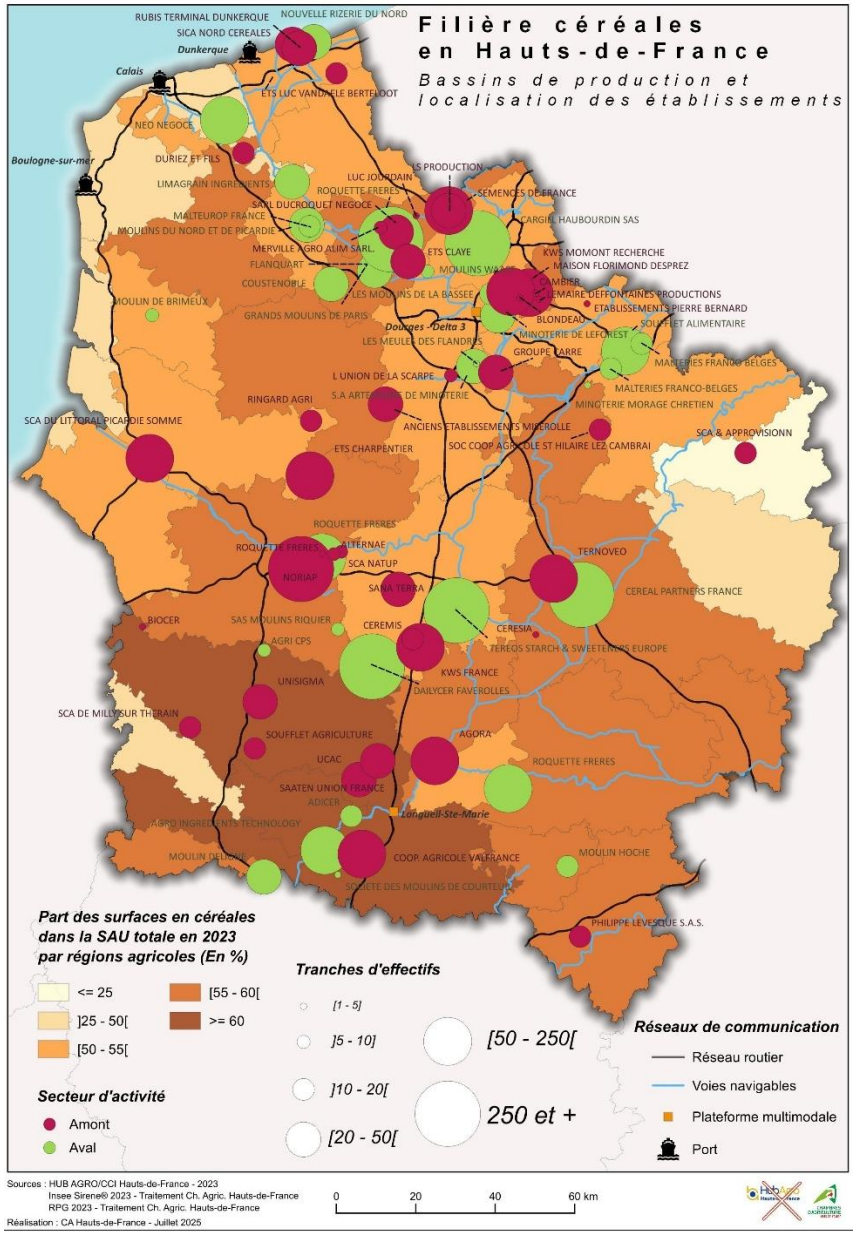

La filière légumes : une production historique sur le territoire de la CUA

La région Hauts-de-France compte près de 27% des surfaces légumières de France et la CUA fait partie des bassins principaux de production.

La proximité de bassins de consommation importants et d'un terroir favorable aux productions légumières ont contribué à faire de la CUA, avec les secteurs de Lille, des Flandres et de Péronne, des bassins de productions légumières majeurs.

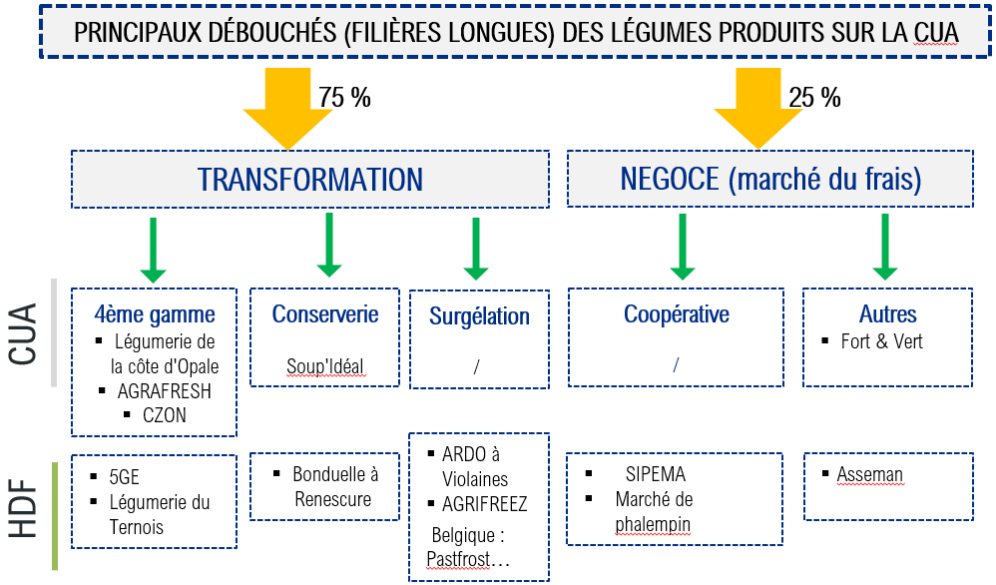

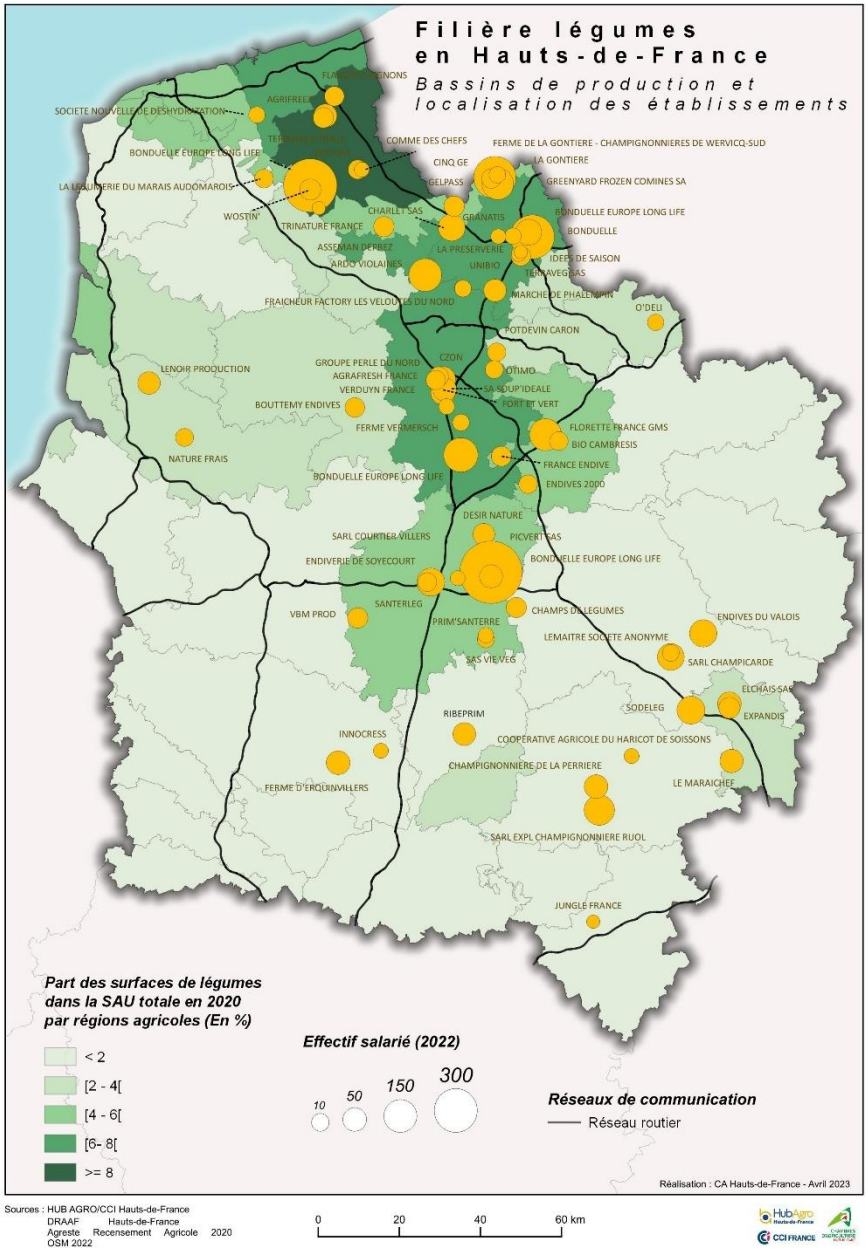

Les chiffres clé de la filière légumes

	Département 62	CUA
% légumes/SAU	4 %	6 %
% d'exploitations en cultivant	32 %	50 %
SAU moyenne/exploitation	10 ha	11 ha

- Sur la CUA, plus de 7% des surfaces agricoles sont dédiées aux cultures de légumes de plein champ
- La moitié des exploitations cultivent des légumes sur la CUA contre 32 % à l'échelle du Pas de Calais (RGA 2020)

7 % de la SAU soit environ 1 700 ha cultivés en légumes sur la CUA =

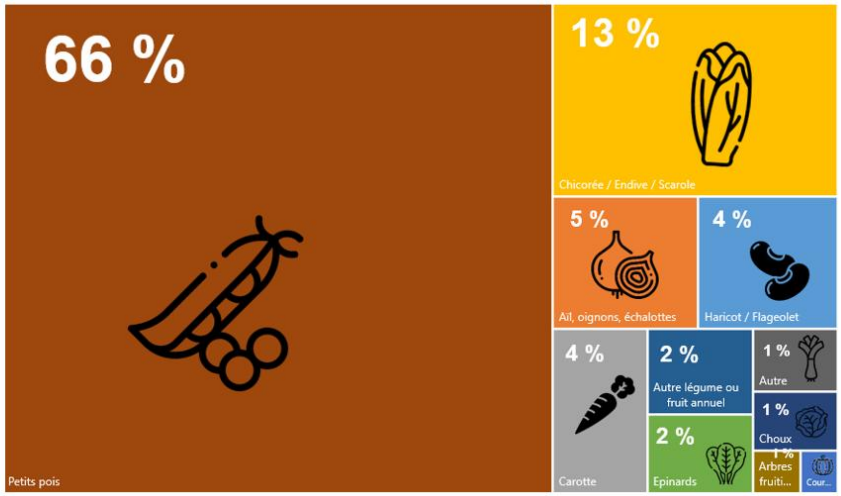

Source : RPG 2021

Atouts	Enjeux
• Des conditions pédoclimatiques optimales • Un savoir-faire historique des producteurs, avec une excellente maitrise technique et sanitaire, en lien avec les instituts techniques et les transformateurs • Apport de valeur ajoutée à l'hectare • Des activités génératrices d'emplois • Une organisation significative de l'amont des filières légumes : Organisations de Producteurs, coopératives, industries… • Une diversité des circuits de commercialisation auprès d'un vaste bassin de consommation, tant en local qu'à l'exportation	• Concurrence directe avec d'autres bassins de production : France, Belgique et Hollande • Un besoin important en main d'œuvre adaptée et fiable • Des productions sensibles aux aléas climatiques (excès d'eau) • Un légume leader, l'endive, confrontée à une banalisation de son image et à la concurrence d'autres produits de 4ème gamme • Risque de délocalisation de certaines productions en lien avec la progression du légume surgelé au détriment de la conserve

La filière pommes de terre

Les Hauts de France, 1ère région pour la production de pommes de terre

La région est une terre de production patatière en lien avec la présence de sols favorables à cette culture, de la bonne disponibilité en eau (pluviométrie et possibilité d'irriguer), d'une forte densité de population et de la présence de nombreux opérateurs de transformation et de négoce. En effet, la région fournit 2 pommes de terre sur 3 à la consommation française.

De nombreux opérateurs amont/aval, des semences à la transformation (frites, chipes, fécule…) sont présents, notamment le long des grands axes autoroutiers de Dunkerque au centre de l'ex-Picardie. Ainsi, 70% des frites produites en France proviennent des Hauts-de-France.

Il faut parler de filières au pluriel pour les pommes de terre en Hauts de France, avec pour ces dernières de nombreux débouchés possibles : pomme de terre de consommation en frais ou pour la transformation (surgélation, frites, chips), pomme de terre à destination de l'industrie féculière et enfin production de plants pour l'ensemble de la filière.

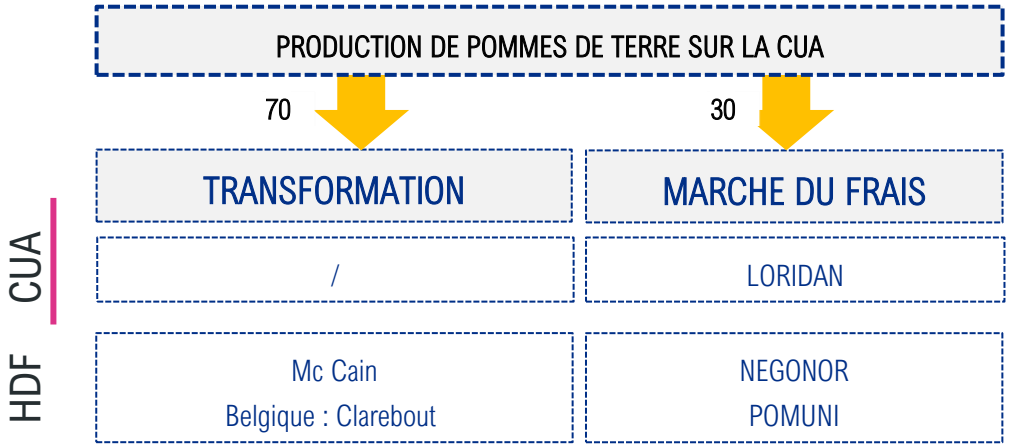

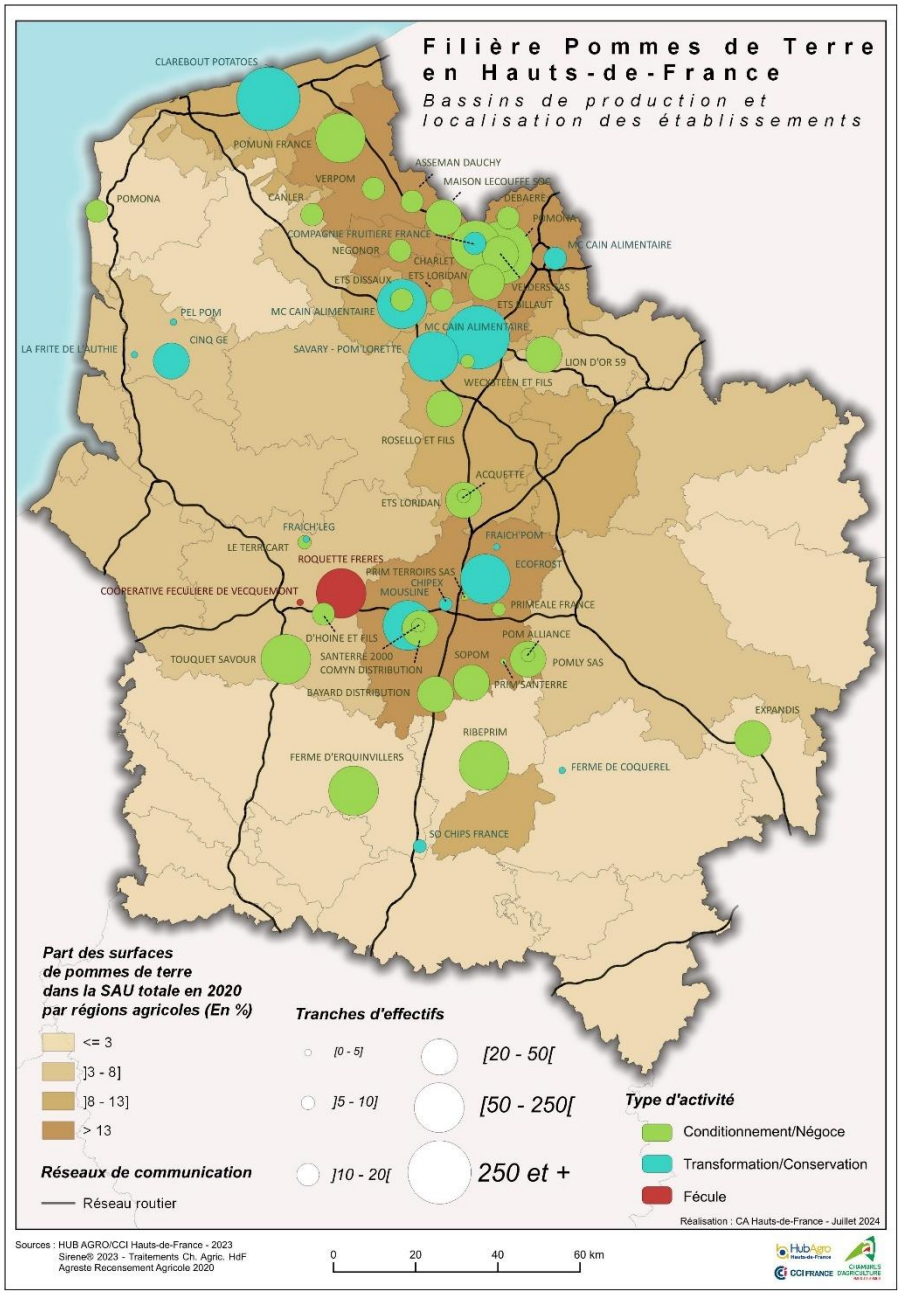

Les chiffres clé de la filière pommes de terre

	Département 62	CUA
% Pdt/SAU	7 %	10 %
% d'exploitations en cultivant	44 %	58 %
SAU moyenne/exploitation	13 ha	15 ha

Une production assez importante sur le territoire de la CUA

En moyenne chaque année, 15 % de la SAU des exploitations de la CUA est occupée par des pommes de terre, une proportion relativement importante à l'échelle du Pas de Calais, mais dans la moyenne des Hauts de France, en lien avec de bonnes conditions pédoclimatiques. C'est également une culture qui génère un chiffre d'affaires important pour les exploitations.

58 % des exploitations cultivent des pommes de terre sur la CUA contre 44 % à l'échelle du Département du Pas de Calais (RGA 2020). Cette proportion plus élevée s'explique par une tradition de culture industrielles plus marquée sur l'Artois, contrairement à l'ouest du département davantage marqué par les activités d'élevage (secteurs Audomarois et Boulonnais).

La proportion d'agriculteurs intégrant des pommes de terre dans leurs assolements est en progression mais en termes de surfaces agricoles, on observe plutôt une légère diminution des surfaces en pommes de terre via les déclarations PAC, contrairement aux territoires voisins.

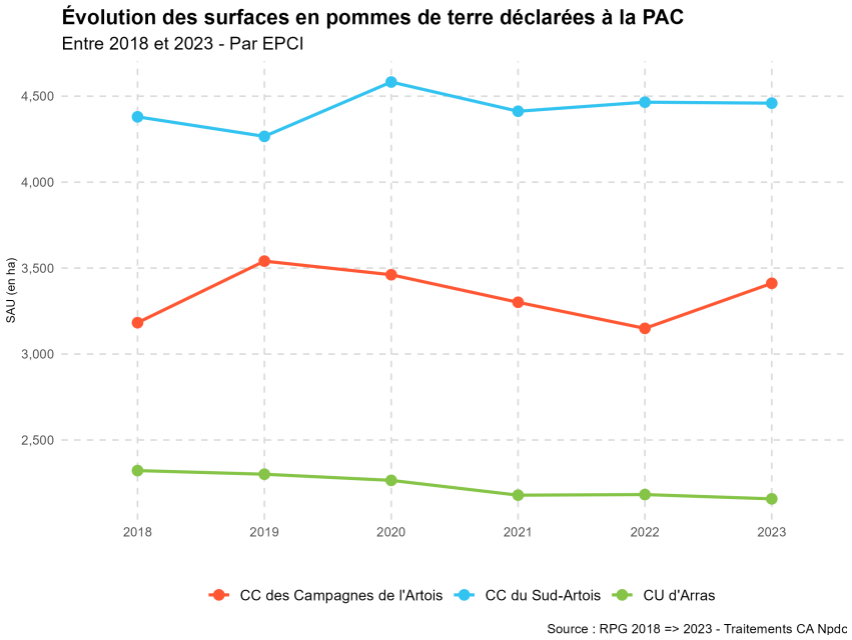

Atouts	Enjeux
• Des conditions pédoclimatiques optimales • Une production rémunératrice mais spéculative • Des exploitations bien équipées • Proximité des industriels (France et Belgique) • De nouveaux opérateurs de proximité : Clarebout à Bourbourg, projet Agristo à Escaudoeuvres	• Une culture exigeante : rotations longues pour raisons sanitaires (4 ans), intrants, apports en eau, travail du sol,… • ….parfois à l'origine d'une pression environnementale forte de la part de la société • Des prix fluctuants et une production soumise aux aléas climatiques

2. Des activités d'élevage encore présentes

A. Les activités d'élevage en 2014

Près de la moitié des exploitations avaient développé au moins un atelier d'élevage

37 % des exploitations avaient un atelier bovin, tout type confondu, avec en moyenne 42 vaches laitières et 19 vaches allaitantes : des élevages de taille moyenne par rapport à la région Hauts de France.

Avaient également été recensés des élevages de porcs (7) et de volailles (9), mais aussi des structures plus spécifiques : pisciculture à Anzin St Aubin et Etrun, et une faisanderie à Willerval (cet établissement n'existe plus en 2025)

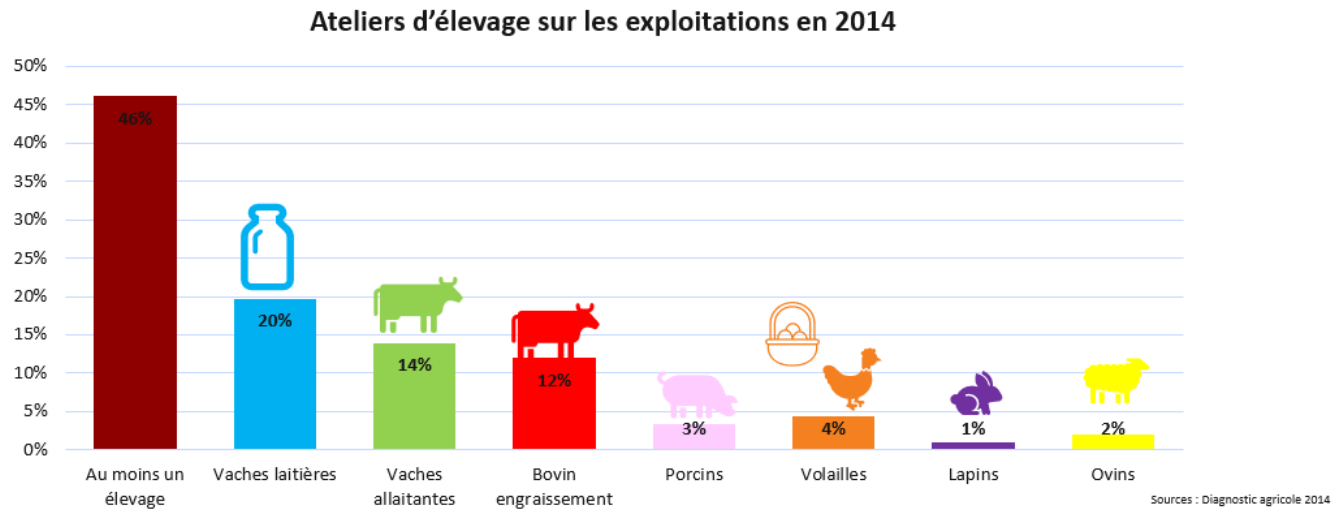

Evolution des activités d'élevage en dix ans

— Une dynamique particulière en Nord Pas de Calais

En trente ans, un recul de moitié du nombre de détenteurs de bovins lait. Dans le même temps, on relève une augmentation globale du volume des cheptels par exploitation (concentration et professionnalisation des activités d'élevage).

— Un recul des activités d'élevage bovin sur la CUA mais une augmentation des unités de gros bétails (UGB) (sources RGA 2020)

- Une diminution du nombre de détenteurs de bovins dans la moyenne du NPDC (entre -25 et -30 % ces 10 dernières années)
- Mais une progression globale du nombre d'UGB sur la CUA, en lien avec l'augmentation des cheptels sur les autres types d'élevages (volailles principalement) et d'une concentration des cheptels sur des structures plus spécialisées

EPCI	% d'exploitations d'élevage en 2010	% d'exploitations d'élevage en 2020	Evolution des UGB 2010-2020
CU d'Arras	49 %	41 %	+ 3 %
CA de Grand Calais	67 %	50 %	- 22 %
CA Pays de Saint Omer	71 %	64 %	+4,5 %
Département Pas-de-Calais	66 %	58 %	- 3,6 %

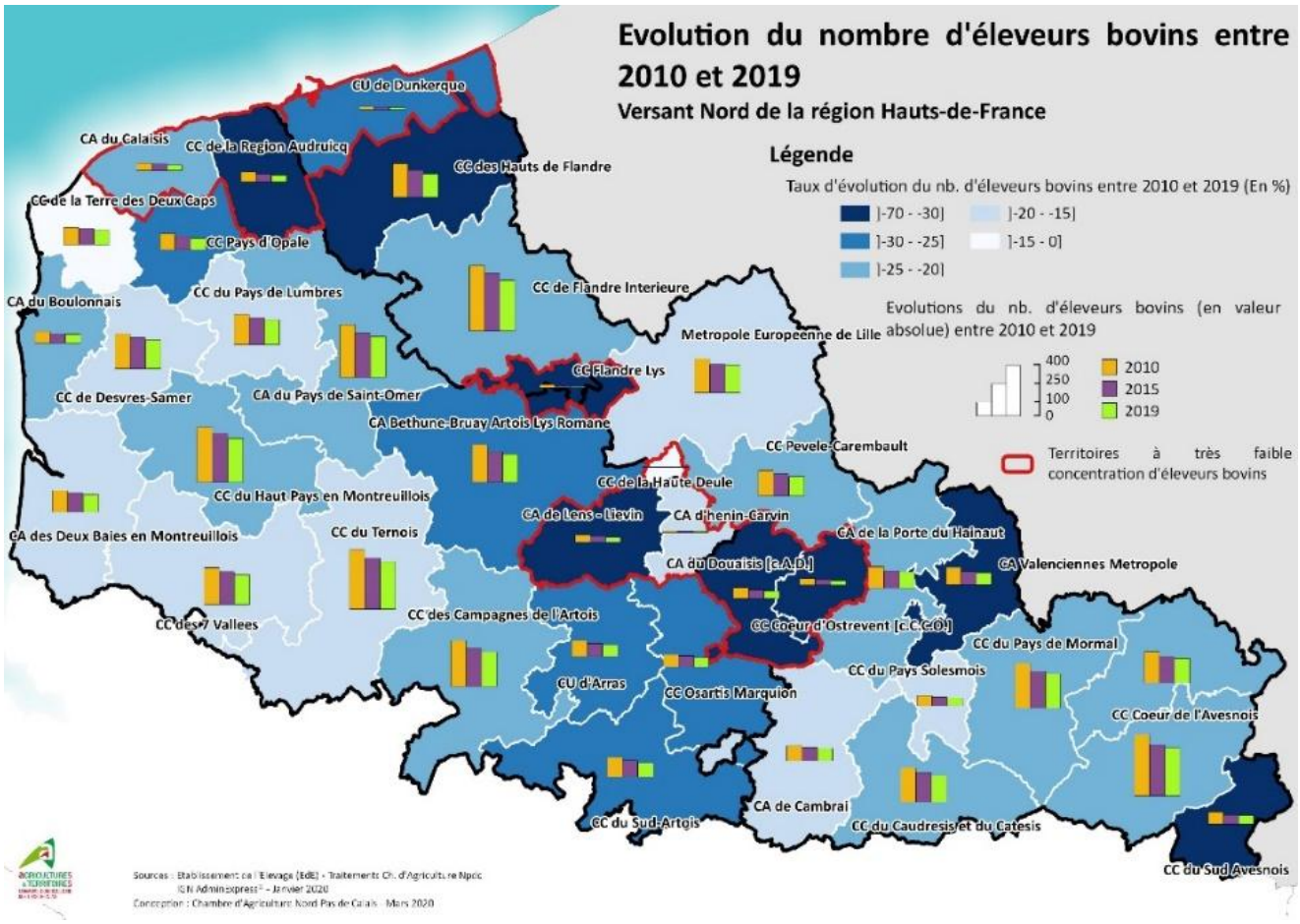
Evolution du nombre d'éleveurs bovins entre 2010 et 2019
Versant Nord de la région Hauts-de-France
Légende
Taux d'évolution du nb. d'éleveurs bovins entre 2010 et 2019 (En %)
]-70 - -30]
]-30 - -25]
]-25 - -20]
]-20 - -15]
]-15 - 0]
Evolutions du nb. d'éleveurs bovins (en valeur absolue) entre 2010 et 2019
400
250
100
0
2010
2015
2019
Territoires à très faible concentration d'éleveurs bovins
CU de Dunkerque
CA du Calaisis
CC de la Region Audruicq
CC des Hauts de Flandre
CC de la Terre des Deux Caps
CC Pays d'Opale
CC du Pays de Lumbres
CA du Boulonnais
CC de Flandre Interieure
Metropole Europeenne de Lille
CC Flandre Lys
CC de Desvres-Samer
CA du Pays de Saint-Omer
CA Bethune-Bruay Artois Lys Romane
CC Pevele-Carembault
CC de la Haute Deule
CC du Haut Pays en Montreuillois
CA de Lens - Lievin
CA d'henin-Carvin
CA des Deux Baies en Montreuillois
CC du Ternois
CA de la Porte du Hainaut
CA du Douaisis [c.A.D.]
CA Valenciennes Metropole
CC des 7 Vallees
CC des Campagnes de l'Artois
CC Coeur d'Ostrevent [c.C.C.O.]
CC du Pays de Mormal
CC du Pays Solesmois
CU d'Arras
CC Osartis Marquion
CC Coeur de l'Avesnois
CA de Cambrai
CC du Sud-Artois
CC du Caudresis et du Catesis
CC du Sud Avesnois

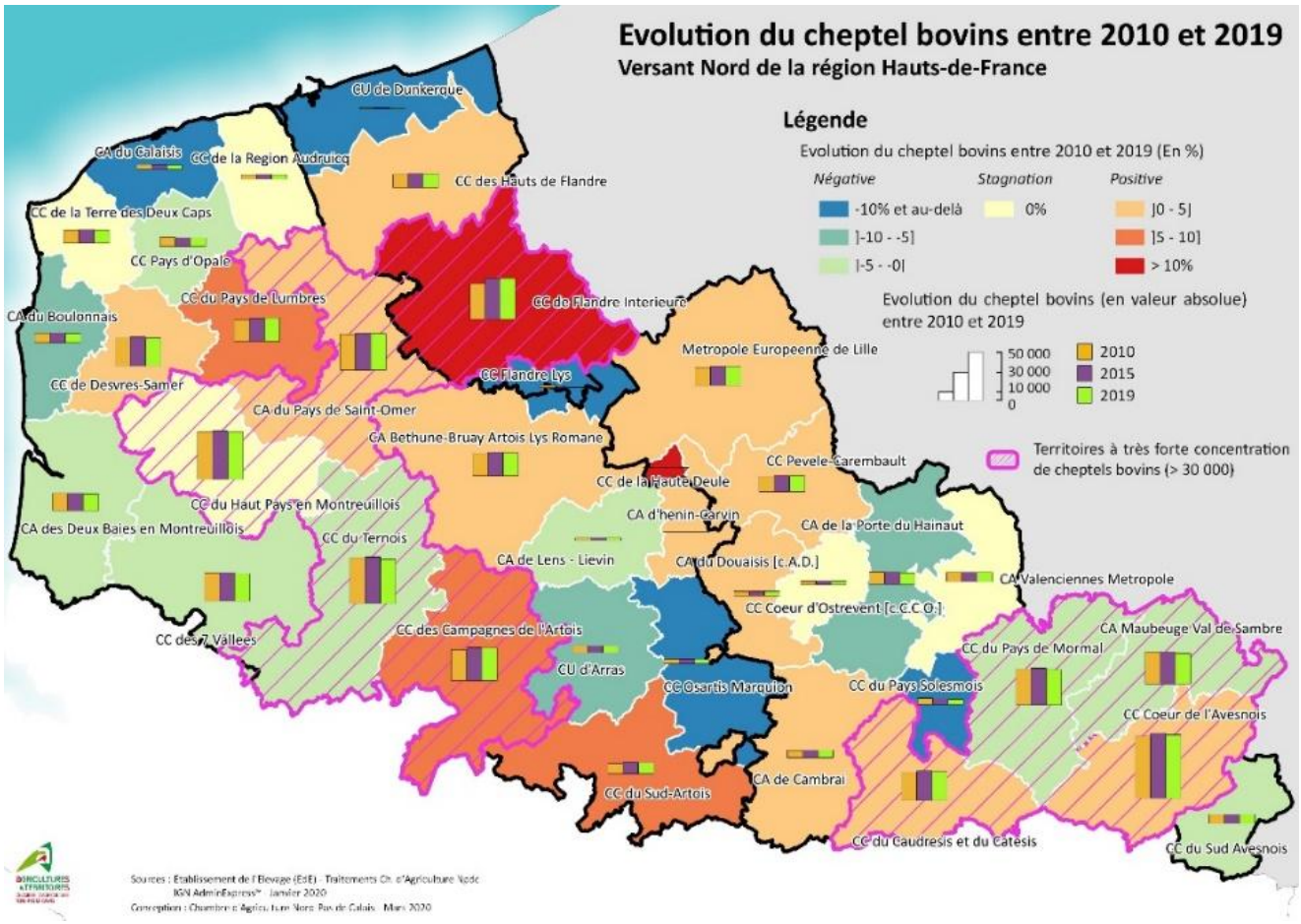
Evolution du cheptel bovins entre 2010 et 2019
Versant Nord de la région Hauts-de-France
Légende
Evolution du cheptel bovins entre 2010 et 2019 (En %)
Négative
Stagnation
Positive
-10% et au-delà
]-10 - -5]
]-5 - -0]
0%
]0 - 5]
]5 - 10]
> 10%
Evolution du cheptel bovins (en valeur absolue) entre 2010 et 2019
50 000
30 000
10 000
0
2010
2015
2019
Territoires à très forte concentration de cheptels bovins (> 30 000)
CU de Dunkerque
CA du Calaisis
CC de la Region Audruicq
CC des Hauts de Flandre
CC de la Terre des Deux Caps
CC Pays d'Opale
CC du Pays de Lumbres
CA du Boulonnais
CC de Flandre Interieure
Metropole Europeenne de Lille
CC Flandre Lys
CC de Desvres-Samer
CA du Pays de Saint-Omer
CA Bethune-Bruay Artois Lys Romane
CC Pevele-Carembault
CC de la Haute Deule
CC du Haut Pays en Montreuillois
CA d'henin-Carvin
CA des Deux Baies en Montreuillois
CC du Ternois
CA de la Porte du Hainaut
CA de Lens - Lievin
CA du Douaisis [c.A.D.]
CA Valenciennes Metropole
CC Coeur d'Ostrevent [c.C.C.O.]
CC des 7 Vallees
CC des Campagnes de l'Artois
CA Maubeuge Val de Sambre
CC du Pays de Mormal
CU d'Arras
CC Osartis Marquion
CC du Pays Solesmois
CC Coeur de l'Avesnois
CC du Sud-Artois
CA de Cambrai
CC du Caudresis et du Catesis
CC du Sud Avesnois

B. Etat des lieux en 2025 : des activités d'élevage encore présentes mais en mutation, principales filières

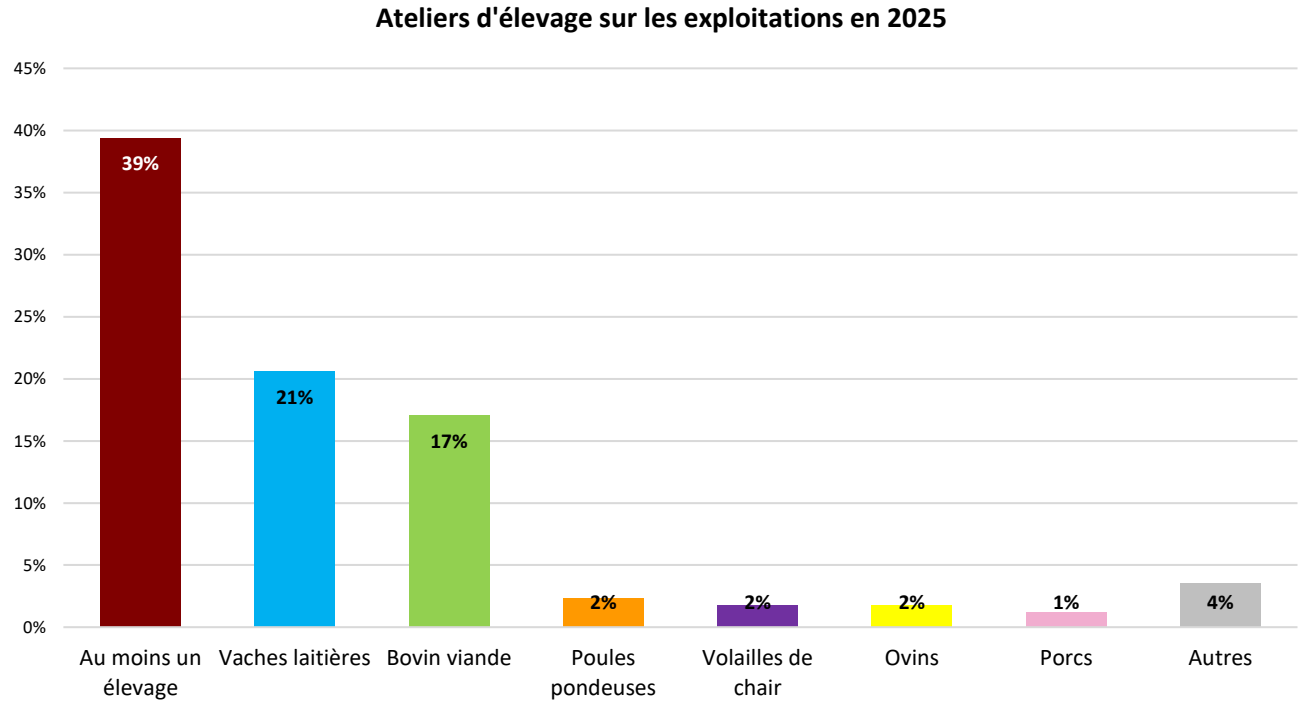

Sources : Enquêtes agricoles 2025

Malgré un certain recul, **l'élevage est encore présent sur 39 % des fermes de la CUA en 2025**.

— L'élevage bovin, élevage le plus représenté sur le territoire

L'élevage bovin lait et/ou viande est le plus présent sur le territoire de la CUA, avec un maintien du nombre de détenteurs autour de 33 % depuis 2015 (1 exploitation sur 3).

- 21 % des fermes de la CUA élèvent des vaches laitières. Un cheptel laitier beaucoup plus important que le cheptel allaitant, quoique enregistrant une légère diminution depuis 2010.
- 17 % des exploitations élèvent des vaches allaitantes ou engraissent des bovins, en complément du troupeau laitier ou en activité d'élevage principale. Les cheptels sont également de taille relativement modeste comparé aux secteurs davantage spécialisés.
- Au total, la CUA compte près de 6 500 têtes de bovins sur son territoire.
- A noter tout de même que certaines fermes d'élevage bovin ont changé d'activité, souvent suite à une transmission, et proposent désormais des services de pension de chevaux, ce qui permet de dégager un revenu et de valoriser les pâtures avec une activité moins contraignante en termes de charge de travail.

— Une progression des cheptels porcins et avicoles sur la CUA ces 10 dernières années

- Élevages porcins : 7 élevages de porcs sont recensés en 2020, un chiffre identique à celui de 2010. Cependant, le cheptel total a lui fortement augmenté depuis 2010 pour atteindre en 2020 près de 7 000 animaux.
- Élevages avicoles :
  - Volailles de chair : une quasi-disparition des élevages, avec moins de 3 structures présentes sur le territoire, mais avec des effectifs en progression
  - Poules pondeuses : diminution du nombre de poulaillers mais développement de structures avec plus ou moins d'animaux

Le graphique suivant illustre bien ces évolutions, avec un recul du cheptel bovin mais surtout une augmentation importante des cheptels porcins et avicoles.

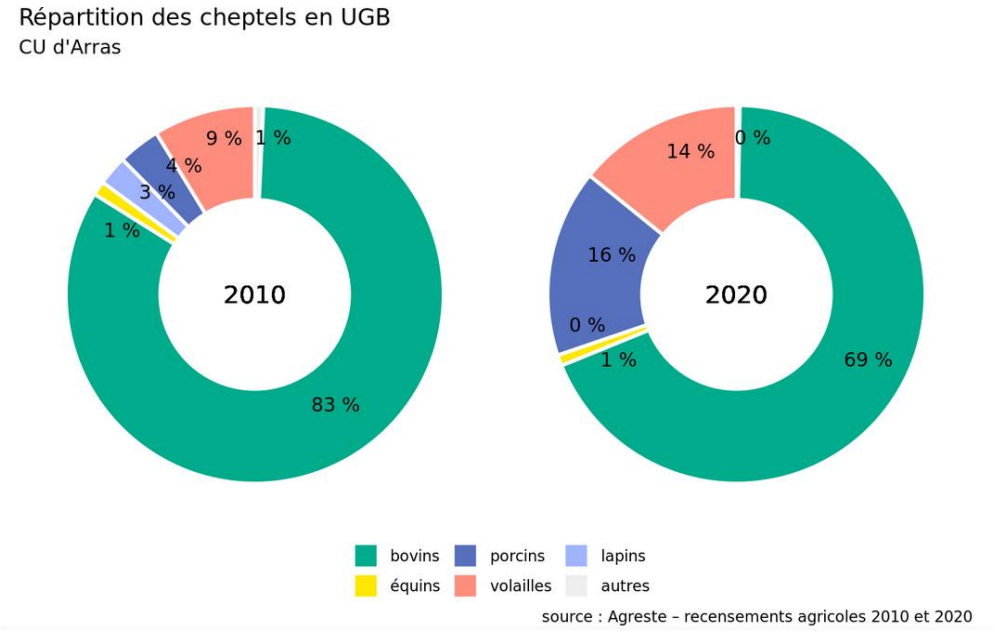

Concernant les évolutions à moyen terme, 4 exploitations ont exprimé songer lors de l'enquête à diminuer ou arrêter leur activité d'élevage. En parallèle, une création d'activité d'élevage sur une ferme actuellement spécialisée en polyculture est prévue. Des créations d'ateliers d'élevage sont également prévues ainsi que des augmentations de cheptels, avec à terme des évolutions en termes de régime sanitaire pour certaines structures.

La filière lait

L'activité laitière est historiquement implantée dans la région des Hauts de France. Bien que moins présente que sur certains territoires métropolitains, la filière laitière est la 1ére filière animale des Hauts-de-France. La production laitière de la région représente 10% de la production nationale.

Au niveau de la transformation laitière, les 3 spécialités régionales sont : la production de glaces et sorbets, la production de lait liquide UHT et la production de yaourts et desserts lactés.

La CUA ne fait pas partie des principaux bassins de production laitière, néanmoins, l'élevage n'y est pas totalement absent : 18 % des exploitations élèvent des vaches laitières (RGA 2020).

Sur le territoire de la CUA on retrouve un géant de la production de glaces avec l'entreprise Häagen Dazs. Le site accueille un atelier de transformation, le plus grand dans le monde pour Häagen Dazs et un site de recherche & développement. En tout, près de 500 salariés y travaillent toute l'année. La production annuelle est de 75 millions de litres de crème glacée dont 80% est exporté à l'international.

La CUA accueille également, INGREDIA, le spécialiste mondial du cracking du lait.

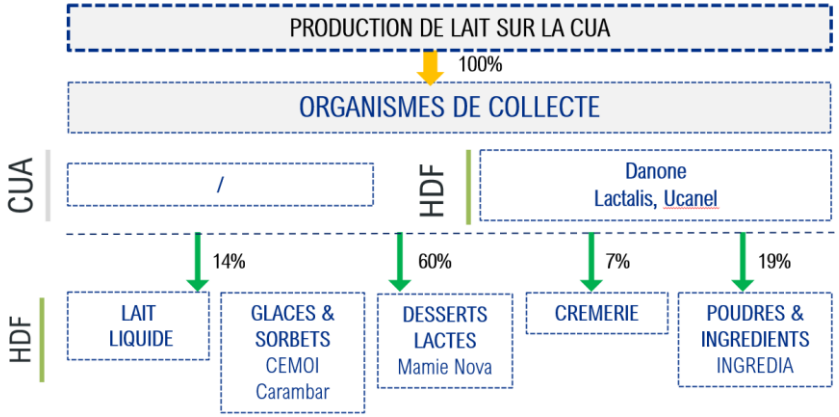

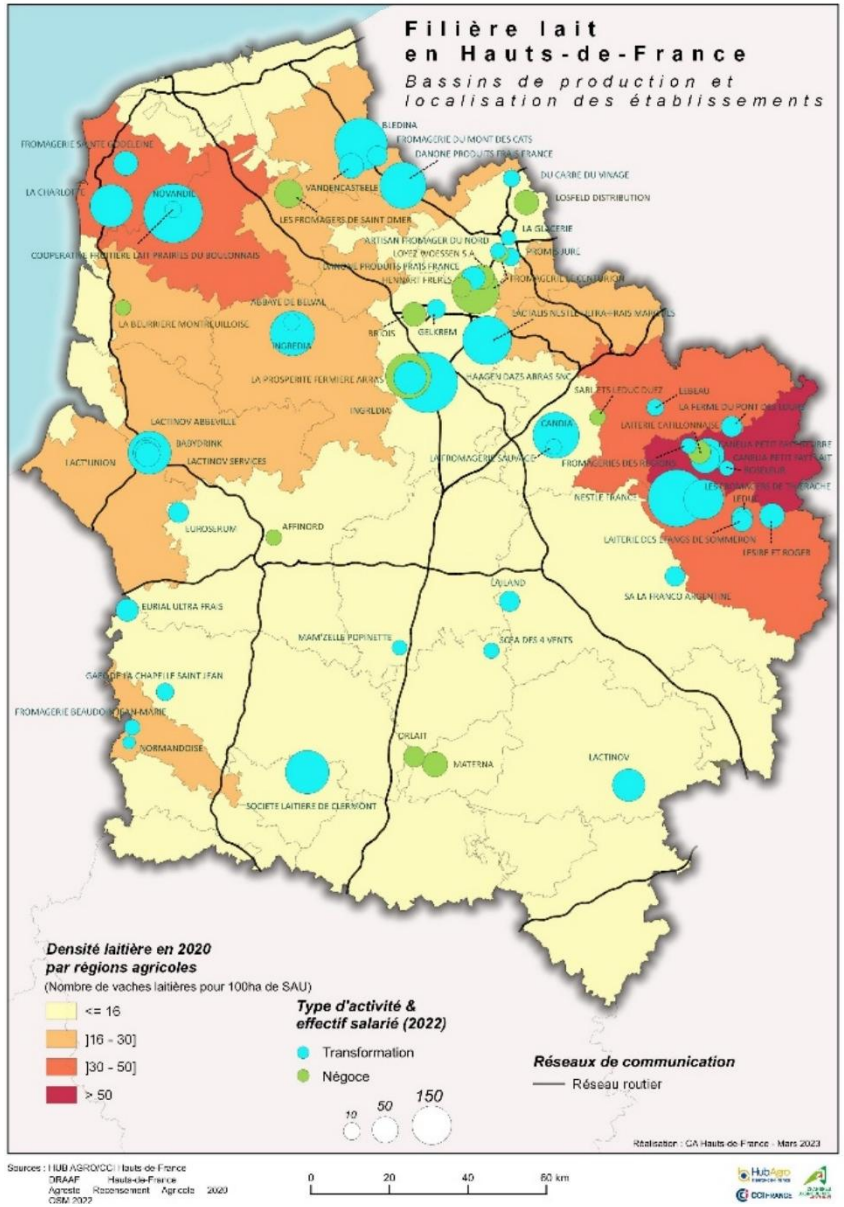

La filière bovin viande

La filière bovin viande est la seconde filière animale de la région Hauts-de-France après celle du lait. 8% de la viande bovine produite en France vient des Hauts-de-France. On retrouve tous les maillons de la filière en région ce qui permet à 95% de la viande produite en Hauts-de-France d'être abattue dans la région.

Sur la CUA, 16% des exploitations ont une activité d'élevage bovin. La présence d'activités d'élevage, et plus particulièrement bovin, contribue au maintien des prairies du territoire. C'est un enjeu important, d'autant plus sur le territoire de la CUA où les prairies sont relativement peu nombreuses. En effet, une partie de l'alimentation des bovins est constituée d'herbe, au pré à partir du printemps ou sous forme de foin pendant l'hiver.

Outre l'alimentation animale, les prairies rendent également de nombreux services au territoire : en termes de paysage agricole, de stockage carbone mais aussi pour limiter les phénomènes d'érosion et les coulées de boues.

Peu d'acteurs de la filière bovine sont implantés sur la CUA, à noter que l'ancien marché aux bestiaux d'Arras a fermé ses portes en 2021.

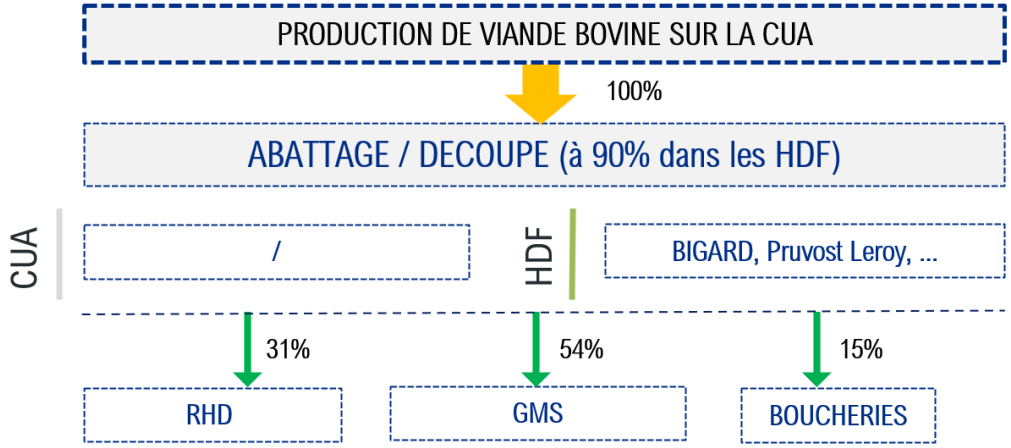

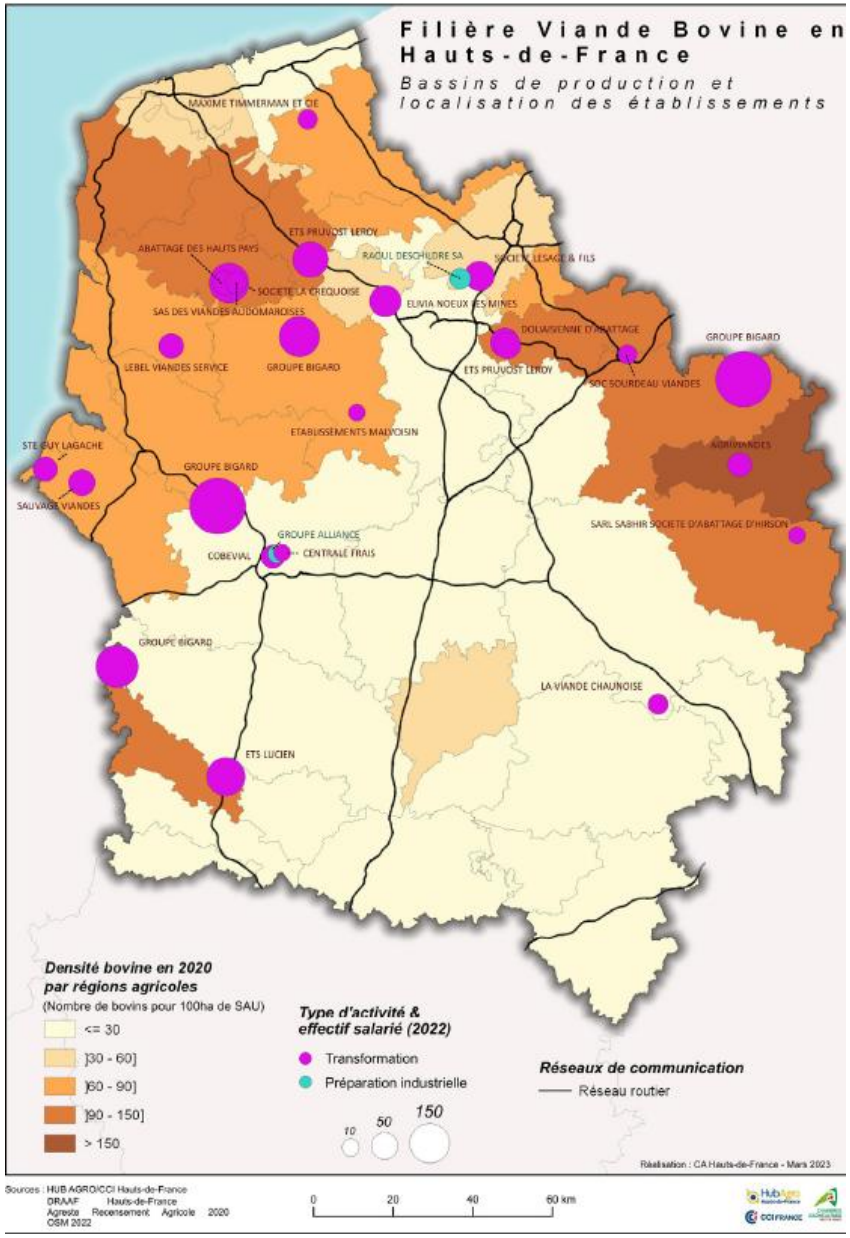

La filière porcine

La région Hauts-de-France produit 9% des volumes de porcs français. Sur la CUA, 3 % des exploitations élèvent des porcs. La production de porcs est faible sur le territoire mais avec un cheptel en augmentation ces 10 dernières années.

La mise en marché se structure principalement autour de 3 groupements de producteurs principaux : SUIDEAl, GPPMF et COBEVIAL.

L'abattoir de Bigard à St Pol sur Ternois est le principal opérateur pour l'abattage (75% des volumes). L'ensemble des abattoirs de la région pouvant traiter des porcins étant actuellement saturé pour pouvoir absorber l'ensemble de la production régionale, une partie de la production est abattue en Belgique ou ailleurs en France (Bretagne).

Plusieurs transformateurs sont présents sur le territoire, comme l'entreprise Porketto.

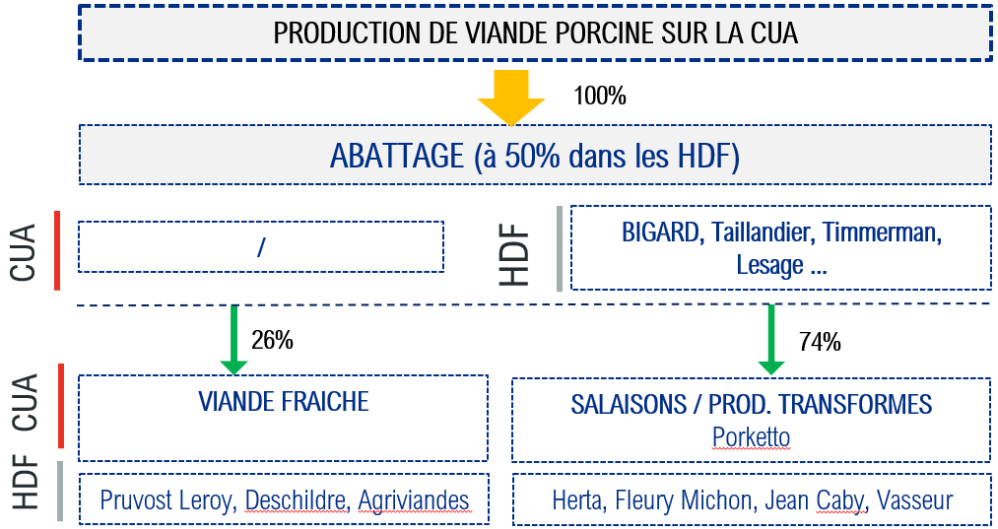

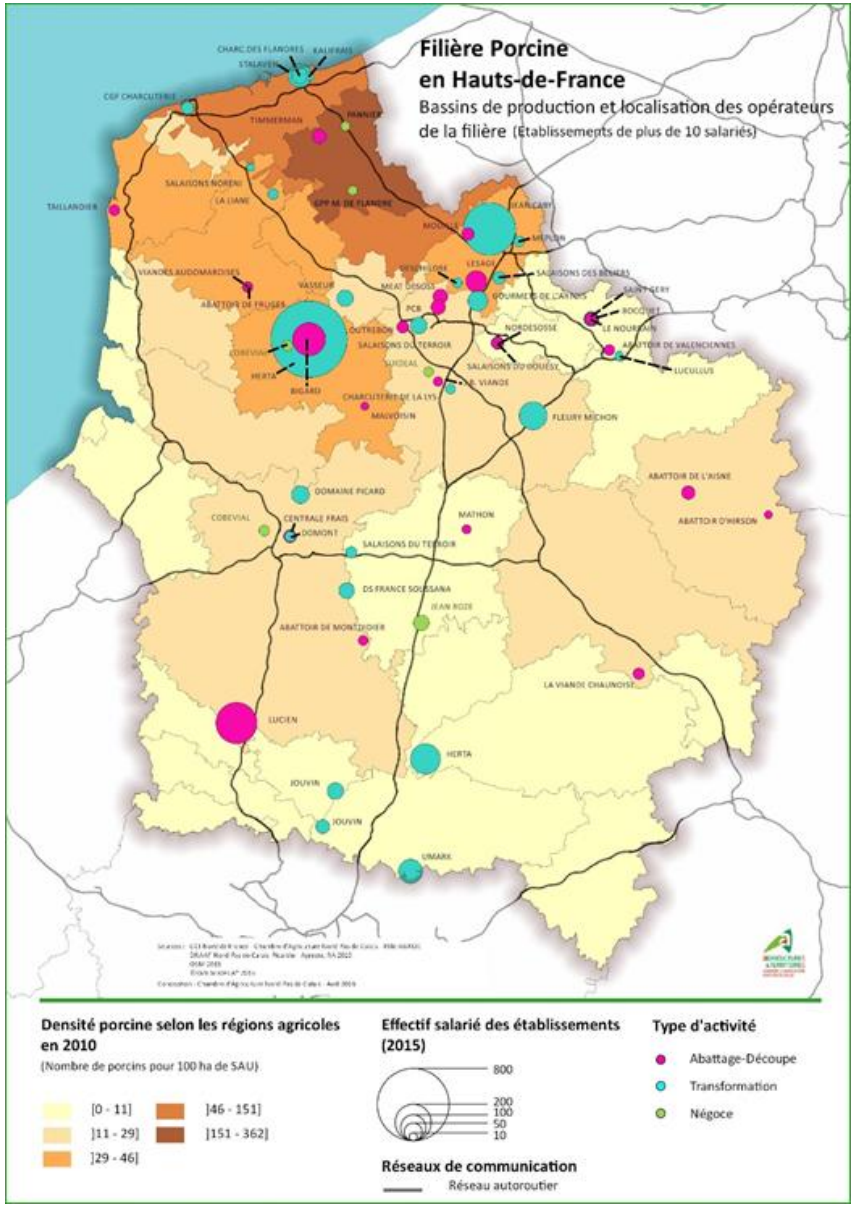

La filière avicole

3 % des exploitations de la CUA élèvent des volailles, la moitié pour la production d'œufs et l'autre pour la viande. Il s'agit d'une activité plutôt en développement.

La production de viande de volailles de chair concerne avant tout du poulet (85% des tonnages à l'échelle régionale). Cependant, seules 18% des volailles de chair sont abattues en région ; la majeure partie des animaux est abattue en Belgique.

Pour ce qui est de la production d'œufs, elle se concentre principalement autour de quelques gros acteurs tels que Cocorette sur le territoire.

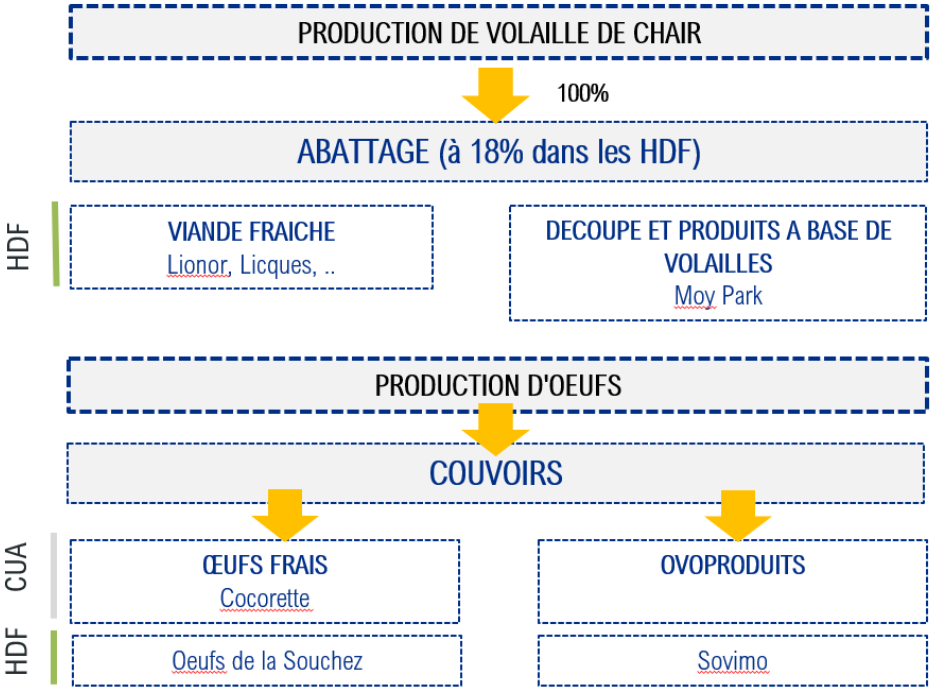

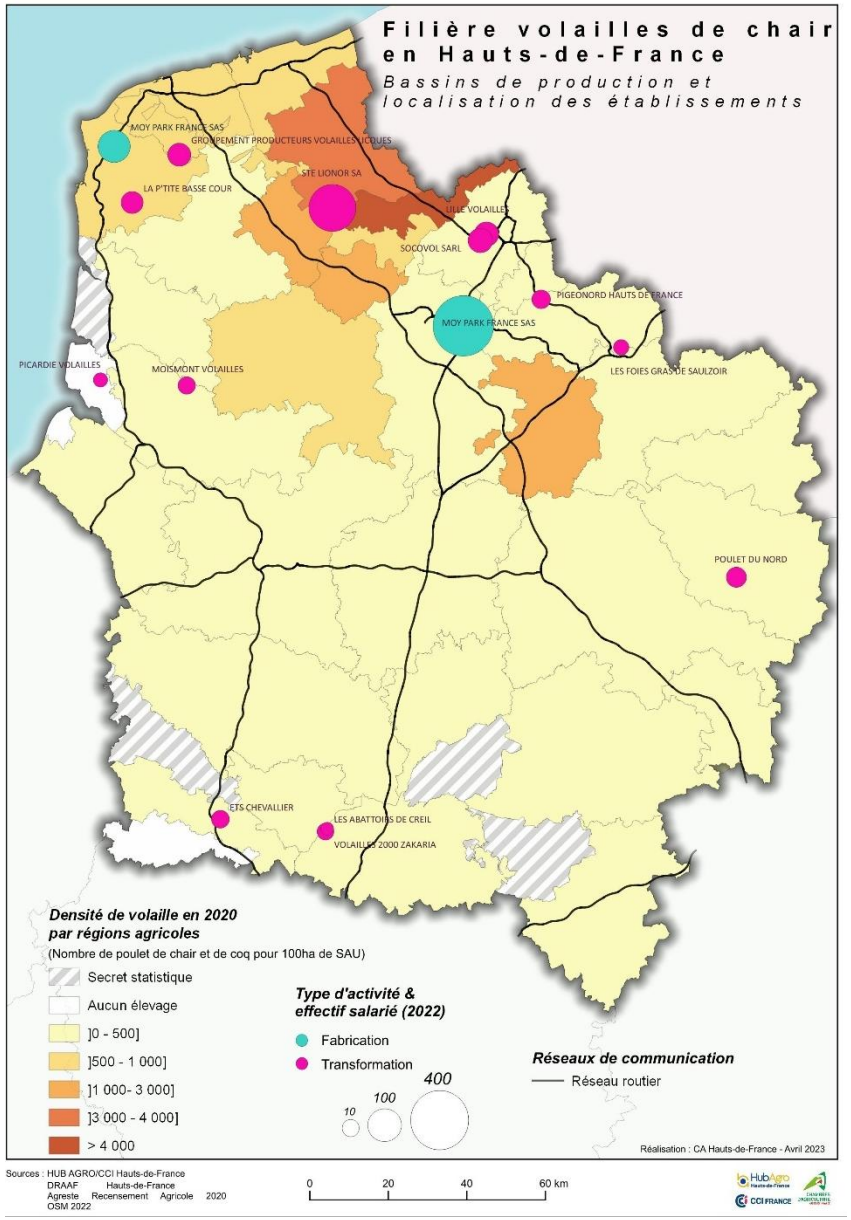

3. Une faible dynamique autour des démarches qualité

Peu d'exploitations engagées dans des démarches officielles de qualité autour des denrées agricoles

Le Label Rouge *(1 exploitation labellisée)*

Le Label Rouge (LR) est l'unique signe national officiel qui garantit une qualité supérieure à celle d'un produit courant similaire, tant au niveau de sa production, de son élaboration que de sa qualité gustative. Les produits concernés sont :

- La production de betteraves rouges cuites sous vide (Boiry Ste Rictrude)

Un secteur en dehors des aires géographiques en lien avec des démarches qualité (IGP, AOP)

L'Indication Géographique Protégée (IGP) identifie un produit dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique. Au moins une étape de production est réalisée dans la zone protégée. Comme l'AOP, l'IGP protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.

Et également les produits issus de l'agriculture biologique : *(13 exploitations (source Agence Bio 2023)*

L'agriculture biologique (bio) garantit un mode de production respectueux de l'environnement et du bien-être animal. Les règles qui encadrent ce mode de production sont les mêmes dans toute l'Union européenne et les produits importés sont soumis aux mêmes exigences.

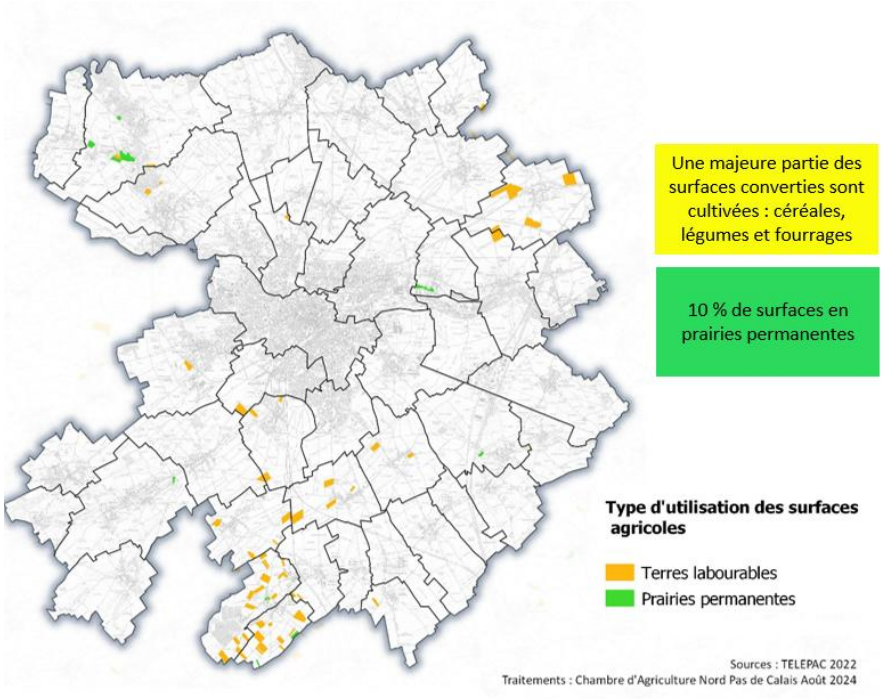

201 ha
Surfaces bio en 2023

0,9 %
Part des surfaces bio dans la surface agricole de l'EPCI

13
Fermes engagées en bio en 2023

5,1 %
Part des fermes de l'EPCI engagées en bio

Sources : Agence Bio / Organismes Certificateurs

En comparaison :
- 2% des surfaces en AB dans le Pas-de-Calais
- 2,1 % sur la CCCA
- 1,1 % sur la CCSA

PARTIE 4

QUELLE PLACE POUR L'AGRICULTURE DANS UN ESPACE ATTRACTIF ?

1. Un territoire qui se démarque à l'échelle des hauts de France (éléments issus du diagnostic territorial du PLUI)

Sur 10 ans, la CUA connait une **croissance démographique** sur la quasi-totalité de son territoire alors que le département et la région connaissent une baisse de leur population (respectivement -1,3 et -1,6%). Elle voit dans le même temps sa propre population croître de 2,26%. Un dynamisme démographique qui tranche nettement avec ses territoires voisins, de Lens et de Douai, également en reculs démographiques et qui devance la Métropole européenne de Lille (+1,9% sur la période).

Avec un revenu disponible* médian de 24 980€, les ménages du territoire de la Communauté Urbaine d'Arras ont, en 2021, **un niveau de vie supérieur au niveau médian** en France métropolitaine (23 000€ par ménage).

Des **emplois nombreux**, un **taux de chômage (6%) inférieur** au niveau national (7,3%), régional (9%) et départemental (8,5%) et un territoire dynamique économiquement avec 12 039 entreprises et une **augmentation du nombre de créations d'établissements**, notamment en agroalimentaire (+ 15 %). (source : rapport de présentation du présent PLUi)

Malgré un certain nombre de problématiques socio-économiques (notamment en cœur d'agglomération et en termes de vieillissement de la population), le territoire de la CUA présente de nombreux atouts, notamment par rapport aux territoires voisins, qui sont susceptibles de présenter des opportunités pour les agriculteurs du territoire : développement de débouchés, accueil à la ferme…

Cette situation favorable et le caractère attractif du territoire engendre également un développement urbain (logements et activités) plus important que sur le reste du département du Pas de Calais.

2. Une agriculture sous pression

A. Un foncier agricole de plus en plus convoité

L'équivalent de 1,3% du territoire artificialisé entre 2009 et 2021 (410 ha)

- Sur le territoire de la communauté urbaine d'Arras, ce sont 410 hectares qui ont été consommés entre 2009 et 2021 correspondants à 1,3% de la surface globale. A titre de comparaison, sur cette même période, le Pas-de-Calais a connu une artificialisation de 0,9% de sa surface.
- Les terres artificialisées sont principalement à destination des activités économiques pour 56% et de l'habitat pour 42%.

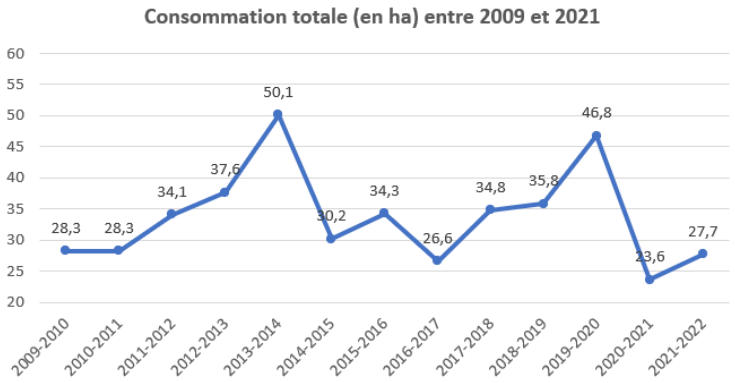

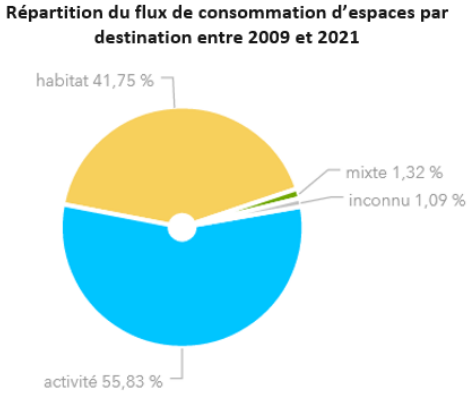

Sources : Observatoire de l'artificialisation du CEREMA

Une artificialisation soutenue entre 2009 et 2021, mais un développement dans la continuité des espaces déjà artificialisés

- Comme vu précédemment, le territoire de la CUA est fortement marqué par l'agriculture, avec plus de 70% de l'occupation des sols dédiés à ces activités.
- La majeure partie des activités économiques et de la population se concentre à proximité d'Arras, au cœur même du territoire communautaire. La couronne périurbaine se compose de nombreux villages qui connaissent un étalement urbain relativement contenu autour des centres-bourgs.

=> Des formes urbaines groupées avec une relative absence de mitage de l'espace agricole lorsque l'on compare avec d'autres secteurs péri-urbains (Pévèle, Pays de Saint Omer, Métropole de Lille...)

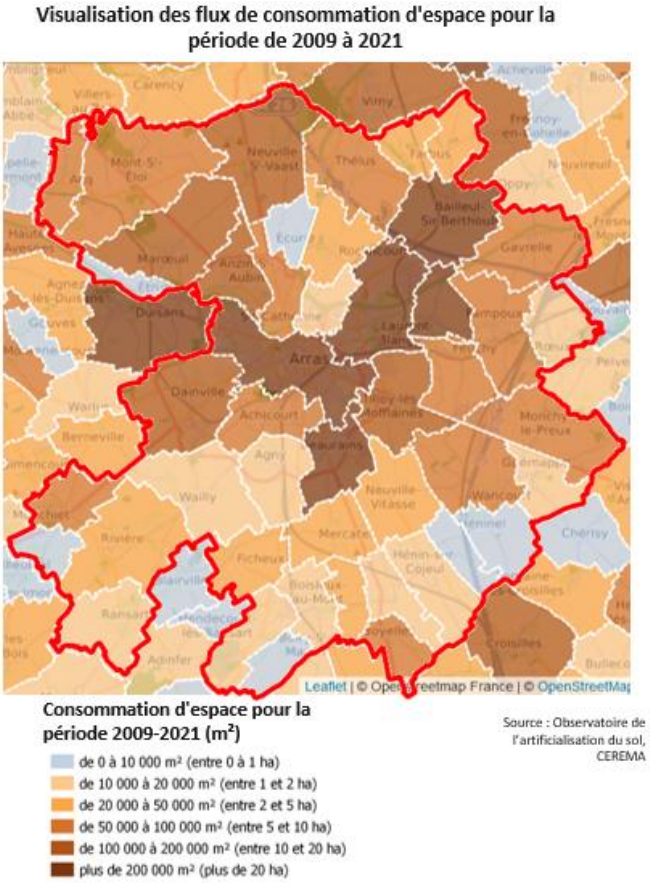

Une pression foncière importante perçue par les agriculteurs

Les enquêtes agricoles montrent que plus de la moitié des exploitations enquêtées ressentent une pression foncière importante. Celle-ci est due au contexte périurbain et aux projets consommateurs de foncier réalisés ou prévus, mais est également interne à la profession au moment de la cession de terres suite à un arrêt d'activités agricoles.

Le territoire a été concerné par de nombreuses emprises par le passé ; des projets urbains sont également prévus au PLUI actuel, ce qui est source d'incertitudes pour les agriculteurs concernés.

Il est important de souligner que la majeure partie des surfaces prélevées pour des projets d'urbanisation ont fait l'objet de compensations foncières de la part de la collectivité.

Il n'empêche qu'il est important de pouvoir apporter aux agriculteurs un maximum de visibilité sur leur foncier afin qu'ils puissent envisager sereinement le développement de leurs exploitations.

Un phénomène global de concentration des terres

Le nombre d'exploitations a pratiquement été divisé par 3 en 30 ans sur la CUA (un rythme un peu moins rapide qu'à l'échelle NPDC). Sur la même période, la SAU moyenne par exploitation a été multipliée par 2.

- Le territoire de la CUA connait, comme sur l'ensemble du territoire national, un phénomène de concentration des terres sur un nombre plus réduit d'exploitations :
- Une tendance constatée à partir de la seconde moitié du XX° siècle liée à la modernisation et à la professionnalisation de l'agriculture, qui ont entrainé la disparition progressive des petites structures, l'accroissement de la surface moyenne par exploitation et l'augmentation de structures sous forme sociétaire.
- Un certain ralentissement du recul du nombre d'exploitations depuis 10 ans.
- Des structures historiquement plus grandes sur la CUA que sur le reste du territoire mais l'écart tend à se réduire

Surface Agricole Utile (SAU)

- **Surfaces mises en valeur par les agriculteurs et destinées à la production agricole**
- **Composée de terres arables (cultures céréalières, cultures fourragères, légumes, betteraves…), de surfaces toujours en herbe (prairies permanentes) et de cultures pérennes (vergers)**

En 30 ans :
Nombre d'exploitations divisé par 3
SAU moyenne multipliée par 2

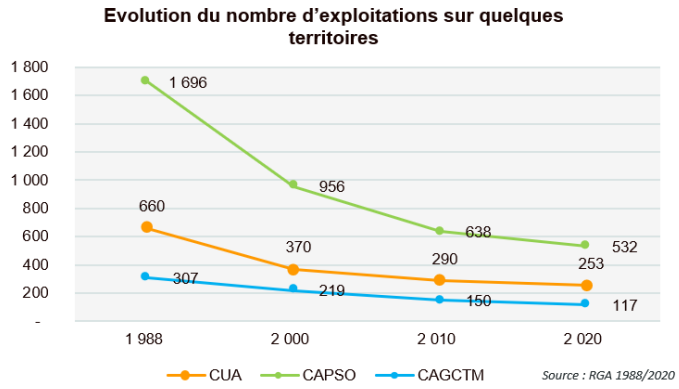

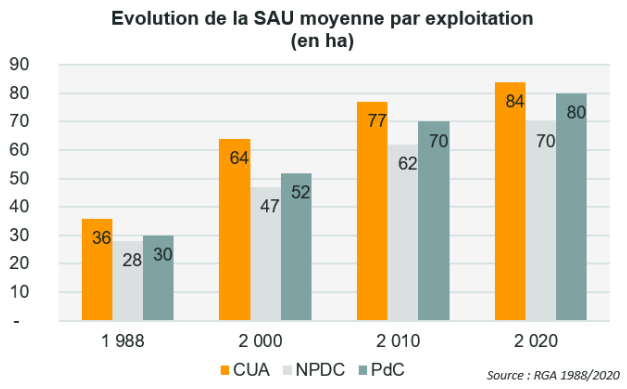

Un foncier agricole peu maitrisé

— Le foncier agricole est majoritairement exploité sous le statut du fermage

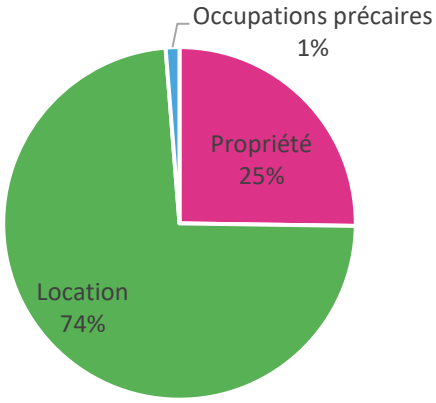

Sources : Enquêtes agricoles 2025

Avec 74 % des surfaces exploitées sous le statut du fermage, les agriculteurs de la CUA ont globalement une faible maitrise de leur foncier : un risque de limitation des possibilités d'évolution de l'exploitation, notamment en termes de construction de bâtiments. En revanche, la location sous le statut du fermage donne une certaine sécurité aux exploitants et leur évite d'investir dans le foncier.

A l'inverse, le fait d'être propriétaire du foncier exploité donne aux exploitants une meilleure maitrise de leur outil de production, leur permettant d'envisager des investissements et le développement de leur activité sur le long terme.

Plus d'une centaine d'hectares sont exploités via des conventions d'occupation précaire, principalement pour le développement des zones d'activité.

En termes d'évolution de la SAU des exploitants, la moitié a déclaré que leur SAU était stable depuis 10 ans, 1/3 qu'elle avait augmenté et 18 % qu'elle était en diminution, que ce soit du fait de projets consommateurs de foncier agricole ou de la reprise de surfaces par les propriétaires. En ce qui concerne les projets de développement urbain, les agriculteurs soulignent que des compensations foncières sont dans certains cas proposées.

— Un parcellaire agricole plus ou moins morcelé

Au global, les exploitations de la CUA cultivent en moyenne sur 14 îlots d'exploitation. La taille de l'ilot moyen est de 4,1 ha, avec un morcellement plus important à proximité des bourgs et en zone de vallées.

Malgré cela, il y a beaucoup de disparités en fonction des territoires, notamment sur les secteurs qui ont connu des aménagements fonciers anciens. A noter quelques remembrements récents et/ou en cours de finalisation, comme sur les secteurs d'Agny, Ficheux… Ces aménagements permettront à terme une nette amélioration des conditions d'exploitation et limiteront les difficultés de circulation avec les engins agricoles.

Les îlots de plus de 5 ha sont relativement peu nombreux mais représentent la majorité des surfaces agricoles de la CUA.

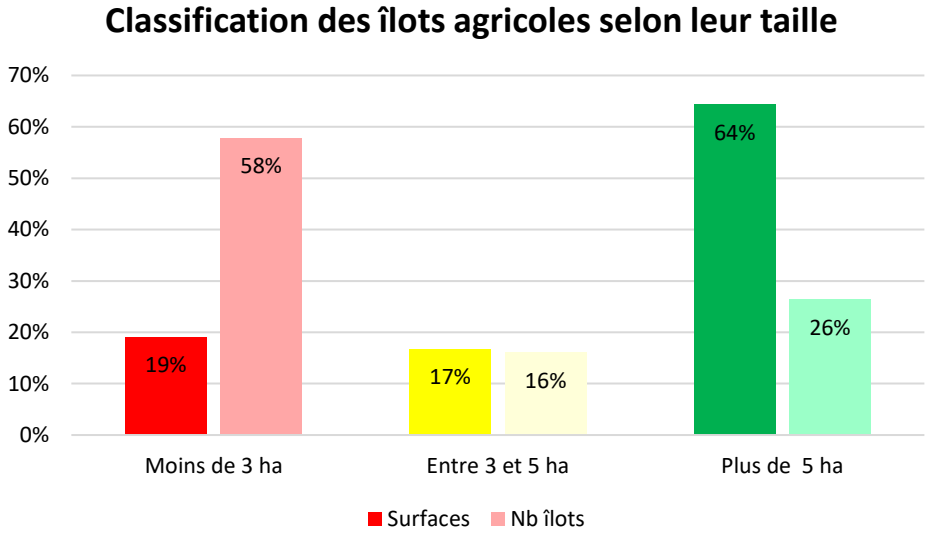

Sources : RPG 2023

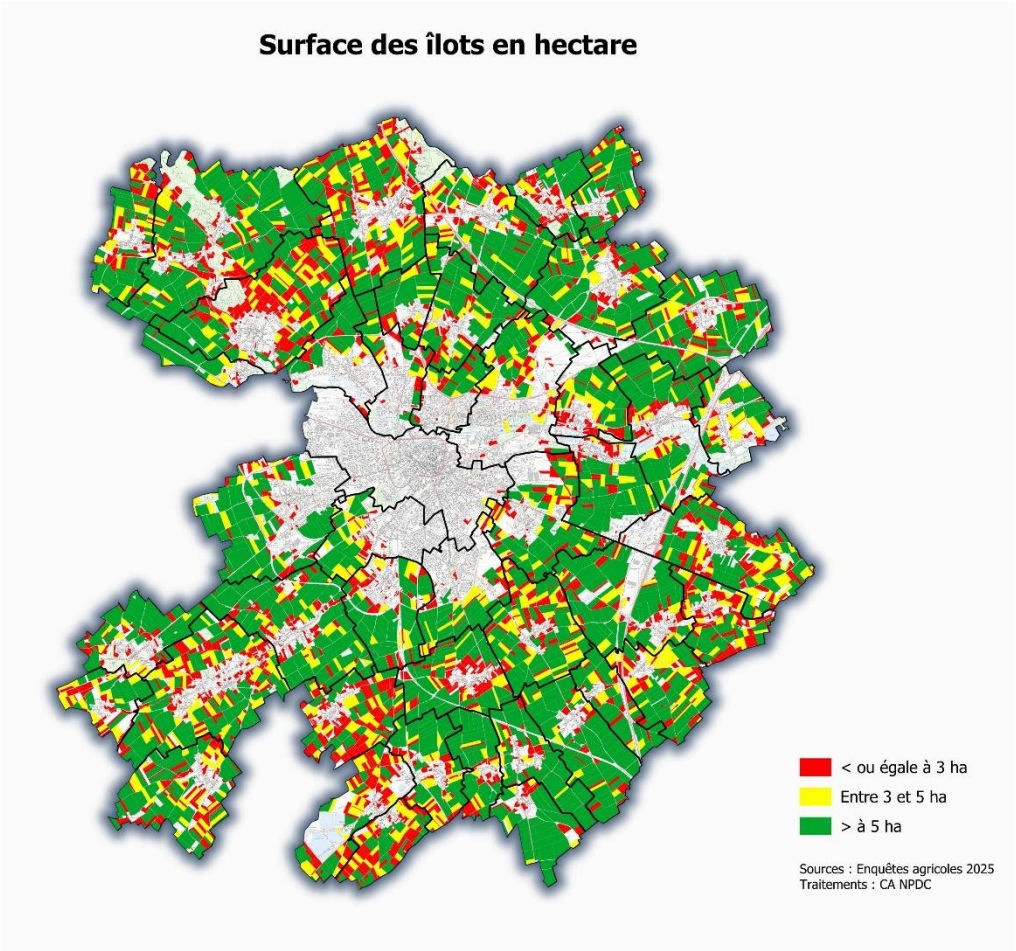

B. Un bâti agricole de plus en plus contraint

— Près de 400 sites agricoles présents sur l'ensemble du territoire

- Des sièges et bâtiment secondaires des exploitations de la CUA
- Des sites secondaires d'exploitations ayant leur siège sur des territoires voisins
- Des bâtiments également loués pour des usages agricoles
- Des sites agricoles accueillant des activités d'élevage ou uniquement des cultures/stockage de matériel

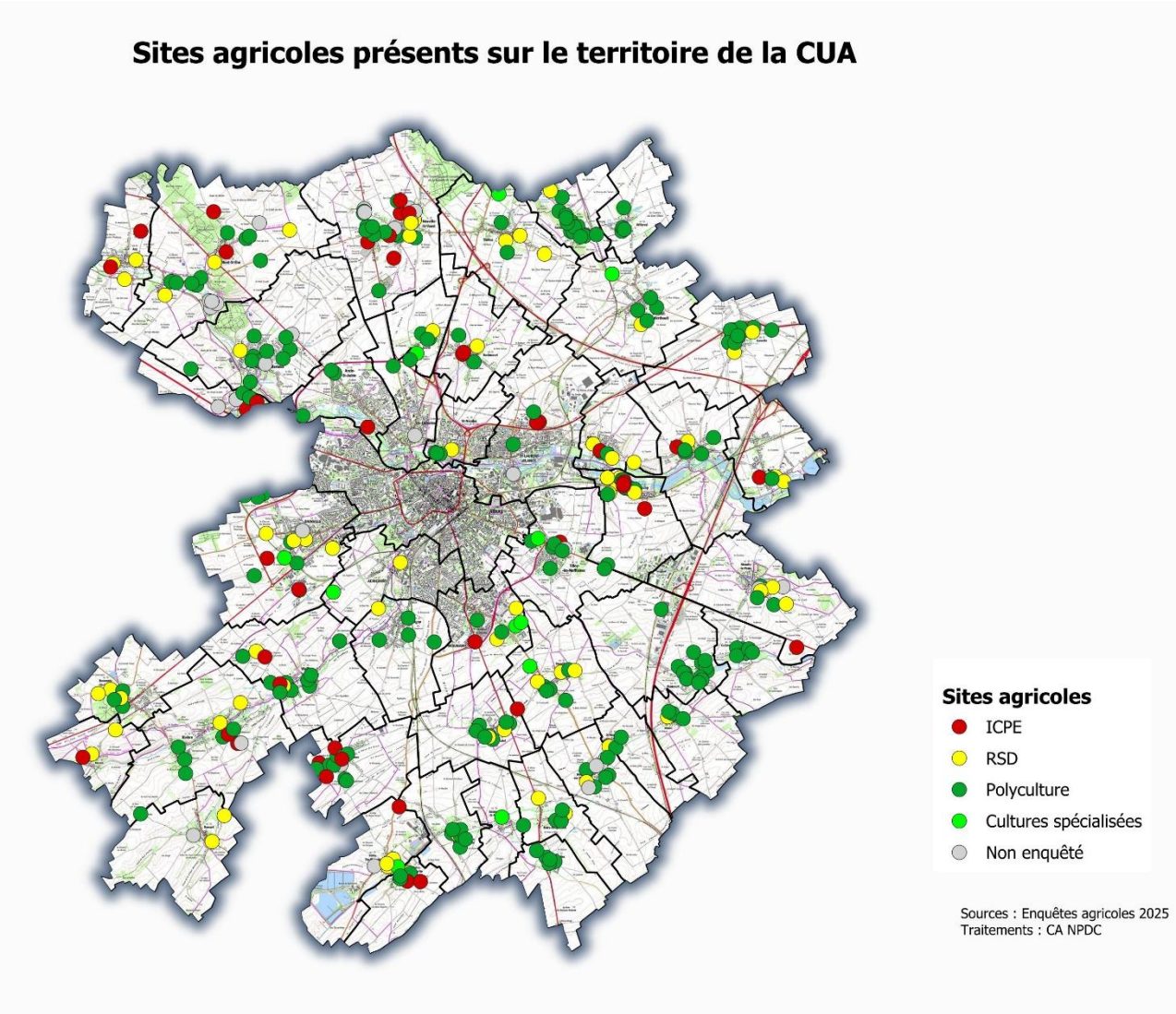

— Différents types implantation des sites agricoles

Comme dit auparavant, les sites agricoles sont historiquement implantés au cœur des villages le long des routes. L'agrandissement des fermes et le développement des villages et les circulations ont incité un certain nombre d'agriculteurs à délocaliser une partie, voire l'ensemble de leurs bâtiments, à l'extérieur des villages. C'est notamment le cas des activités d'élevage qui, du fait de la réglementation, doivent maintenir une certaine distance avec les habitations de tiers.

Le cas de la commune de Neuville Saint Vaast est assez représentatif de ce phénomène :

- La majeure partie des exploitations sont historiquement implantées dans le village : N°183, 95, 102…
- Certaines exploitations se sont totalement délocalisées il y a déjà plusieurs années (N°94 par exemple) : le caractère « isolé » de ces sites est à préserver
- Une exception : l'exploitation N° 133, historiquement implantée dans la plaine agricole, un type d'implantation peu courant dans l'Artois

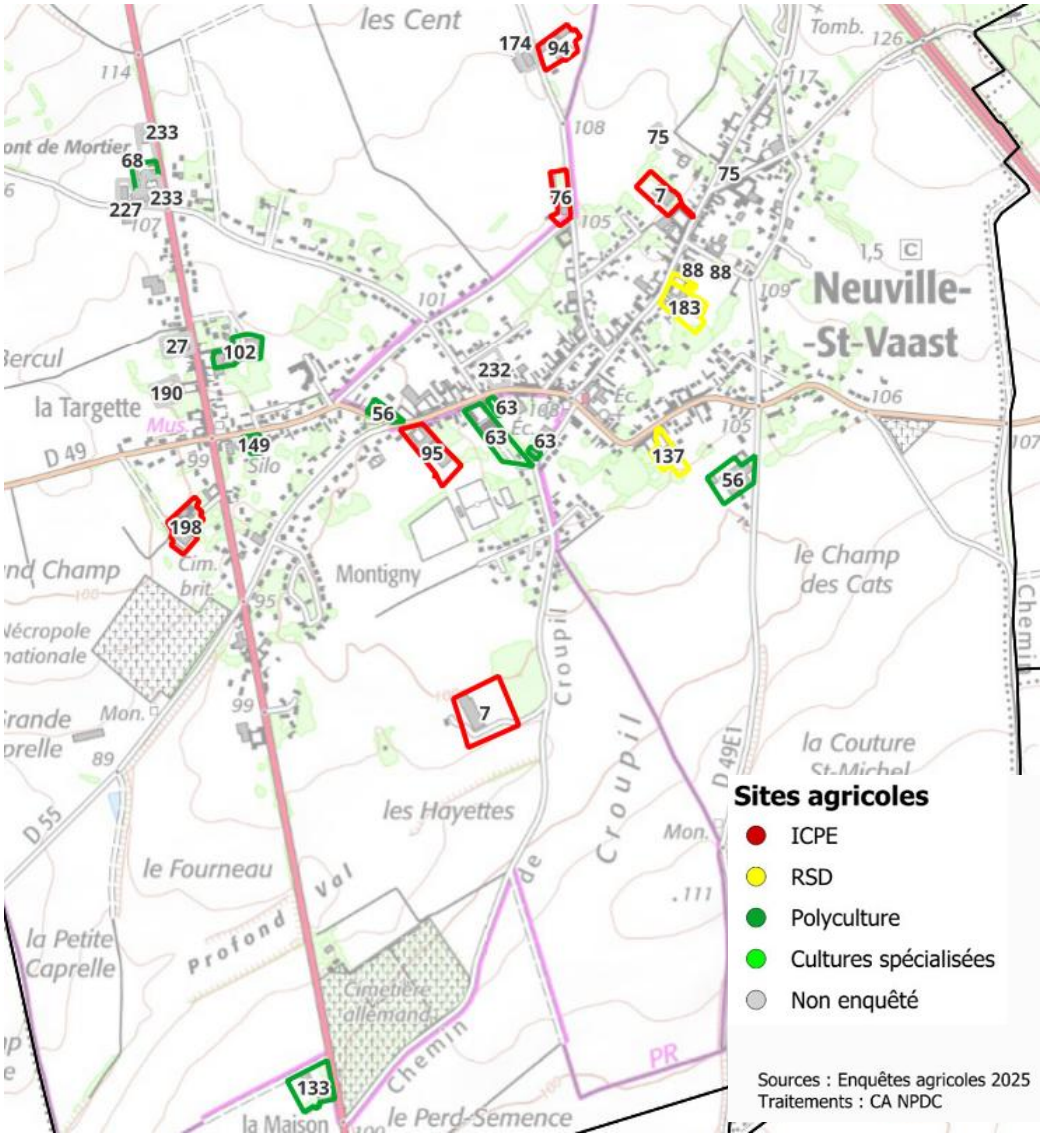

=> Un enjeu pour les exploitations : permettre la délocalisation des activités, notamment d'élevage (CF partie sur les projets agricoles)

— Le point sur le principe de réciprocité

Selon le type d'élevage et la taille du cheptel, deux types de réglementation s'appliquent : les élevages relevant du Régime Sanitaire Départemental (RSD) ou des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

- Ces réglementations définissent des règles de recul à respecter entre les bâtiments agricoles accueillant des activités d'élevage et leurs annexes, et ceux occupés par des tiers selon des dispositions prévues dans le Code Rural.
- Elles dépendent du type d'élevage et du nombre d'animaux présents sur les fermes. Par exemple : de 0 à 49 vaches laitières = exploitation soumise au RSD, plus de 100 vaches laitières = régime des ICPE

Le **principe de réciprocité** existe depuis la Loi d'Orientation Agricole du 9 juillet 1999 qui stipule que l'implantation de toute nouvelle construction (habitation, activité agricole, …) devra être conforme au principe de réciprocité édicté dans l'article L. 111-3 du Code Rural :

« Lorsque des dispositions législatives ou réglementaires soumettent à des conditions de distance l'implantation ou l'extension de bâtiments agricoles vis-à-vis des habitations et immeubles habituellement occupés par des tiers, la même exigence d'éloignement doit être imposée à ces derniers à toute nouvelle construction et à tout changement de destination précités à usage non agricole nécessitant un permis de construire, à l'exception des extensions de constructions existantes. »

=>Points de vigilance :

- Les activités d'élevage peuvent évoluer rapidement dans le temps, avec une diminution ou une augmentation des cheptels (arrêt de l'élevage, installation d'un jeune, nouvel atelier d'élevage…) : cela peut entrainer une évolution du régime sanitaire de ces exploitations (par exemple 2 exploitations projettent d'augmenter leur cheptel laitier d'ici quelques temps, passant ainsi sous la réglementation des ICPE) ;
- Il y a ainsi un enjeu de préservation des abords de l'ensemble des sites agricoles, notamment ceux qui n'accueillent pas d'activités d'élevage car ces derniers peuvent être susceptibles d'en accueillir un jour (1 cas sur la commune de Guémappe). De même, ces sites sont susceptibles de générer des nuisances sonores (frigos à pommes de terre/endives) ou liées aux circulations agricoles : bien qu'il n'y ait pas de réglementations spécifiques sur ce genre de sites, il est toujours préférable de limiter les constructions d'habitations à proximité de tout site agricole.

— Des projets nécessaires au développement et à la pérennité des exploitations agricoles

Près de deux exploitations sur trois ont déclaré avoir un projet de construction à plus ou moins long terme. Les informations précises sont indiquées dans le SIG mais il peut tout aussi bien s'agir de rénovations de bâtiments sur place (une vingtaine) ou d'agrandissements de bâtiments existants (une quarantaine) que de projets de plus grande envergure, dont des projets de délocalisation (une douzaine).

=>Points de vigilance :

Certains agriculteurs sont contraints d'envisager leur projet sur des surfaces qui au PLUI actuel présentent des contraintes de constructibilité particulières : corridor TVB ou pâture à préserver. Ces projets ont été identifiés dans le SIG. Ils pourront être pris en considération lors de l'élaboration du zonage afin de permettre leur réalisation, notamment pour les exploitations d'élevage qui pourraient se retrouver pénalisées par la présence de pâtures autour de leurs sites agricoles alors que l'élevage est l'activité qui permet justement de maintenir les prairies.

Quelques exemples :

Exemple d'un projet sur Beaumetz les Loges, délocalisation élevage vaches laitières avec passage ICPE dans la perspective de l'installation des futurs repreneurs, le développement actuel étant contraint par les habitations

Autre exemple sur Gavrelle, projet proche du corridor TVB, point à prendre en compte dans la conception du projet de l'agriculteur

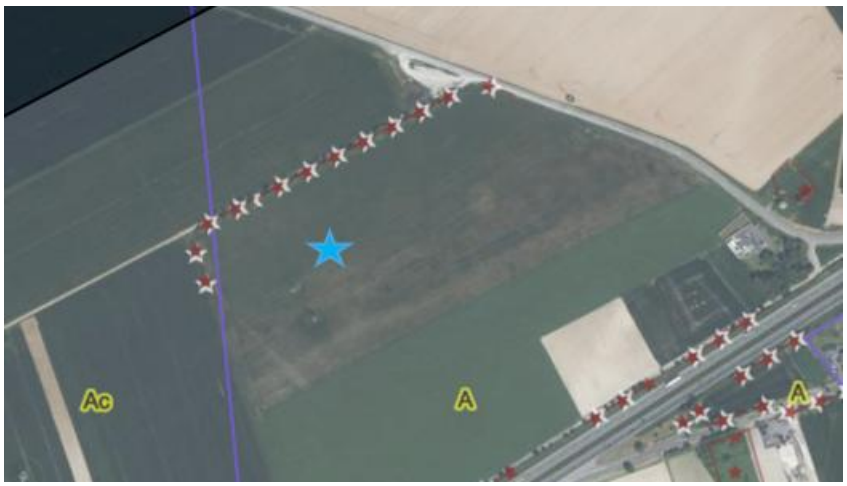

C. Une cohabitation avec les habitants parfois difficile

— Des enjeux importants autour des circulations agricoles

Les déplacements constituent un enjeu important dans le quotidien des agriculteurs. Les déplacements des engins agricoles représentent des flux limités comparativement au trafic des autres véhicules, pour autant ils sont vitaux pour l'économie agricole. Les travaux des champs, les chantiers de récoltes, le transport des animaux..., sont autant d'activités qui génèrent des déplacements agricoles. La circulation des engins est rythmée par la nature des travaux et varie selon les saisons et les productions concernées.

- Des circulations agricoles à différentes échelles :
  - A l'intérieur des sites agricoles et du parcellaire agricole
  - Dans les différents sites d'une même exploitation
  - Autour des autres sites agricoles (ETA, CUMA, silos...)
  - Circulations induites par les productions en place : laiteries qui viennent collecter le lait dans les fermes, campagne betteravière...

Plus de la moitié des exploitations enquêtées ont exprimé avoir des difficultés pour circuler sur le territoire de la CUA, essentiellement au niveau des traversées de villages/agglomération. Cette situation est notamment due au contexte urbain et périurbain du secteur. Ces problèmes ne se rencontrent pas sur toutes les communes et certains sont parfois très ponctuels (aménagement de voirie) et d'autres ont des conséquences plus globales (rocade non accessible aux véhicules lents).

De manière générale, les agriculteurs se sont adaptés à ces conditions de circulation : ils évitent ainsi les heures de pointe afin de circuler plus librement avec leurs engins agricoles souvent imposants, effectuent des détours pour éviter les passages étroits, encombrés ou avec des aménagements ne correspondant pas au gabarit du matériel.

Il convient ainsi de prendre en compte les circulations agricoles dès le démarrage de réflexions plus globales sur les déplacements : pistes cyclables, mise en place d'aménagements de voirie...

- Principaux points de vigilance
  - Un point noir important : l'accès aux rocades non autorisé pour les véhicules lents, ce qui engendre des allongements de parcours importants et oblige les agriculteurs à circuler dans l'agglomération d'Arras, avec toutes les contraintes que cela peut engendrer (ralentissements, sécurité...)
  - Du fait de l'implantation historique des sites agricoles dans le tissu urbain, les engins agricoles empruntent souvent les centres-bourgs avec les contraintes que cela peut entrainer (routes rendues étroites par les places de stationnement, aménagements de voirie prévus pour faire ralentir les véhicules et pour sécuriser les trottoirs, circulation difficile pendant les heures de pointe...) : les aménagements de voirie mis en place doivent être travaillés avec la profession agricole pour prendre en compte les gabarits et les spécificités des engins agricoles
  - Un enjeu de concertation au niveau du développement des circulations cyclables, y compris sur des chemins AFR : la prise en compte des différentes circulations et commodités pour les agriculteurs est primordial pour permettre la cohabitation de plusieurs usages sur ce type de voirie
  - Enjeu de cohabitation des usages lors de la campagne betteravière dans les communes de la vallée du Cojeul : problématique de la circulation des camions venant collecter les betteraves (trafic important, vitesse parfois excessive). Une piste d'amélioration pourrait être de mettre en place une instance de concertation avec la profession agricole et l'industriel sur des solutions concertées adaptées à tous.

Identification des problèmes d'accessibilité et de circulation des engins agricoles

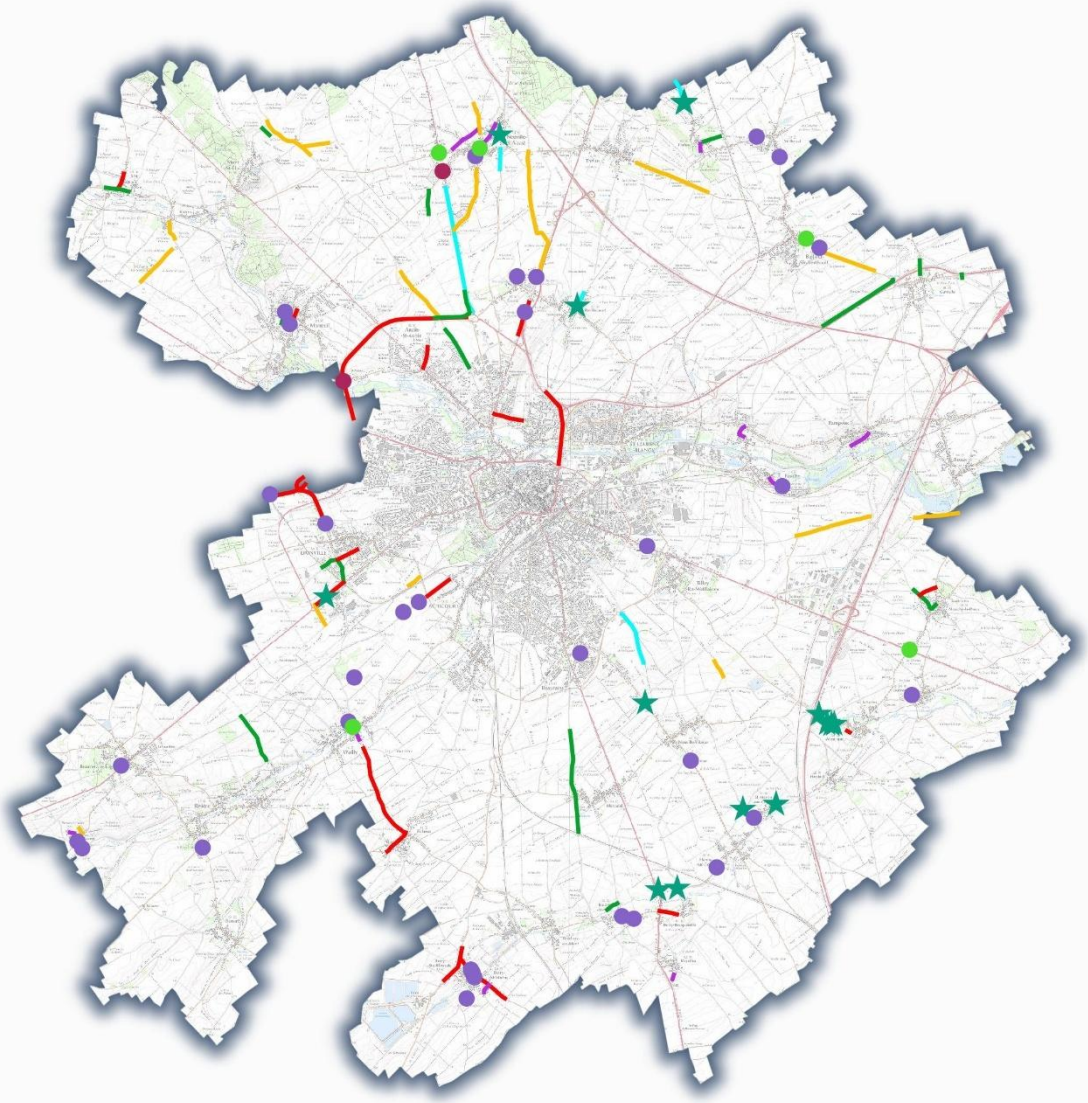

Enjeux et problématiques linéaires

- Restrictions de circulation
- Enjeu sécurite
- Stationnement gênant
- Entretien
- Autre (vélos, projets d'aménagement...)

Enjeux et problématiques ponctuelles

- Traversée de commune diffcile
- Aménagements de voirie
- Carrefour dangereux
- Autre (accessibilité, signalisation...)

Sources : Enquêtes agricoles 2025
Traitements : CA NPDC

Liens ville/campagne et autres problématiques d'incivilités

Les exploitants ont fait globalement part que la cohabitation avec leur voisinage était globalement bonne, à quelques exceptions près. Les situations mitigées sont principalement dues à des problématiques ponctuelles : accès à la ferme rendu difficile par le stationnement, jet de déchets verts sur les ZNT…

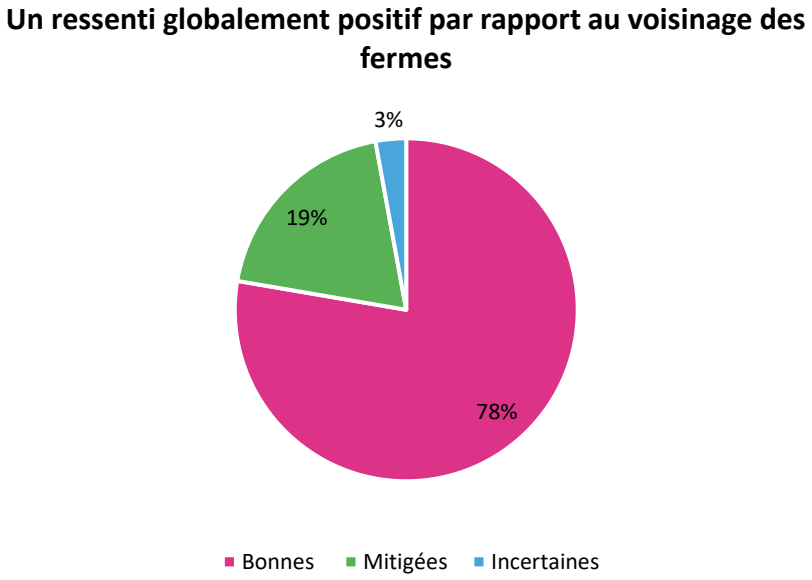

Sources : Enquêtes agricoles 2025

En revanche, malgré ce bon résultat, les exploitants sont nombreux à nous avoir fait part d'un sentiment diffus de rejet de l'agriculture, voire de comportements relevant du manque de civisme de la part de certains habitants : des agriculteurs pris à partie et photographiés lorsqu'ils traitent dans les champs, invectives sur la route, non-respect des chemins AFR, manque de tolérance par rapport au salissement des routes malgré un nettoyage rapide…

Avec parfois un sentiment de rejet alors qu'on est sur un territoire historiquement agricole.

Un enjeu de vivre-ensemble et d'améliorer la cohabitation des néoruraux avec les agriculteurs

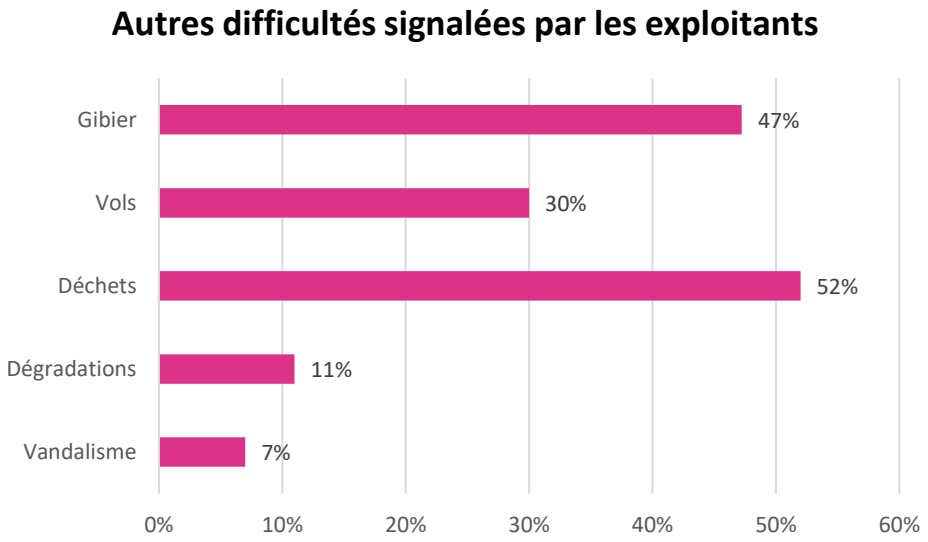

Sources : Enquêtes agricoles 2025

- Près de la moitié des exploitations ont déclaré rencontrer des difficultés liées aux **dégâts de gibier** : principalement localisés à proximité des zones d'activités, des voies ferrées, des autoroutes et des bois, ils engendrent pour les agriculteurs des pertes de revenus parfois conséquentes. Les dégâts liés aux nuisibles (corbeaux, choucas) sont plus diffus mais peuvent également entrainer des pertes de récoltes importantes.

- 1/3 a été victime de **vols**, que ce soit dans les parcelles ou au sein même des bâtiments agricoles (GPS, vol de gazole)

- Plus de la moitié constate une présence très importante de **déchets**, voire de dépôts sauvages à proximité de leurs parcelles. L'enjeu pour les exploitations est important : l'ingestion de corps étrangers peut mettre en danger la vie des animaux ou des cultures légumières de plein champ peuvent être refusées lors de leur collecte par les industriels (présence de verre).

- Des dégradations et actes de vandalisme ont également été reportés, allant de divagations dans les champs (motos, piétons, quads) à des actes de vandalisme sur les bâtiments agricoles

3. Un positionnement géographique source d'opportunités ?

A. Activités de diversification présentes sur les exploitations de la CUA en résumé

Les activités de diversification correspondent à l'ensemble des activités réalisées avec les moyens humains, matériels ou patrimoniaux de l'exploitation agricole générant un revenu supplémentaire

CIRCUITS COURTS

Ensemble des formes de commercialisation pour lesquelles il existe au maximum **un intermédiaire** entre le producteur et le consommateur

- En vente directe : le producteur gère lui-même la vente de ses produits : vente à la ferme, marchés…
- Mode de commercialisation faisant intervenir un intermédiaire : GMS, restauration collective…

Un investissement en temps différent en fonction du circuit privilégié et des **questions logistiques** (temps de livraison)

TRANSFORMATION

Ensemble des procédés réalisés **à la ferme** permettant d'augmenter la **valeur ajoutée** des productions animales et/ou végétales et de diversifier la gamme

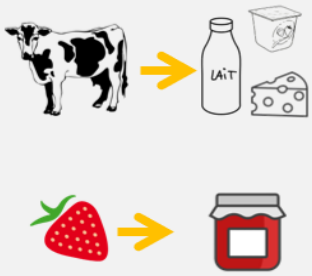

Des **investissements importants** et des **règles sanitaires strictes** à respecter

ACCUEIL A LA FERME

Activités **d'hébergement**, de **restauration**, de **loisirs** et de **tourisme** présentes sur les corps de ferme

Des **contraintes réglementaires** et en **temps passé**

PRODUCTION D'ENERGIE

12 à 17 % des charges variables d'une exploitation sont liées aux dépenses en énergie : la production d'énergie par les fermes permet un **complément de revenus** ou en **autoconsommation**

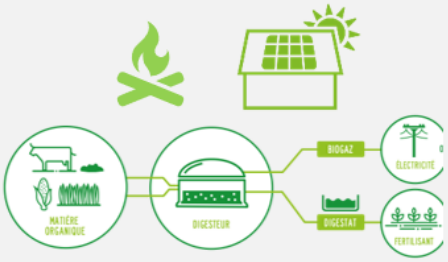

Des **investissements lourds** et un enjeu **d'acceptabilité** du public

B. Un recours aux circuits courts en progression ?

— Un secteur assez propice au développement des circuits courts

- Un bassin de population important avec un niveau de vie supérieur à la moyenne du Pas de Calais
- Une commercialisation en circuits courts le plus souvent en complément des filières longues, sur une partie des productions de la ferme, afin d'assurer une diversité de débouchés et des revenus réguliers
- Présence de nombreux marchés qui attirent beaucoup de monde
- De nombreux magasins spécialisés
- Un secteur bien doté en grandes et moyennes surfaces (GMS)
- Depuis 10 ans, explosion de la diversité des circuits courts : vente directe à la ferme, vente en ligne & drive, paniers & AMAP, magasins de producteurs, distributeurs automatiques…

— Des points de vigilance

- Une tendance à un certain recul du nombre d'exploitations commercialisant en circuits courts par rapport à 2010 (- 2 exploitations ; RGA 2020)
- 80% des agriculteurs interrogés constatent que leurs ventes en circuits courts stagnent ou diminuent depuis 3 ans, malgré un effet COVID positif sur le moment (enquête en ligne PAT)
- La fermeture imminente des magasins « Prise Directe » à Arras et Beaurains, dans lesquels plusieurs agriculteurs commercialisaient des produits, ce qui va engendrer pour celles-ci des pertes de revenus conséquentes

Magasin collectif de producteurs : Les fermiers de l'Artois

Marché d'Arras

— **Situation des fermes commercialisant en circuits courts en 2025 : entre stagnation et consolidation**

Lors de l'enquête réalisée en 2025, il a été recensé 34 fermes pratiquant la vente via les circuits courts, soit légèrement plus qu'en 2015 (31 fermes) = une certaine stagnation de ce mode de commercialisation qui est sur la quasi-totalité des fermes un complément de revenu, avec la majeure partie des productions écoulées via les circuits longs.

Les modes de commercialisation sont en revanche un peu plus diversifiés qu'en 2015 avec un certain essor des distributeurs qui permettent aux agriculteurs davantage de souplesse

Aucun projet de création de vente directe n'a toutefois été recensé. En revanche les agriculteurs pratiquant déjà ces modes de commercialisation peuvent être intéressés par de nouveaux débouchés et pour développer leur gamme de produits.

Deux fermes ont des projets de développement d'envergure (localisés sur le SIG) : la cueillette de Beaurains avec la construction d'un site pour la vente directe et pour le siège et un projet en lien avec les fermiers de l'Artois à Gavrelle.

Certaines fermes envisagent de cesser cette activité, trop chronophage par rapport aux retombées économiques.

C. Activités d'accueil à la ferme

10 fermes proposent actuellement des activités en lien avec l'accueil du public : accueil de classes (Savoir Vert), pension de chevaux, hébergements (Bienvenue à la Ferme), salle de réception, logement étudiant via le réseau Campus Vert…

7 fermes projettent de mettre en place une activité d'accueil à la ferme. Ce dynamisme est notamment lié à toutes les opportunités que représentent la proximité d'une ville comme Arras : bassin de consommation, pôle universitaire…

D. Une présence d'unités de méthanisation sur le territoire

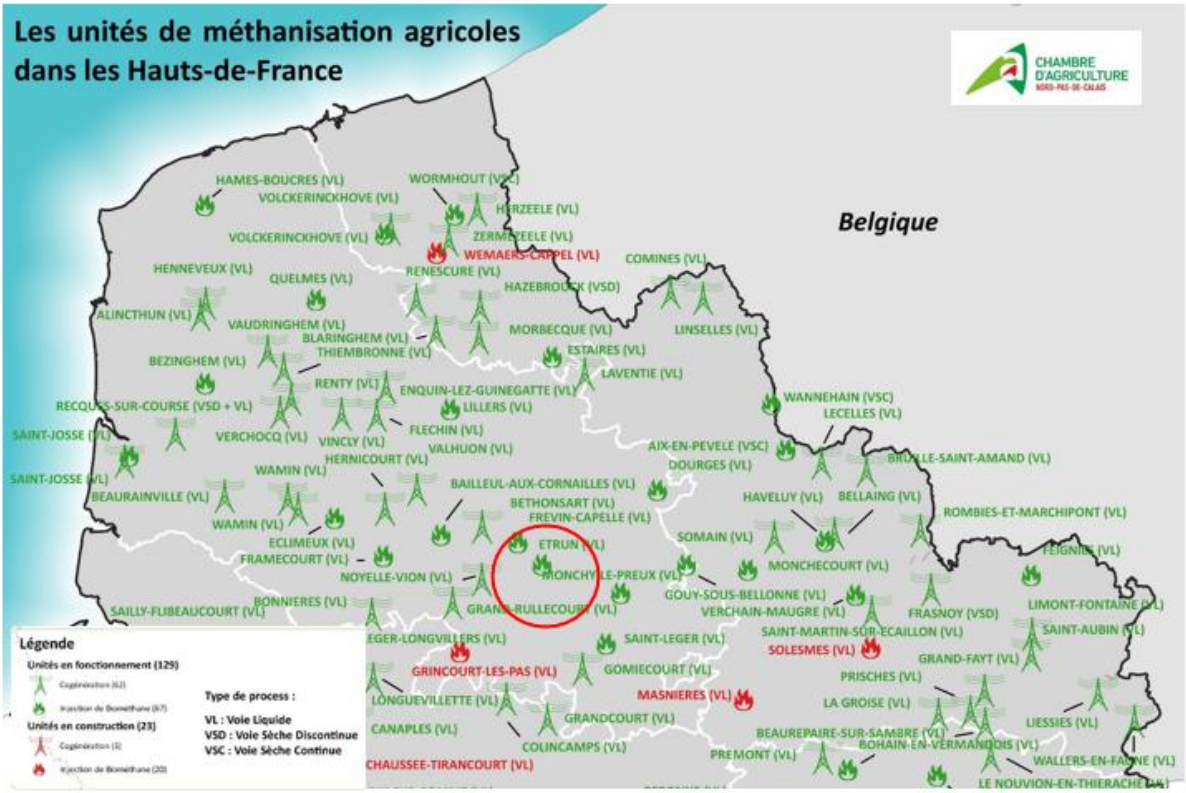

2 unités de méthanisation agricole en fonctionnement à Etrun et à Monchy le Preux

Projet Euramétha en route sur la commune de Tilloy les Mofflaines : un méthaniseur collectif avec réinjection de biogaz et un technocentre

Lors de l'enquête réalisée en 2025, aucun nouveau projet en méthanisation n'a été évoqué. En revanche, la mise en service du méthaniseur sur la commune de Tilloy les Mofflaines pourra représenter une opportunité pour les agriculteurs du secteur, tant au niveau de son plan d'épandage qu'en termes d'apport de matière.

E. Un certain essor de l'énergie solaire sur les fermes

Actuellement, une quinzaine de fermes ont mis en place des panneaux photovoltaïque sur leurs bâtiments agricoles. Une quarantaine d'agriculteurs ont indiqué être intéressés par la pose de panneaux sur leurs toitures.

4. Agriculture et enjeux environnementaux

A. Approche environnementale

Les exploitants du territoire de la CUA sont nombreux à mettre en place des dispositifs en faveur de l'environnement sur le territoire de la CUA :

- Plus de 60 ont déclaré mettre en place des techniques en lien avec l'agriculture de conservation des sols qui permet de favoriser la vie du sol et de limiter les ruissellements : réduction voire non-labour, non export des résidus, couverts végétaux…)
- Les exploitations produisant des légumes et des pommes de terre sont nombreuses à présenter des certifications (Globagap, CKcert) qui établit un certain nombre de bonnes pratiques à respecter par les agriculteurs sur toutes les dimensions de la production, y compris en termes de préservation de l'environnement (faune, flore et ressources naturelles)
- Une dizaine d'exploitations comporte des projets en agroforesterie, plantation de haies et de vignes
- Autres pratiques mises en place par les agriculteurs : réduction des produits phytosanitaires, outils d'aide à la décision, désherbage mécanique…

Les agriculteurs sont accompagnés par plusieurs structures sur toutes ces thématiques : GEDA de l'Artois ou d'Avesnes, Chambre d'Agriculture, CETA, coopératives… et certains peuvent mettre en place ce type d'actions sans passer par on opérateur en particulier.

En termes de planification, il faut être vigilant par rapport aux projets de bâtiments qui se trouveraient à proximité ou à l'intérieur des corridors TVB, ces corridors imposant actuellement un certain nombre de contraintes de constructibilité.

Exemple d'un projet de bâtiment situé sur un corridor sur la commune de St Martin sur Cojeul

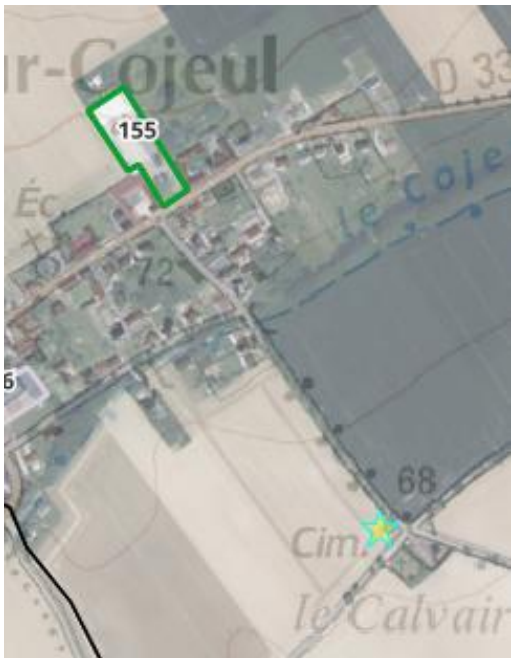

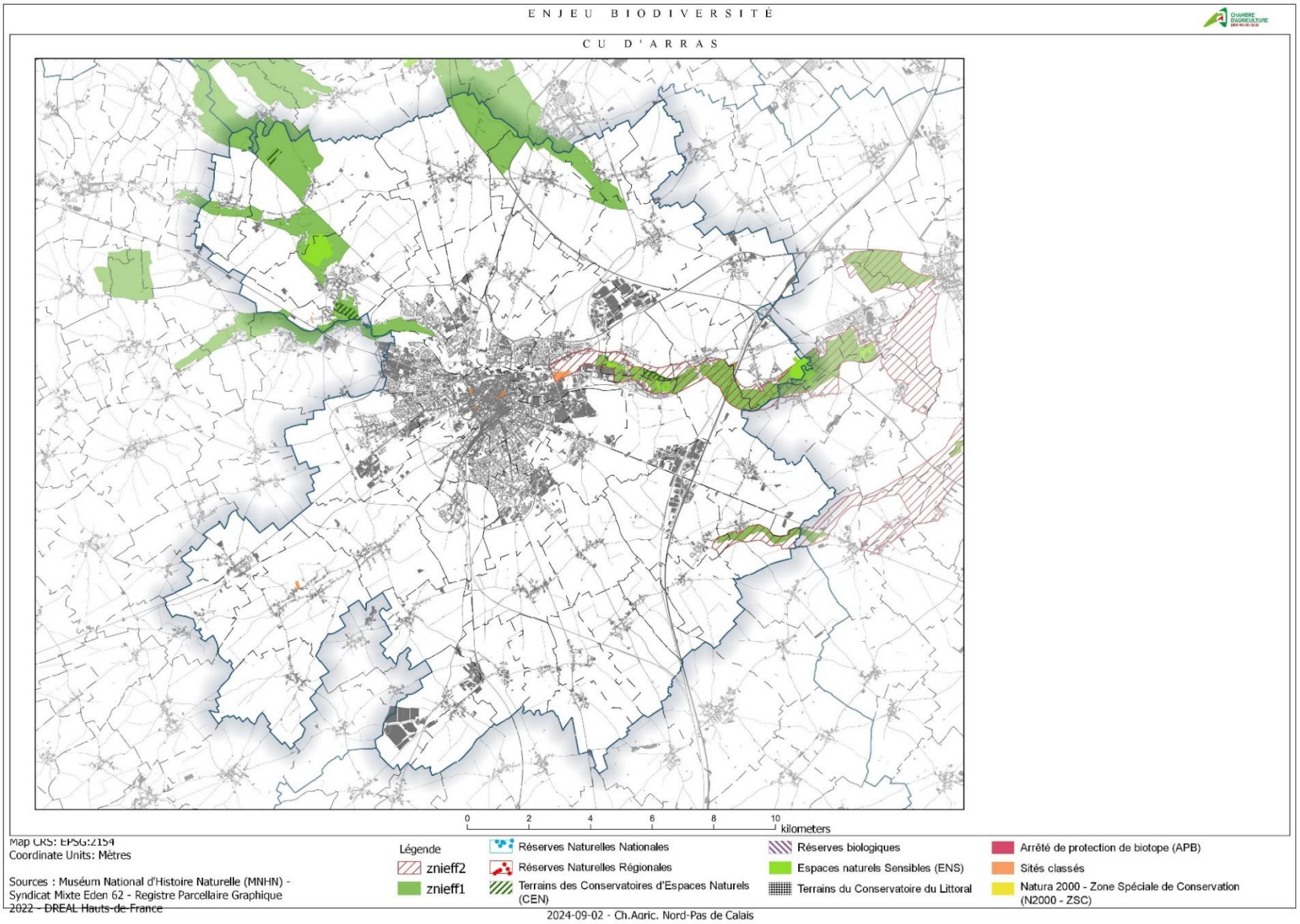
ENJEU BIODIVERSITÉ
CU D'ARRAS
0 2 4 6 8 10
kilometers
Map CRS: EPSG:2154
Coordinate Units: Mètres
Sources : Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) - Syndicat Mixte Eden 62 - Registre Parcellaire Graphique 2022 - DREAL Hauts-de-France
Légende
znieff2
znieff1
Réserves Naturelles Nationales
Réserves Naturelles Régionales
Terrains des Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN)
Réserves biologiques
Espaces naturels Sensibles (ENS)
Terrains du Conservatoire du Littoral
Arrêté de protection de biotope (APB)
Sités classés
Natura 2000 - Zone Spéciale de Conservation (N2000 - ZSC)
2024-09-02 - Ch.Agric. Nord-Pas de Calais

B. Les enjeux liés à la gestion de l'eau

SDAGE Artois-Picardie 2022/2027

Document directeur sur un bassin hydrographique qui établit un plan de gestion pour fixer les priorités et les stratégies locales

Objectif 2027 => atteinte d'un bon état quantitatif et qualitatif des masses d'eau souterraines et superficielles

- Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques et des zones humides
- Garantir une eau potable en qualité et en quantité satisfaisante
- S'appuyer sur le fonctionnement naturel des milieux pour prévenir et limiter les effets négatifs des inondations
- Protéger le milieu marin
- Mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes avec le domaine de l'eau

MISE EN COMPATIBILITE

SAGE Scarpe Amont

SAGE de Marque Deûle

SAGE de la Sensée

Zones humides

Dans le cas de la définition de cartographies des zones humides

Doivent être prises en compte dans les documents d'urbanisme

Zones inondables

Si PPRI en cours d'élaboration => des enjeux en termes de constructibilité

Opposable aux documents d'urbanisme

Captages en eau potable

De nombreux captages qui alimentent en eau potable le territoire => des enjeux de constructibilité selon les périmètres

Opposable aux documents d'urbanisme pour les périmètres de captage

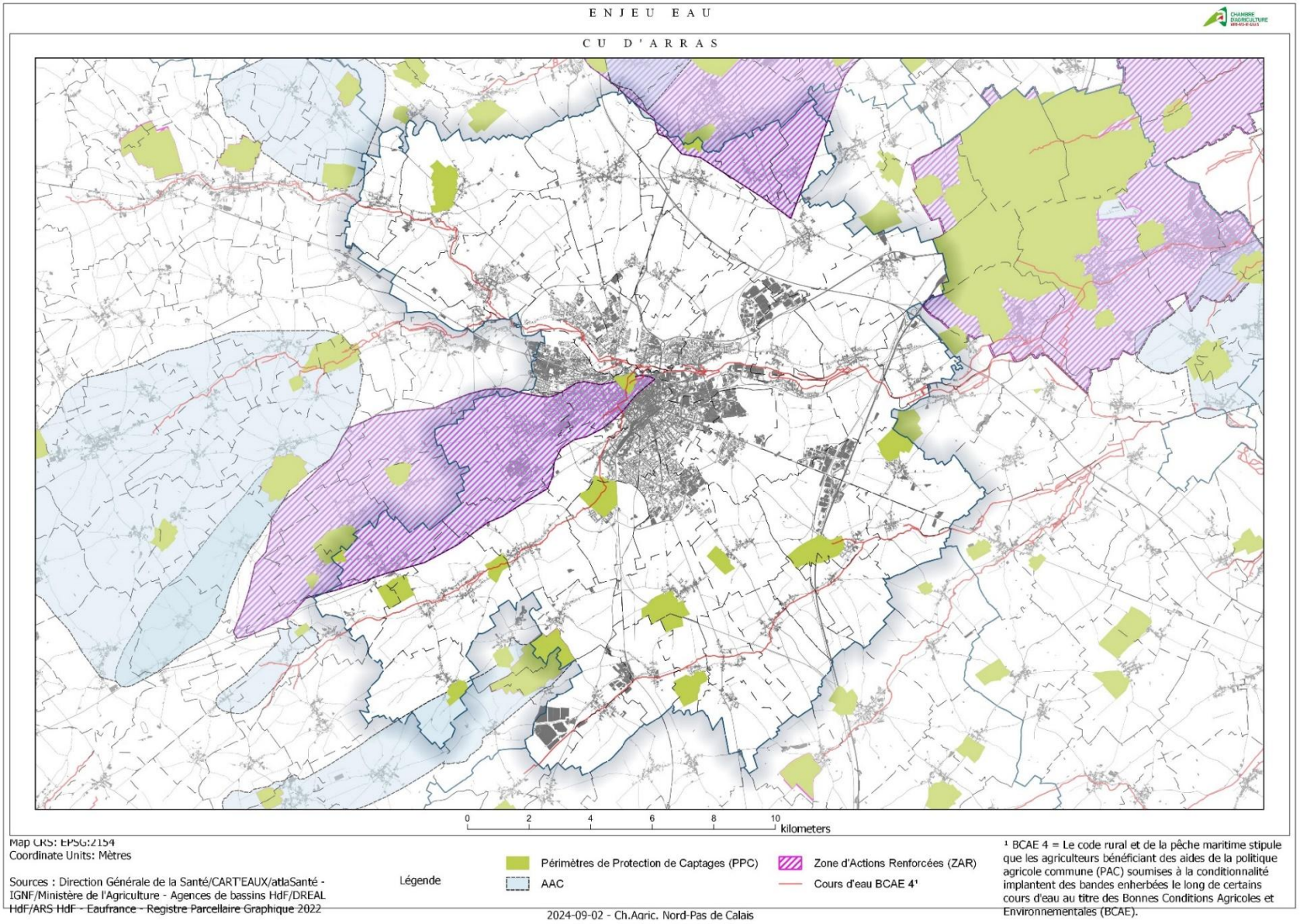
ENJEU EAU
CU D'ARRAS
0 2 4 6 8 10
kilometers
Map CRS: EPSG:2154
Coordinate Units: Mètres
Sources : Direction Générale de la Santé/CART'EAUX/atlaSanté - IGNF/Ministère de l'Agriculture - Agences de bassins HdF/DREAL HdF/ARS HdF - Eaufrance - Registre Parcellaire Graphique 2022
Légende
Périmètres de Protection de Captages (PPC)
AAC
Zone d'Actions Renforcées (ZAR)
Cours d'eau BCAE 4¹
2024-09-02 - Ch.Agric. Nord-Pas de Calais
¹ BCAE 4 = Le code rural et de la pêche maritime stipule que les agriculteurs bénéficiant des aides de la politique agricole commune (PAC) soumises à la conditionnalité implantent des bandes enherbées le long de certains cours d'eau au titre des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE).

La gestion de l'eau, un enjeu important pour les exploitations du territoire

- DRAINAGE : quasi-absence de recours au drainage sur le territoire du fait de la texture du sol.

- IRRIGATION : les investissements liés à l'irrigation sont un enjeu sur le territoire dans le cas des productions sous contrat avec les industriels (légumes principalement, pommes de terre également) ; productions pour lesquelles un temps d'irrigation est nécessaire pour respecter les engagements avec les industriels (calibre, homogénéisation des productions). L'accès à l'eau pour irriguer les cultures légumières est un enjeu d'autant plus prégnant avec des étés de plus en plus secs que l'on connait et le changement climatique.

L'extraction ci-dessous issue des fichiers de l'Agence de l'Eau montre que les prélèvements en eau pour les besoins d'irrigation sont très variables selon les années et sont fonction de la météo et des besoins des cultures. On constate en revanche une certaine progression ces dernières années des prélèvements qui sont dus à des saisons beaucoup plus sèches et à une moins bonne répartition de la pluviométrie dans l'année du fait du changement climatique. En outre, les industriels ont des cahiers des charges stricts pour garantir la qualité des productions.

SAGE principal	Origine de l'eau prélevée	Usage de l'eau prélevée	Moyenne sur la période	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
SCARPE AMONT	eau souterraine	Autres usages économiques	**2 521 278**	945 770	913 379	812 457	800 505	703 766	688 856	1 634 776	1 876 932	1 676 801	1 394 705
		Eau potable	**10 315 501**	10 225 286	10 389 745	10 624 434	10 707 681	10 912 647	11 329 390	9 038 738	9 046 058	9 190 240	10 456 956
		Irrigation	**394 045**	399 599	167 195	652 539	540 035	802 834	902 703	1 032 041	1 439 211	352 836	2 205 810
	eau surface	Alimentation canal	**5 593 608**	9 825 413	17 498 647	3 241 451	4 843 452	5 381 414	6 040 873	2 121 237	2 539 592	3 228 677	0
		Autres usages économiques	**20 331 841**	8 073 232	4 783 271	3 484 584	3 611 164	3 398 063	3 647 386	3 748 979	3 559 765	3 479 535	3 664 657
		Irrigation	**26 600**							15 088	51 232	6 505	33 573
SCARPE AMONT	**Total (toutes origines, tous usages)**		**7 449 090**	**29469300**	**33752237**	**18815465**	**20502837**	**21198724**	**22609208**	**17590859**	**18512790**	**17934594**	**17755701**

Source : Agence de l'Eau Artois-Picardie, données exportées le 25/10/2024

Évolutions réglementaires à venir : la gestion volumétrique de l'eau va devenir obligatoire pour les irrigants dès 2026 via une interface web Irrig'eau qui permettra de réaliser leur prévisionnel d'irrigation global et suivre ses prélèvements en eau, ce dans l'optique de répondre aux objectifs de répartition équitable de la ressource en eau, tout en sécurisant la production agricole en quantité et en qualité.

Zones inondables : un certain nombre de sites agricoles se situe sur des zones identifiées comme inondables au PLUI actuel ce qui contraint leur développement et la réalisation de projets futurs.

Exemple sur Guémappe : un siège d'exploitation avec des projets de développement, possiblement en élevage, avec une partie de la parcelle attenante située en zone inondable pouvant représenter des contraintes de constructibilité

Une trentaine d'exploitation a témoigné de son inquiétude par rapport aux zonages environnementaux ou liés à l'eau qui engendrent des contraintes en termes de développement des bâtiments.

PARTIE 5

ENJEUX ET PERSPECTIVES DE L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE

1. Perspectives de l'agriculture à horizon 10/15 ans

A. Vision des agriculteurs sur leur avenir

Les 2/3 des agriculteurs interrogés ont indiqué avoir une vision plutôt optimiste de l'avenir de leur exploitation agricole, 26 % sont plutôt incertains et 9 % sont pessimistes.

Toutefois, bien que pouvant s'être présentés comme optimistes pour plusieurs motifs (transmission et/ou installation d'un jeune, nouvelles productions/débouchés…), les agriculteurs ayant répondu ainsi sont tout de même nombreux à présenter des motifs d'incertitudes : marchés fluctuants (vente et achat d'intrants), changement climatique, pression foncière, tensions avec les riverains, évolutions réglementaires…).

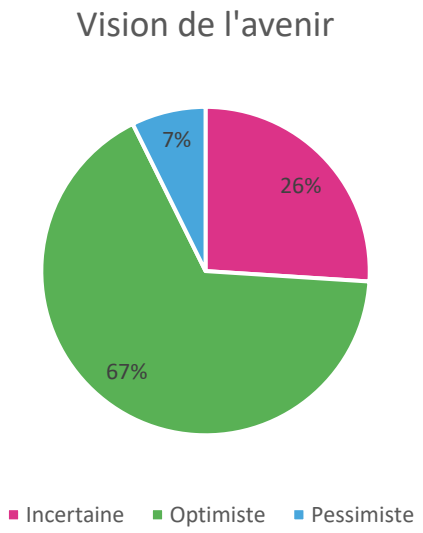

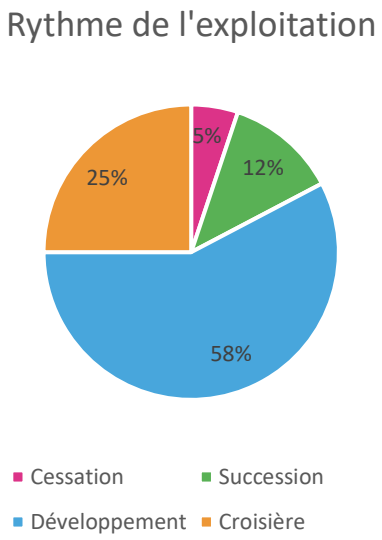

Sources : Enquêtes agricoles 2025

Par ailleurs, plus de la moitié des exploitations déclarent être toujours en développement (mise en place de nouvelles productions, arrivée d'un jeune), ce qui montre le dynamisme des agriculteurs du territoire et leur besoin de disposer d'un maximum de visibilité dans leurs projets.

25% ont atteint un régime de croisière, soit une situation d'équilibre avec un fonctionnement stabilisé. Le reste des exploitations sont dans une phase de transmission ou de cessation.

B. Panorama des installations aidées

— 45 installations aidées entre 2011 et 2021 sur la CUA

- On appelle « installation aidée » l'installation agricole de porteurs de projets qui ont créé ou repris une exploitation en bénéficiant des aides financières de l'Etat ou du Conseil Régional.
- En résumé :
  - Age moyen à l'installation : 31 ans
  - 1/3 de femmes, avec des installations plus tardives que les hommes
  - En majorité dans le cadre de transmission d'installation (86 %), mais également 6 installations qui ont donné lieu à la création de nouvelles exploitations
  - 2 en cultures spécialisées, 3 en élevages spécialisés, 23 en polyculture-élevage et 15 en polyculture
  - 4 en lien avec une conversion AB, 5 avec une activité de transformation et 9 liées au développement des circuits courts

— Un territoire dynamique en nombre d'installations aidées à l'échelle du secteur élargi

- 45 installations en 10 ans, dans la moyenne des territoires voisins
- Rapporté pour 1 000 ha de SAU, la dynamique d'installation est plus soutenue, avec 2,1 installations pour 1 000 ha de SAU, dans la moyenne NPDC
- Des installations qui peuvent être freinées par un marché foncier saturé et un nombre important d'exploitants entre 50 et 55 ans

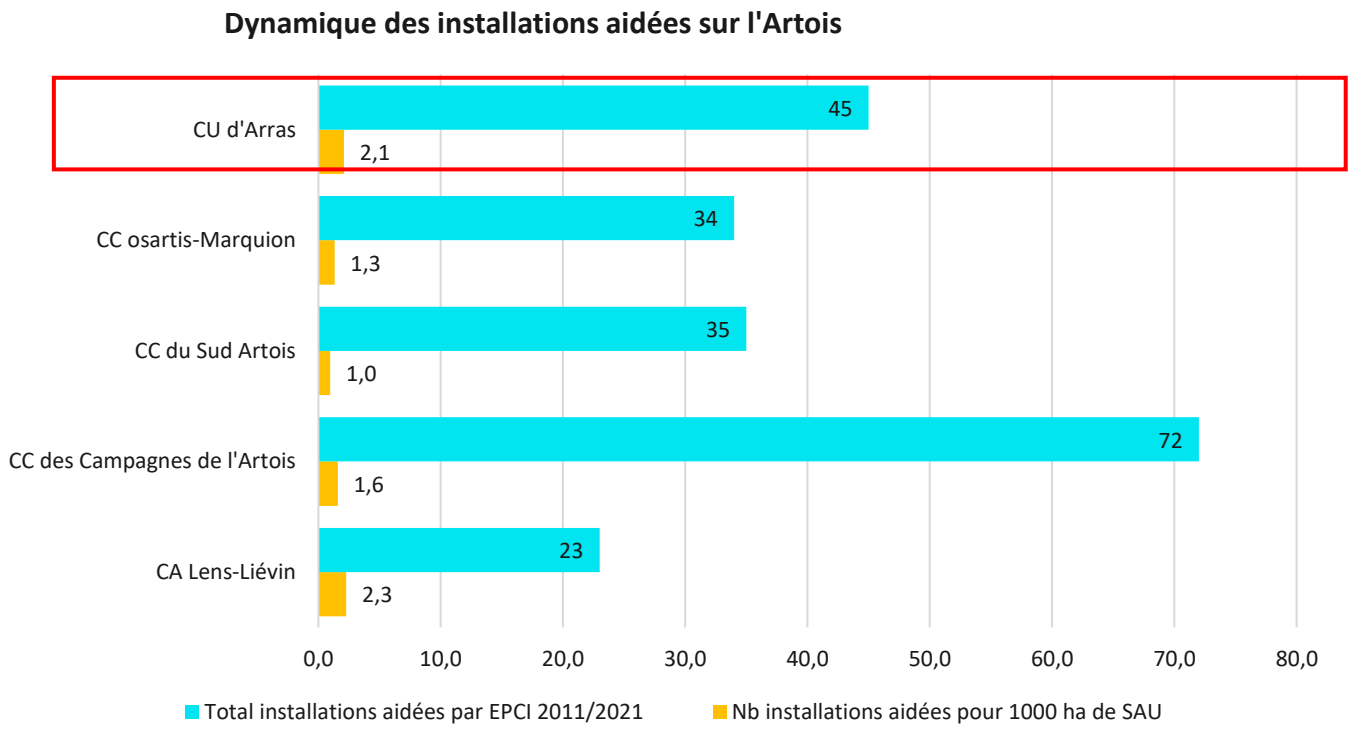

Source : Chambre d'Agriculture NPDC 2011-2021

C. Une pérennité des exploitations plutôt assurée sur le territoire de la CUA (RGA 2020)

La question de la pérennité des exploitations se pose, au regard des données du RGA 2020, à partir du moment où le ou au moins un des chef(s) d'exploitation dépasse l'âge de 60 ans.

Ce type d'exploitation représente 26 % des exploitations de la CUA, davantage qu'à l'échelle du département du Pas-de-Calais. Ce phénomène s'observe également sur les territoires voisins.

- Une dynamique à mettre en lien avec la moyenne d'âge des chefs d'exploitation, plus élevée sur ce secteur que sur l'ouest du département
- Sur ces exploitations, une légère majorité va être reprise en tant que telle (bâtiments + terres) par un tiers ; pour les autres exploitations, la retraite n'est pas encore d'actualité ou n'est pas encore réfléchie. Enfin, une petite partie des structures existantes participeront à l'agrandissement des autres fermes.

Des chiffres à considérer avec attention, la question de la transmission devant s'anticiper dès l'âge de 50 ans afin de maintenir un tissu dense d'exploitations

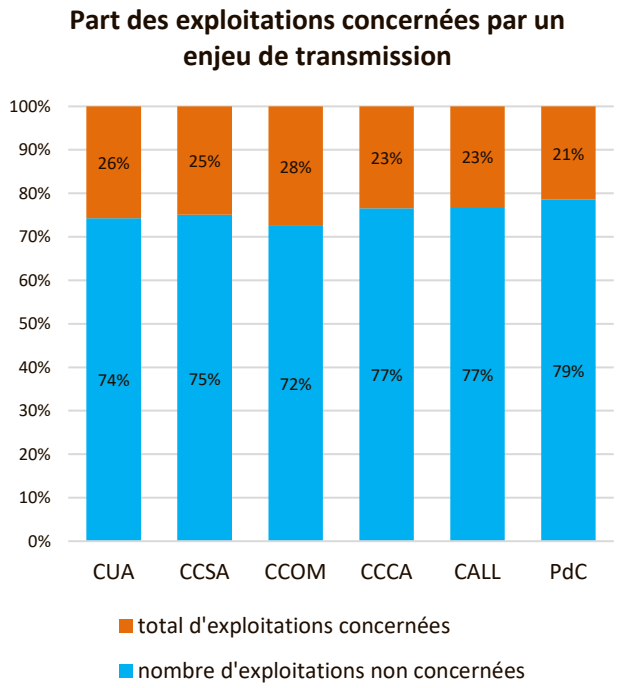

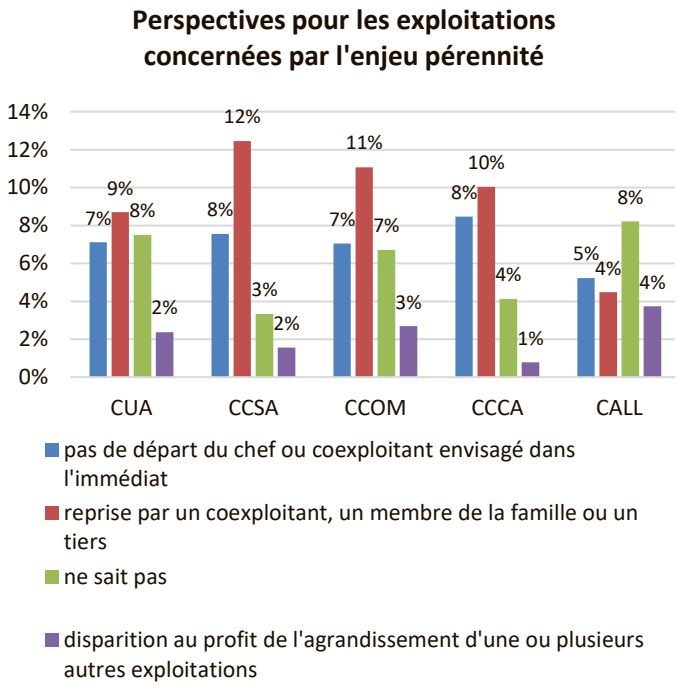

Sources : RGA

Le point suite aux enquêtes agricoles de 2025 :

Sur les exploitations enquêtées, 57 % ne sont pas concernées par l'enjeu transmission (au moins un chef d'exploitation doit avoir -50 ans). Seulement 7 % n'auront pas de successeur pour une reprise globale de la structure agricole

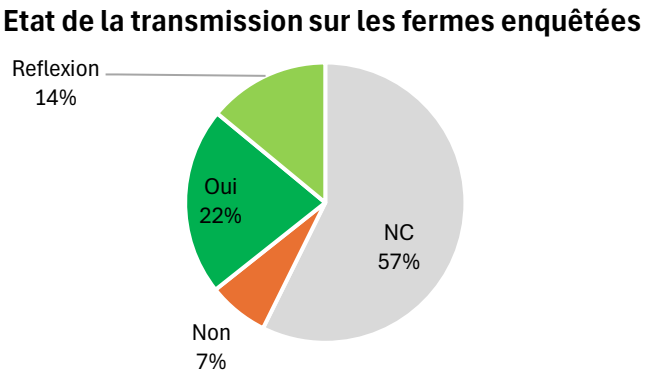

Bien que les chiffres de la transmission des exploitations sur la CUA soient moins problématiques que sur d'autres territoire, la transmission des exploitations « d'un seul tenant » est un enjeu important pour le territoire et la dynamique agricole : exploitations et productions diversifiées, présence d'agriculteurs sur les communes…

2. Besoins et enjeux : préconisations générales pour le PLUI

A. Assurer la pérennité des exploitations et leur développement, maillon essentiel à de nombreuses filières

- Avoir une gestion économe du foncier agricole, support des activités agricoles et bien non renouvelable : éviter toute forme de mitage (habitat, boisement, …), privilégier le recyclage de friches et de bâtiments non occupés, optimisation des zones d'activité, …
- Préserver les parcelles attenantes aux bâtiments ainsi que les accès aux bâtiments agricoles et îlots d'exploitation
- Permettre l'évolution des bâtiments agricoles et de nouvelles implantations (y compris projets de délocalisation) grâce à une traduction réglementaire adaptée (zonage, règlement, repérage de bâtiments…)
- Adapter la traduction réglementaire aux enjeux environnementaux des espaces et apprécier ses effets sur l'activité agricole, sans porter atteinte à sa viabilité et à son potentiel de développement, y compris en zone humide (privilégier le zonage A en secteur agricole, vigilance par rapport aux zonages pouvant entrainer des restrictions de constructibilité pour les bâtiments agricoles)
- Intégrer la circulation agricole dans la conception des aménagements urbains

B. Enjeux complémentaires

- Valoriser le métier d'agriculteur et encourager l'esprit d'entreprise afin de permettre le renouvellement des générations
- Développer des échanges entre collectivités et monde agricole à partir du retour d'expériences et dans un souci d'anticipation (diagnostic agricole, futures études d'impacts agricoles…)
- Mettre en place des dispositifs de compensations foncières en cas d'emprise sur des surfaces agricoles
- Favoriser la communication afin de faire connaître et mieux accepter les nuisances inhérentes à l'activité agricole
- Valoriser les activités de vente directe et la consommation locale en lien avec le bassin de consommation et contribuer au développement de débouchés, notamment en restauration collective
- Identifier et valoriser les contributions à la biodiversité existantes et encourager les pratiques raisonnées

C. Repérage cartographique des enjeux agricoles

Les principaux enjeux spatiaux sont repris dans les cartes à enjeux jointes au diagnostic. Ces enjeux sont multiples et délimitent des « zones dites à enjeux agricoles ». Elles sont principalement liées au bâti agricole, au parcellaire et aux types de productions.

Les éléments abordés ci-dessous ne sont donc pas exhaustifs. Ils n'ont pas vocation à se substituer à une étude d'impact précise et actualisée des zones touchées par un aménagement ou un projet.

Les espaces non repris en « zones à enjeux agricoles » ne constituent pas des espaces où le changement de destination des sols ne poserait pas de problème. Il conviendra d'examiner si ces espaces concernent :

- Des exploitations non enquêtées
- Des terres exploitées par un exploitation qui a son siège en dehors de la CUA
- Des impacts cumulés dans le temps

LES ENJEUX LIES AU BATI AGRICOLE

- Repérage du siège d'exploitation et des différents sites agricoles (identifiant commun aux différents sites et sur les parcelles de proximité). Est également indiqué à l'échelle du site son régime sanitaire, renseigné au moment de l'enquête agricole.
- Repérage des projets de bâtiments avec également l'identifiant commun au siège et aux parcelles de proximité.

LES ENJEUX LIES AU PARCELLAIRE

- DES ENJEUX LIES AUX BATIMENTS

- Les parcelles dites « de proximité » portent sur les îlots d'exploitation situés dans un rayon de 500 m autour des bâtiments de l'exploitation. Localisées à proximité des bâtiments agricoles, elles sont primordiales au bon fonctionnement des exploitations, quelle que soit leur orientation technico économique (meilleure surveillance du cheptel bovin, bonne accessibilité, manœuvres facilitées à proximité des bâtiments, surveillance des productions à forte valeur ajoutée…) et leur développement futur (notamment en lien à des projets de bâtiments). Elles nécessitent donc une attention particulière => il s'agit de surfaces dont le maintien en zone A du PLUI est essentiel afin de pérenniser les fermes et de permettre leur développement.
- Les parcelles sur lesquelles les exploitations ont indiqué envisager des projets de bâtiment et/ou d'activités particulières (agroforesterie, nouvelle production…). Le maintien de ces surfaces en zone A pour permettre la réalisation de ces projets représente donc un enjeu.

- DES ENJEUX LIES AUX PRODUCTIONS

Il s'agit de parcelles sur lesquelles des productions présentent des enjeux particuliers :

- Surfaces supportant des cultures spécialisées : maraîchage, horticulture, cueillettes, plantes aromatiques, cultures pérennes de type arboriculture, pépinières, … : des surfaces à forte valeur ajoutée qui ont parfois fait l'objet d'investissements et/ou supportent des cultures pérennes ou semi pérennes.
- Parcelles cultivées en agriculture biologique ou en cours de conversion à l'agriculture biologique (un délai de de 3 ans doit être observé pour convertir une surface agricole à cette méthode de production, ce qui rend ce type de surfaces plus sensibles en cas d'emprises).

CONCLUSION

Le territoire de la Communauté Urbaine d'Arras conserve malgré la présence d'une agglomération et d'une couronne périurbaine dynamique un caractère agricole très marqué avec 70 % de sa surface mise en valeur par l'agriculture et plus de 200 exploitations recensées.

La dynamique agricole reste forte sur ce territoire, avec 5 exploitations par commune en moyenne et des productions végétales diversifiées : céréales, pommes de terre, légumes de plein champ, betteraves… Les activités d'élevage sont toujours présentes sur plus du tiers des fermes de la CUA, malgré une place secondaire dans les chiffres d'affaires des fermes, ce qui permet une synergie entre les différentes activités.

La CUA constitue à l'échelle du Nord Pas de Calais un bassin de production important pour les céréales et les légumes. Elle est également un territoire attractif pour l'implantation des industries agroalimentaires, tant pour les filières végétales qu'animales. L'agriculture est un poumon économique important pour le territoire en générant près de 8 000 emplois directs et indirects.

L'agriculture est ainsi une vraie richesse pour le territoire. Il est également intéressant de rappeler le caractère multifonctionnel de cette activité et de ses services rendus, qui remplit au global trois fonctions :

- « Campagne ressource » : une fonction économique (production de biens alimentaires et non alimentaires, de matières premières et de produits transformés, création d'emplois non délocalisables directs et indirects, circuits de commercialisation associant filières courtes et filières longues)
- « Campagne nature » : une fonction environnementale (mise en valeur et entretien des espaces, marqueur du paysage, maintien d'espaces ouverts)
- « Campagne habitée » : une fonction sociale (lieu de vie scandés par le rythme des fermes : habitats, déplacements…, identité et attractivité du territoire : patrimoine bâti et culturel riche, contribution au dynamisme du tissu social dans les zones rurales).

Il convient ainsi d'intégrer le plus tôt possible les besoins et enjeux de l'agriculture dans le document d'urbanisme et la réalisation de ce diagnostic témoigne de la volonté de la CUA de travailler en ce sens.

Au regard de l'état des lieux de l'agriculture sur le territoire, il est important de mettre l'accent sur la gestion économe du foncier agricole, afin de réduire la perte en surfaces agricoles (utilisation des friches, densification des zones d'habitat et de développement, optimisation des taux de remplissage des zones d'activités…). Il est impératif de limiter le morcellement de l'espace agricole en limitant l'étalement urbain afin de ne pas déstructurer l'espace agricole. De même, la préservation des parcelles attenantes aux bâtiments agricoles constitue un enjeu primordial pour le fonctionnement et l'évolution des exploitations. Au niveau du bâti agricole, différents points de vigilance peuvent être mis en avant : mise en application du principe de réciprocité (RSD/ICPE), permettre les extensions et/ou les nouveaux projets agricoles et préserver au maximum les sites d'élevage.

Enfin, en mobilisant plus de 80 % des agriculteurs, le diagnostic agricole a suscité d'importantes interrogations et attentes au sein du monde agricole. Il est important de poursuivre le dialogue entre le monde agricole, la sphère politique et la population du territoire. Le diagnostic agricole va constituer un outil d'aide à la décision sur le territoire. La bonne prise en compte de l'agriculture dans les documents d'urbanisme contribuera à donner aux agriculteurs la visibilité nécessaire pour développer leur exploitation.